

REPUBLIQUE DU TCHAD  
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN  
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE  
SECRETARIAT D'ETAT  
SECRETARIAT GENERAL  
HAUT COMMISSARIAT NATIONAL DE DEMINAGE  
CENTRE NATIONAL DE DEMINAGE  
N° 189 /MPECI/SE/SG/HCND/CND/2013



UNITE-TRAVAIL-PROGRES

N'djaména le 02 mai 2013

*Le coordonnateur du CND*  
*A*  
*Son Excellence MATJAZ KOVACIC*  
*Président de la 12<sup>ème</sup> Assemblée des Etats Parties*  
*c/o Unité d'Appui à l'Application de la Convention*

**Objet :** *Transmission de la demande d'extension*

***Excellence,,***

*Par la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la version finale de la demande d'extension du Tchad.*

*En vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire l'assurance de ma considération distinguée.*

  
**Le GB IZZO MISKINE ABDEL-AZIZ**

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

---

MINISTRE DE L'ECONOMIE DU PLAN  
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

---

SECRETARIAT D'ETAT

---

HAUT COMMISSARIAT NATIONAL AU DEMINAGE

---

CENTRE NATIONAL DE DEMINAGE



**Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage de la production et du transfert des mines-antipersonnel et sur leur destruction**

**Demande de prolongation du délai accordé au titre de l'article 5 de la Convention**

**République du Tchad**

**2013**

**Personne de contact:**

**IZZO MISKINE ABDEL-AZIZ**  
Coordonnateur du Centre National de Déminage

**BP. 1125**  
**N'Djamena, TCHAD**  
**E-mail: [izzomiskineabdelaziz@yahoo.fr](mailto:izzomiskineabdelaziz@yahoo.fr)**

**Téléphone:**

**Bureau : +235 22.52.47.05**

**Portable : +235 63.08.50.42**

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Résumé .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Rapport détaillé.....</b>	<b>4</b>
2.1	<b>Origine des défis à relever dans la mise en œuvre de l'article 5.....</b>	<b>4</b>
2.1.1	L'action contre les mines de 1987 à 1988.....	4
2.1.2	Début du déminage humanitaire au Tchad de 1996 à 2009 .....	4
2.1.3	L'action contre les mines de 2009 à 2013.....	5
2.2	<b>Nature et étendue du travail à effectuer au départ en vertu de l'article 5 : aspects quantitatifs .....</b>	<b>7</b>
2.3	<b>Nature et étendue du travail à effectuer au départ en vertu de l'article 5 : aspects qualitatifs .....</b>	<b>9</b>
2.4	<b>Méthodes employées pour l'identification des zones minées et raisons de soupçonner la présence de mines antipersonnel dans d'autres zones.....</b>	<b>10</b>
2.5	<b>Structures nationales de déminage.....</b>	<b>11</b>
2.6	<b>Nature et étendue des progrès accomplis : aspects quantitatifs.....</b>	<b>12</b>
	Révision de la définition des priorités.....	12
2.6.1	Progrès accomplis .....	12
2.6.2	depuis novembre 2008.....	13
2.7	<b>Nature et étendue des progrès accomplis : aspects qualitatifs .....</b>	<b>15</b>
2.8	<b>Méthodes et normes utilisées pour la remise à disposition des zones soupçonnées ou avérées de contenir des mines antipersonnel.....</b>	<b>15</b>
2.8.1	1. Procédures de déminage .....	15
2.8.2	2. Méthodes approuvées.....	15
2.9	<b>Méthode et normes de contrôle et d'assurance qualité.....</b>	<b>16</b>
2.10	<b>Efforts entrepris pour empêcher effectivement les civils d'accéder aux zones minées....</b>	<b>18</b>
2.11	<b>Ressources mises à disposition en soutien du progrès accompli à ce jour .....</b>	<b>19</b>
2.12	<b>Circonstances qui empêchent d'atteindre la conformité en respectant les délais.....</b>	<b>23</b>
2.13	<b>Implications humanitaires, économiques, sociales et environnementales .....</b>	<b>24</b>
2.14	<b>Nature et étendue du travail restant à faire en vertu de l'article 5 : aspects quantitatifs</b>	<b>24</b>
2.15	<b>Nature et étendue du travail restant à faire en vertu de l'article 5 : aspects qualitatifs</b>	<b>25</b>
2.16	<b>Durée proposée de la prolongation et justification de cette durée.....</b>	<b>26</b>
2.17	<b>Plan de travail détaillé pour la période de prolongation proposée.....</b>	<b>26</b>
2.17.1	Déminage.....	26
2.17.2	Enquête technique des zones contaminées non répertoriées des régions du sud.....	26
2.17.3	Remise à disposition des communautés affectées au fur et à mesure des progrès réalisés.	27
2.18	<b>Capacités : institutions, ressources humaines et matérielles .....</b>	<b>27</b>
2.18.1	<u>Institution</u> .....	27
2.18.2	Ressources humaines.....	27
2.18.3	Matériels.....	27
<b>3</b>	<b>Listes des annexes .....</b>	<b>29</b>

## 1 Résumé

Le Tchad a déposé deux demandes de prolongation de délai de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction : la première le 29 juillet 2008 et la deuxième le 20 septembre 2010. La dernière demande a été accordée lors de la 10ème réunion des Etats parties de la convention reculant l'échéance au 1er janvier 2014.

Ce délai accordé a permis au Tchad, tel qu'il était stipulé dans la décision, de revoir sa stratégie nationale de l'action contre les mines et de formuler un plan de mise en œuvre pluriannuel.

Le Centre National de Déminage a élaboré le plan stratégique (2013-2017)<sup>1</sup>. Il vise à contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Tchad, à promouvoir, à guider et à respecter la mise en œuvre de la convention pour l'interdiction des mines antipersonnel.

Ce plan est le résultat d'une analyse de consultation stratégique et de planification impliquant les parties-prenantes, les représentants des ministères concernés, des organisations internationales, y compris des représentants de la société civile. Il s'appuie sur un examen des progrès modestes réalisés, de l'environnement dans lequel évolue le programme de l'action contre les mines, mais aussi sur les données récemment collectées lors de l'enquête technique.

Ce plan est également renseigné à partir de documentations existantes et des résultats des enquêtes techniques, en particulier sur les aspects de la contamination par les mines et des restes explosifs de guerre au Tchad et des besoins de l'assistance aux victimes. Cette stratégie est développée et sera mise en œuvre, dans un esprit de respect des obligations auxquelles le Tchad s'est engagé, de participation et de transparence et enfin sur des principes de non-discrimination.

Une nouvelle restructuration organisationnelle du CND est actuellement en cours. Le but est d'accroître l'aspect opérationnel, managérial pour que le CND assume pleinement ses fonctions et ses responsabilités.

A la fin 2012, après l'enquête technique menée sur le Nord et à l'Est du pays. Le Tchad dispose depuis de données fiables faisant état de : 246 zones dont 65 minées.

Il faut noter que le Tibesti, région frontalière avec la Libye, n'a pas fait l'objet d'une enquête technique et que le Sud du pays, région du Moyen Chari doit aussi faire l'objet d'un complément d'enquête technique.

Au fil des années, des progrès, pour débarrasser le pays des mines, ont été mis en œuvre. Cependant, de nouvelles dispositions sont nécessaires pour renforcer le rôle du Centre National de Déminage et à l'avenir mieux conduire l'action contre les mines.

Les contraintes et la faible transparence en terme de gestion des ressources financières et humaines ont engendrés, tant au niveau national qu'international une perte de crédibilité et de confiance des partenaires et une diminution des soutiens financiers. Il ne reste à présent qu'un seul projet international au Tchad (financé par l'Union Européenne) et un projet national mis en œuvre par le CND sur fonds gouvernementaux. Le gouvernement Tchadien contribue annuellement à l'action contre les mines à hauteur de 2 à 3 millions de dollars américains.

Le projet actuel de renforcement des capacités nationales mis en œuvre par le PNUD permet de relancer la dynamique d'implication et de mobilisation du personnel du CND et des partenaires de l'action contre les mines. Des formations et des prémices de réorganisation viennent d'être entamées. Les normes et procédures ont été développées ou mises à jour.

Les objectifs du plan stratégique, et par conséquent la demande de prolongation de délai, sont réalistes sous réserve que des ressources financières soient mises à dispositions, de manière

---

<sup>1</sup> Annexe 11: Ebauche de la stratégie nationale de l'action contre les mines au Tchad

constante, au niveau national et international. Le plan stratégique vient appuyer la demande de prolongation de délai prescrit à l'article 5 du traité d'Ottawa tout en prenant en compte les impératifs liés à l'actuel Plan National de Développement du Tchad (2012-2015). Il fera donc l'objet d'une revue intermédiaire (2015) lors de l'élaboration du nouveau plan national de développement et, si nécessaire, de réajustements.

La contribution financière du Tchad pour les 5 années de la mise en œuvre du plan est fixée à hauteur de 4,6M US\$ par an ; ce qui représente une contribution financière moyenne de 58% du budget total du plan.

Le délai demandé pour pouvoir remplir les obligations est fixé à 2019.

Ce délais inclus la phase opérationnelle de déminage : éradication des mines antipersonnel, et la remise à disposition des terres aux communautés affectées.

Rapport Détaillé

## ***1.1 Origine des défis à relever dans la mise en œuvre de l'article 5***

En 1987, après le retrait des troupes libyennes du Borkou-Ennedi-Tibesti (B.E.T), le Gouvernement du Tchad découvrait l'ampleur de la pollution par les Mines et par les Restes Explosifs de Guerre (REG) dans ces régions qui couvrent environ le tiers du pays. Avec le retour des populations déplacées, de nombreux accidents ont eu lieu parmi la population civile, en particulier autour des villes de Faya-Largeau et de Fada. Pour faire face à ce problème, le Gouvernement a fait appel à la France qui, de 1987 à 1988, a déployé une compagnie du Génie Militaire à Faya-Largeau et dans sa région. Le gouvernement a contribué aux opérations en déployant une unité du Génie de l'armée nationale à Fada pour débiter le déminage et la dépollution de ces localités et des villages environnants. Suite à de nombreux accidents parmi les militaires français et face à l'ampleur du problème, la décision a été prise de transférer cette mission de déminage et de dépollution aux unités de Génie de l'Armée Tchadienne après qu'elles aient été formées par l'armée française.

En 1990, les combats qui ont précédé la chute de Hissein Habré dans l'Est du pays ont contribué à augmenter le degré de pollution. Cette contamination est essentiellement constituée de restes explosifs de guerre (REG).

En 1995, le Gouvernement a demandé l'appui des Nations Unies. Une mission de reconnaissance était réalisée par une équipe du Département des Opérations du Maintien de la Paix (DOMP). Les conclusions de cette équipe ayant minoré la taille du problème, le dossier fut classé sans suite.

### ***1.1.1 L'action contre les mines de 1987 à 1988***

Pendant le conflit entre la Lybie et le Tchad (1987-1988), l'Armée Nationale Tchadienne et l'Armée française ont été sollicitées dans les départements de L'Ennedi, du Borkou et au sud du Tibesti. Un effort particulier était donné dans les secteurs de Faya-Largeau, et Bedo. Les opérations consistaient à réaliser le déminage et la dépollution de ces localités et des villages environnants afin de venir en aide aux collectivités sédentaires et nomades et pour permettre aux forces de se déplacer en sécurité dans cette région du Nord du pays.

Entre les années 1989 et 1995 seule une mission conjointe entre le Tchad et la Lybie a été mise en œuvre au Tibesti en vue de ré ouvrir l'axe Aozou – Bardaï pour désenclaver et rouvrir les axes de circulation aux communautés Toubou.

### ***1.1.2 Début du déminage humanitaire au Tchad de 1996 à 2009***

#### **Evaluation de la problématique Mines et REG**

En 1996, compte tenu de la persistance des accidents, le Président de la République du Tchad finance une reconnaissance du Borkou-Ennedi-Tibesti (BET) afin de : faire réaliser un dossier objectif, de détenir les informations nécessaires pour faire appel à la communauté internationale pour financer la relance des opérations de déminage et de dépollution.

En 1997, le dossier remis à l'issue de cette reconnaissance permet au Gouvernement de faire appel aux Nations Unies. Les Nations Unies dépêchent alors une équipe sur le terrain pour réaliser une étude de faisabilité.

En 1999, le Tchad réalise une étude d'impact sur la totalité du pays. En raison des contraintes liées à l'insécurité au Nord, l'étude ne peut être conduite dans le département du Tibesti qui est reconnu comme un des départements les plus affectés par la contamination par les mines et REG. Les résultats confirment que les deux autres départements les plus affectés sont l'Ennedi et le Borkou. Tibesti : 36 zones , Borkou : 24, Ennedi : 4 (consolidation des résultats de l'enquête technique 2010 à 2012).

### **Mise en œuvre des projets de déminage**

En 2000 le Tchad déploie pour la première fois des équipes de déminages. Ces équipes sont déployées à Faya Largeau et Fada dans les départements de l'Ennedi et du Borkou. Les opérations sont conduites sous la supervision d'opérateurs internationaux qui contractent les personnels du Centre National de Déminage.

En 2004, le Tchad est contraint à délocaliser la majeure partie des moyens vers la frontière avec le Soudan. Parallèlement les activités de déminage dans l'Ennedi (champ de mines de Ouadi Doum) continuent.

Entre 2006 et 2007, le Tchad réalise une enquête technique sur la partie sud du Tibesti (route des puits), et entreprend la sécurisation de l'axe Zouar-Zouarké-Bardaï.

### **1.1.2. Evolution de la stratégie et politique nationale d'action contre les mines**

En 1998, le Gouvernement crée le Haut Commissariat National de Déminage (Décret N° 133 du 19 mai 1998) et signe la Convention d'Ottawa.

En 1999, le Tchad ratifie la convention d'Ottawa.

### **1.1.2. Acteurs et partenaires**

En 1997 les Nations Unies dépêchent une équipe d'experts dans le but d'évaluer les résultats de l'enquête réalisée en 1996.

En 1999, les Nations Unies suivis par certains bailleurs de fonds commence à soutenir l'action contre les mines au Tchad.

Entre 1999 et 2009, Les opérateurs internationaux contribuent à appuyer le CND en renforçant la capacité technique des personnels nationaux contractés. L'action des acteurs humanitaires de l'action contre les mines permet de superviser les projets développés au Tchad.

Durant cette période, l'action contre les mines au Tchad a bénéficié de l'appui de différents bailleurs de fonds (Belgique, Canada, Suisse, Etats Unis ...) et Nations Unies.

Durant cette période, le CND a bénéficié de l'appui techniques d'opérateurs spécialisés et partenaires (Nations Unies, Handicap international, Help, MAG, COFRAS...).

### **1.1.3 L'action contre les mines de 2009 à 2013**

#### **Evaluation de la problématique Mines et REG**

De 2010 à 2012, le Tchad réalise une enquête technique sur la totalité du pays. Les résultats obtenus ne comportent aucune donnée sur le département du Moyen Chari et sur la partie Nord du Tibesti.

### **Mise en œuvre des projets de déminage**

En 2010, le Tchad déploie des équipes d'enquête technique dans les départements du Borkou et de l'Ennedi. Parallèlement 5 équipes de déminage sont déployées à Ouadi Doum pour continuer le déminage du champ de mines.

En 2011, le Tchad Déploie des équipes d'enquête technique dans le Tibesti. Parallèlement une équipe du CND relance le projet de déminage à Fada.

Cette même année le Tchad déploie un opérateur international pour réaliser le contrôle qualité des zones libérées sur le champ de mines de Ouadi Doum.

En 2012, le Tchad déploie des équipes de déminage et de dépollution dans le Tibesti pour sécuriser les axes principaux du Sud du Tibesti et les accès entre les communautés.

Fin 2012, le Tchad dispose d'un moyen de déminage mécanique en vue d'appuyer les équipes de déminage manuel.

Depuis le début de l'année 2013, le Tchad continue à déminer les axes principaux du sud du Tibesti. Un projet national est mis en œuvre parallèlement à un projet international.

### **Evolution de la stratégie et politique nationale d'action contre les mines**

Entre 2008 et 2009, le Tchad doit répondre à une nouvelle contamination occasionnée par les combats entre rebelles et armée tchadienne qui se déroulent de la frontière soudanaise jusqu'à la capitale. Ces actions portent exclusivement sur des opérations de dépollution.

Fin 2010, les affrontements cessent, l'insécurité diminue au Nord. Le Tchad redéfinit sa stratégie et réoriente les opérations vers le déminage humanitaire au Nord du pays.

En 2010, le Tchad produit ses premières normes nationales, elles portent sur :

- La remise à disposition des terres ;
- Le contrôle qualité ;
- Les exigences en matière de déminage et de dépollution ;
- L'éducation au risque des mines ;
- L'assistance aux victimes.

En 2011, le Tchad crée la délégation spéciale pour le Tibesti par décret présidentiel.

En 2012, le Gouvernement confirme que le déminage humanitaire fait partie du Plan National de Développement. Il confirme ainsi sa volonté à respecter ses engagements à l'égard de l'article 5 de la Convention d'Ottawa.

Entre 2012 et 2013, le Tchad élabore la totalité de ses Normes Nationales (24). Les directions Gestion de l'information, Gestion de la qualité, et planification peuvent désormais prescrire aux opérateurs les règles et applications qui sont définies par ces documents.

En 2013, après une nouvelle période de mauvaise transparence en terme de gestion financières et de ressources humaines, le CND révisé sa structure afin de répondre aux exigences de l'arrêté N° 005/PR/PM/MEP/CP du 16 janvier 2008, modifié par l'arrêté N° 011/PR/PM/MEP/CP du mois de juin 2008.

Le Tchad a déposé les instruments de ratification de la convention sur les armes à sous-munitions le 26 mars 2013. Il prévoit de ratifier la convention relative aux droits des personnes handicapées au cours de l'année 2013.

### **Acteurs et partenaires**

Entre 2009 et 2013, les Nations Unies, suivies par certains bailleurs de fonds, commencent à soutenir l'action contre les mines au Tchad.

Entre 2009 et 2013, Les opérateurs internationaux contribuent à appuyer le CND en renforçant la capacité technique des personnels nationaux contractés. L'action des acteurs humanitaires de l'action contre les mines permet de superviser les projets développés au Tchad.

Durant cette période, l'action contre les mines au Tchad a bénéficié de l'appui de différents bailleurs de fonds (Canada, Suisse, Etats Unis, Japon, Union Européenne...) et des Nations Unies à travers une assistance technique basée sur les capacités institutionnelles et techniques.

Durant cette période, le CND a bénéficié de l'appui techniques d'opérateurs spécialisés et partenaires (CICR, Handicap International, MAG, DIGGER, MINETECH...) et les Nations Unies.

## 1.2 Nature et étendue du travail à effectuer au départ en vertu de l'article 5 : aspects quantitatifs

Au Tchad, les secteurs à risque sont essentiellement dans trois départements du Nord du pays: Borkou, Ennedi et Tibesti. Les Secteurs à risque situés à l'Est du pays sont issues des récents affrontements des années 2008 à 2009.

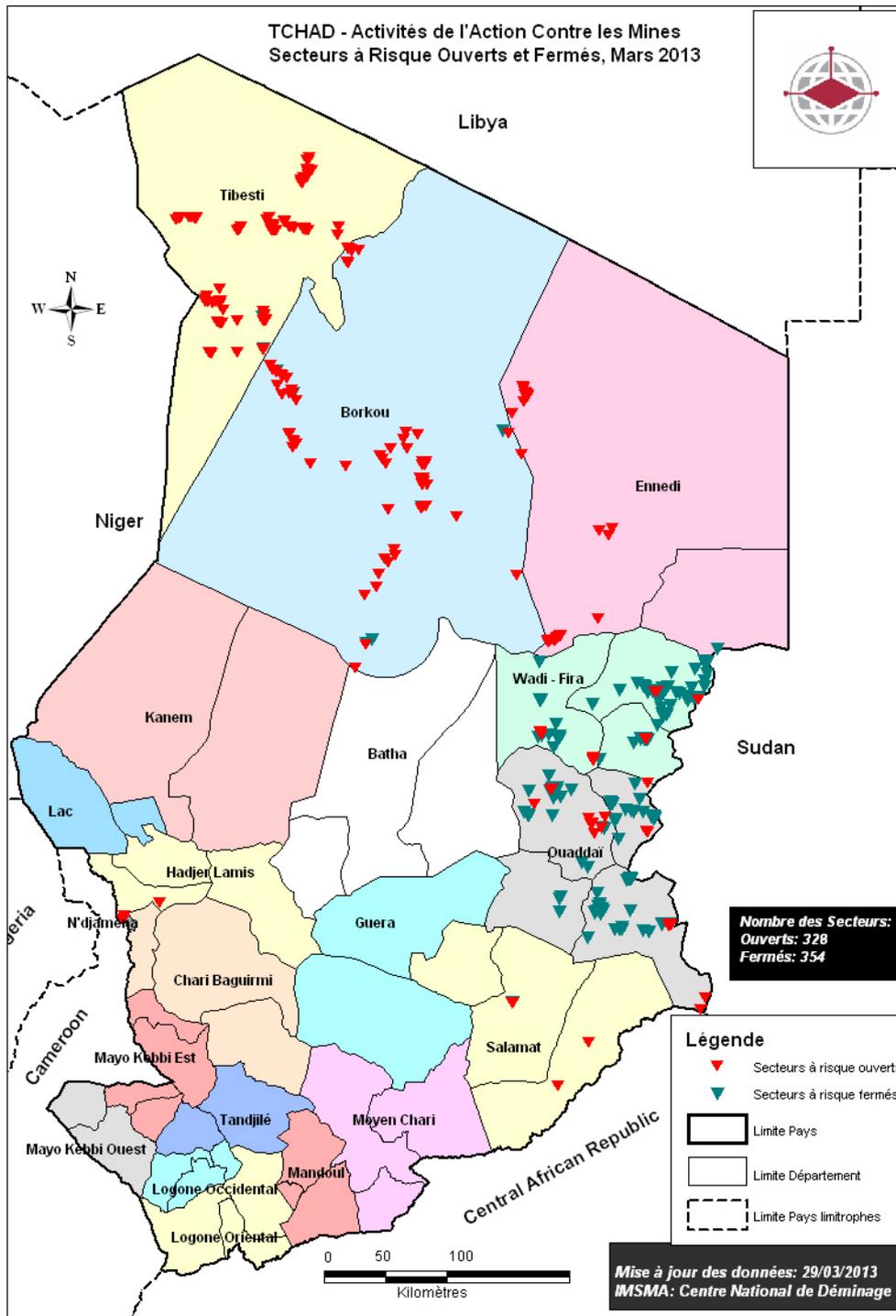
Les résultats de LIS et ceux de l'enquête technique de 2010 à 2012 montrent que les Secteurs à Risque couvrent une superficie totale de 61 231 143 m<sup>2</sup>. Sur la base de ces informations, le gouvernement a décidé de classer comme prioritaires les départements du Borkou, de l'Ennedi et du Tibesti.

Les informations de l'enquête technique menée entre les années 2010 et 2012 ont permis en 2013 à la sous direction de la gestion de l'information (IMSMA) du CND d'établir avec une plus grande précision une cartographie des Secteurs à Risque au Tchad. Le niveau de contamination du Nord du Tibesti et de la région du Moyen Chari apparaîtra au fur et à mesure des compléments d'enquêtes prévus dans la planification pluriannuelle de l'action.

Localisation	Région	# de zones (secteurs dangereux)			Surface M <sup>2</sup>
		Total	Mines	REG	
<b>NORD</b>	Borkou	43	24	27	26 201 162
	Ennedi	52	4	34	16 513 668
	Tibesti <sup>2</sup>	138	36	63	19 433 797
<b>TOTAL</b>		<b>189</b>	<b>65</b>	<b>124</b>	<b>61 148 817</b>
<b>EST</b>	Ouaddaï	17	0	17	10 840
	Salamat	6	0	6	634
	Sila	10	0	9	8 191
	Wadi Fira	22	0	22	55 974
<b>TOTAL</b>		<b>54</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>75 639</b>
<b>OUEST</b>	Hadjer Lamis	1	0	1	6 180
	N'Djamena	2	0	2	707
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>6 880</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>246</b>	<b>65</b>	<b>181</b>	<b>61 231 143</b>

<sup>2</sup> L'estimation n'inclut pas les zones non-accessibles.

# Etat des Secteurs à Risque par Région



### **1.3 Nature et étendue du travail à effectuer au départ en vertu de l'article 5 : aspects qualitatifs**

Vingt deux ans après la fin du conflit qui a opposé le Tchad à la Lybie, les mines antipersonnel et autres engins explosifs de guerre continuent à tuer et mutiler les populations sédentaires et nomades, en particulier dans le nord du pays, dans les départements du Borkou, Ennedi et Tibesti, et demeurent un véritable obstacle au développement de cette région riche en minerais et autres ressources (tourisme, agricultures, élevage...).

Les résultats de l'étude d'impact ont montré que les informations obtenues dans les collectivités affectées par les mines constituent un obstacle majeur pour l'accès aux infrastructures suivantes : habitations, routes, pâturages, points d'eau, plantations agricoles irriguées, terres non agricoles ainsi que le développement du tourisme et la recherche minière.

Ainsi, ces secteurs à risque ont une importance capitale dans le développement socio-économique des communautés du Nord du pays.

Selon la base de données IMSMA existante au CND, on dénombre 2834 victimes suite aux accidents de mines ou REG. Les données consolidées incluses dans la base de données nationale font état de 1538 victimes au 13 Avril 2013. Le reste des données n'est pas encore consolidé.

Le CND doit mettre en œuvre une opération visant à recenser la totalité des victimes sur l'ensemble du Tchad afin d'harmoniser ses données.

Les données validées sont issues de l'enquête d'impact et du complément d'enquête technique menée en 2012.

#### **Tableaux récapitulatifs**

<b>RECENSEMENT ET DISTRIBUTION DES VICTIMES AU 13 AVRIL 2013</b>			
<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>	<b>DONNEES INCONNUES</b>	<b>TOTAL VICTIMES</b>
1432	153	43	<b>1538</b>

<b>VICTIMES TUEES</b>	<b>VICTIMES BLESSEES</b>	<b>DONNEES INCONNUES</b>	<b>TOTAL</b>
858	505	175	<b>1538</b>

<b>VICTIMES</b>	<b>SEXE</b>		<b>NON RENSEIGNE</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>MASCULIN</b>	<b>FEMININ</b>		
<b>ENFANTS</b>	92	14	1	107
<b>ADULTES</b>	314	34	0	348
<b>INCONNUS</b>	396	105	42	1083

<b>TOTAL</b>	1342	153	1	<b>1538</b>
--------------	------	-----	---	-------------

#### **1.4 Méthodes employées pour l'identification des zones minées et raisons de soupçonner la présence de mines antipersonnel dans d'autres zones**

En décembre 1996, le gouvernement tchadien a demandé à la coopération française (COFRAS) de réaliser une mission d'exploration dans le BET. Sur la base du compte rendu réalisé, et au regard l'ampleur de la contamination, le gouvernement tchadien a décidé de solliciter l'appui des Nations Unies dans sa lutte contre les mines.

1999-2001, une étude d'impact socio-économique a été conduite par Handicap International. Les données se sont révélées éloignées de la réalité du terrain. De plus, les équipes qui ont pris part à la réalisation de l'enquête ont été contraintes à rester à distance des champs de mines signalés par les communautés.

2009-2010, une reconnaissance technique fut conduite par le Tchad. L'enquête se déroula dans les régions du Borkou et de l'Ennedi au Nord du Tchad, les résultats sont saisis dans la base de données nationale.

2011-2012, l'enquête technique dotée de la capacité (ERM et Liaison Communautaire) fut étendue à l'ensemble du pays. Ces nouvelles données sont saisies dans la base de données nationale et viennent compléter les informations précédemment enregistrées.

Les équipes engagées ont pu se rendre sur l'ensemble des zones soupçonnées accessibles et ont utilisé les méthodes suivantes pour la collecte: entretien avec les autorités administratives, militaires, municipales, populations, victimes, nomades, survivants d'accident ainsi que les familles des victimes décédées. Il n'existe aucun plan de pose des champs de mines connu.

Toutes les informations ont été collectées sur la base d'un formulaire IMSMA qui a fait l'objet d'une étude et a été validé par l'autorité nationale avec l'appui de la sous direction assurance qualité.

Après analyse des informations recueillies, elles sont introduites dans la base de données IMSMA du CND.

Il est cependant important de préciser que l'enquête socio économique (LIS) réalisée en 1999 était un excellent outil d'appréciation initiale mais elle a démontré ses limites quant à la connaissance exacte du lieu et des contours des zones affectées. Les informations recueillies ne permettaient pas une connaissance en détail de la contamination. A cet effet, le CND a commencé à mettre en œuvre des enquêtes techniques permettant d'identifier de manière précise le niveau de contamination.

Il faut noter que l'enquête technique récente ne porte pas sur le Nord du département du Tibesti où il est fait état de zones suspectées minées. En effet, la progression des équipes a été bloquée par la présence de zones minées qui ne pouvaient être réduites au moment de cette opération. Ces axes sont en cours de traitement depuis le début de l'année 2013.

Le département du Moyen Chari fait aussi état de zones suspectées minées et fera l'objet d'une enquête technique dès que les financements le permettront.

#### **Relevé de pose des champs de mines**

Il n'existe actuellement aucun relevé de pose des champs de mines qui ont été mis en place par l'armée libyenne.

Les autres obstacles à base de mines qui sont découverts dans le BET, ont été posé de façon anarchiques par des belligérants qui ne répondaient en rien aux méthodes de pose « réglementaires » ce minage est un minage de harcèlement. Il est surtout rencontré dans le Tibesti. La configuration du terrain conjuguée avec les mouvements de dunes de sable complique la détection et rend parfois le déminage plus difficile.

## **1.5 Structures nationales de déminage**

Les structures nationales de déminage ont évolué au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances sur l'étendue et les conséquences du problème posé par la présence de mines :

En 1998, le Haut Commissariat National de Déminage (HCND) est placé sous la tutelle de la Présidence de la République (Décret N° 113).

En 1999, le HCND passe sous la tutelle du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération.

En 2007, à la suite d'un audit diligenté par le Gouvernement, et conduit par le Ministère du Contrôle et de la Moralisation, le HCND a été profondément restructuré pour être en adéquation avec le décret N° 498/PR/PM/MEP/07 du 21 juin 2007 portant sur la réorganisation du Haut Commissariat National au Déminage.

La structure suivante doit être mise en application :

- Un Comité de Pilotage, organe de supervision et de suivi ;
- Le Centre National de Déminage, organisme d'exécution et de coordination, chargé de la mise en œuvre du plan stratégique, du suivi et du contrôle de toutes les activités de l'action contre les mines ;
- 5 Centres Régionaux de Déminage en charge du contrôle, du suivi et de l'appui des opérations dans leurs zones.

Entre 2008 et 2009, le CND fait l'objet de la mise en application de l'arrêté N° 11 de 2008 pour arriver à la structure institutionnelle actuelle. Les effectifs sont compressés de 700 employés à 320 employés.

Entre 2010 et 2012, le manque de transparence dans la gestion des ressources humaines fait que les effectifs du CND atteignent à nouveau 720 employés.

En 2012, le CND fait à nouveau l'objet d'une demande de réduction de ses effectifs, ordonnée par le gouvernement, de 720 à 320 employés. Une série de mesures est en cours de réalisation.

### ➤ **Voir organigramme détaillé en annexe V : structure nationale de déminage.**

Le Haut Commissariat National de Déminage est chargé de :

- la mise en œuvre et du suivi de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel dans toutes ses composantes.
- la planification, la coordination et le suivi de l'exécution des activités de déminage par les opérateurs sur le territoire national.
- l'intégration de l'effort de déminage humanitaire dans les activités de développement.
- la sensibilisation des populations et de la Société Civile sur le danger des mines.
- l'assistance aux victimes des mines.
- la mobilisation des ressources pour le renforcement des capacités techniques de déminage et du suivi-évaluation dans le domaine du déminage humanitaire.
- d'émettre un avis de conformité sur l'accréditation de tout intervenant opérant dans le cadre de l'action contre les mines (opérateur national ou international) exploitant des ressources de la zone considérée.
- d'assurer le secrétariat exécutif de la commission nationale chargée du Traité d'Ottawa.

## **1.6 Nature et étendue des progrès accomplis : aspects quantitatifs.**

Dès le début de la mise en œuvre du programme d'action contre les mines, le Tchad s'est résolument engagé dans le traitement des zones jugées prioritaires en raison des dégâts humains et de la gêne causée aux populations. Malgré des moyens financiers très limités jusqu'en 2008 le Tchad a pu en 9 ans réaliser des opérations de déminage et de dépollution. Grâce aux reconnaissances techniques, exécutées par les différents opérateurs et certifiées par le CND, il fut alors possible de dresser l'inventaire réel des zones contaminées afin de fixer les priorités d'intervention.

### **1.6.1 Révision de la définition des priorités**

Depuis l'élaboration de la nouvelle Stratégie Nationale, le CND a pris la mesure de la nécessité de se doter d'une composante déminage au lieu d'une composante dépollution du champ de bataille.

Dans le cadre général, l'accent est désormais porté sur :

- La réalisation et mise en application de règles et normes nationales. A nos jours l'autorité nationale dispose de 24 normes nationales qui sont accessibles aux opérateurs de l'action contre les mines au Tchad.
- La qualité des formations et l'accompagnement des cadres nationaux à la gestion stratégique et opérationnelle, ainsi qu'à une gestion rigoureuse de la qualité et de l'information (IMSMA). (A nos jours le CND dispose de 6 Inspecteurs Assurance Qualité qualifiés. 8 personnels d'encadrement et de supervision qualifiés EOD Niveau 2.
- La planification et distribution des tâches aux différents opérateurs de l'action contre les mines. A nos jours deux projets de déminage sont déployés conformément aux priorités nationales dans le département du Tibesti. Le plan d'action a été élaboré en collaboration entre la direction de la planification des opérations, les bailleurs de fonds et les opérateurs).
- La réalisation des enquêtes techniques au Nord du Tibesti et dans le sud du pays.
- Le recueil et l'analyse des informations issues des enquêtes et progression des activités de déminage réalisées par les opérateurs.
- Contrôle et suivi des opérations, processus d'accréditation des opérateurs par la sous direction Contrôle et Assurance Qualité du CND.

A titre d'exemple, l'action actuelle est organisée comme suit.

Projet N° 1 (Opérateur International):

- Recruter et former les personnels nationaux pour être à mesure de déployer 3 équipes de déminage soit un total de 24 nationaux y compris le personnel d'encadrement.
- Déployer les équipes dans la région du Tibesti pour être à mesure de :
  - o Désenclaver les communautés dans la périphérie Nord de Bardaï ;
  - o Éliminer la présence des mines sur l'axe Bardaï-Aouzou ;
  - o Éliminer la présence des mines AP qui affectent directement les communautés de Aouzou ;
  - o Si nécessaire dépolluer les zones affectées par la présence de REG ;
  - o Si possible compte tenu de la durée du projet, éliminer la présence des mines sur l'axe Bardaï-Yebbi Bou

Projet N°2 (Projet National):

- Recruter et former les personnels nationaux pour être en mesure de déployer 3 équipes de déminage soit un total de 38 nationaux y compris le personnel d'encadrement technique.
- Déployer les équipes dans la région du Tibesti pour être à mesure de :
  - o Désenclaver les communautés dans la périphérie Sud de Bardaï ;
  - o Éliminer la présence des mines sur l'axe Bardaï Zouar-Zouarké ;
  - o Éliminer la présence des mines AP qui affectent directement les communautés de Zouar et de Zouarké ;
  - o Si nécessaire dépolluer les zones affectées par la présence de REG.

## 1.6.2 Progrès accomplis depuis novembre 2008

### **Redéfinition du mandat d'assistance technique apporté par le PNUD**

En 2008, le Tchad a procédé à un recentrage du mandat de l'assistance technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur la mobilisation des ressources. Le recentrage du mandat d'assistance technique apporté par le PNUD permet de mobiliser 7 millions de dollars américains pour l'action contre les mines au Tchad.

### **Pratiques de remise à disposition des terres**

En 2010, le CND et l'opérateur Handicap International France créent les 1<sup>o</sup>normes nationales et ébauchent les procédures de remise à disposition des terres. À la suite de ce projet, l'ONG MAG réalise, grâce aux fonds japonais, l'enquête technique du pays à l'exception de la région du Tibesti. Les zones suspectes identifiées lors de l'étude d'impact (2001) sont confirmées ou annulées. La reclassification des zones est réalisée conformément aux normes nationales en vigueur suite au projet précédent. Seules les zones dangereuses confirmées et accessibles sont enregistrées dans la base de données nationale. Le processus de remise à disposition des terres n'a jamais été mis en application pour les raisons suivantes :

- En raison des conflits et de changements de priorités, aucune opération de déminage entreprise n'a été achevée intégralement ;
- Les opérations de déminage engagées depuis 2008 ont été suspendues faute de financement ;
- Les moyens techniques et financiers alloués n'ont pas été adaptés à l'ampleur des tâches à réaliser (exemple : champs de mines de Ouadi Doum-47 km de long<sup>3</sup>) ;
- Il y a un manque de pratique du personnel du CND dans le domaine du déminage ;
- L'inspection qualité après déminage n'a jamais été réalisée à l'exception du contrôle externe fait par l'ONG Digger en 2010/2011.

La nouvelle stratégie et les nouvelles dispositions prévoient de mettre en œuvre cette politique au fur et à mesure de la libération des zones et en fonction des contraintes logistiques.

### **Opérations de déminage :**

Le CND a entrepris, en 2008, plusieurs opérations de déminage et de dépollution. Malheureusement certaines ont été interrompues en mars 2009 faute de moyens financiers.

Début 2010, le gouvernement tchadien a mis à la disposition du CND les ressources financières nécessaires à la reprise des opérations de déminage à Fada.

Le CND a également mené à bien un projet d'une durée de 8 mois à Ounianga Kebbir, dans l'Ennedi. Ce projet était soutenu par une aide financière de la Libye. Le déminage d'Ounianga Kebbir a pris fin en mars 2009. L'équipe de déminage a sécurisé 4 km<sup>2</sup> pour un total de 22 mines anti-personnel et 9 mines anti-char relevées et détruites.

Durant la période 2009 – 2010, grâce à l'assistance de la Libye, le CND a mis en œuvre des opérations de déminage à Ouadi Doum. Cette action venait en complément des opérations mises en œuvre par l'opérateur international MAG contracté par le PNUD grâce à la contribution du gouvernement japonais.

De 2011 à 2012, l'opérateur MAG a réalisé l'enquête technique des parties accessibles du nord du pays en incluant la région du Tibesti.

---

<sup>3</sup> Voir Annexe IX : Relevé cartographique et caractéristiques du champ de mine de Ouadi Doum – Région de l'Ennedi

**Tableau récapitulatif des mines AP détruites depuis 2008**

Année	Lieu	Opérateur	Quantité
2008-2009	Ounianga-Kouba Olanga	MAG	25
2008	Ounianga Kebir	CND	22
2009-2010	Faya-Bardaï-Fada	CND Intervention rapide	12
2010	Fada	CND	9
2010-2011	Ouadi Doum	MAG	1 288
2011	Ouadi Doum	CND	58
<b>Total :</b>			<b>1 414</b>

### **1.7 Nature et étendue des progrès accomplis : aspects qualitatifs**

Les opérations de déminage et de dépollution déjà réalisées ont permis :

- La sécurisation de l'accès vers Ounianga Kébir lors de la traversée du champ de mine de Ouadi Doum.
- La sécurisation de l'aéroport d'Ounianga Kébir et de ses abords afin de permettre le développement du tourisme, dans la région du lac vert et du lac bleu.
- La libre circulation des nomades pour accéder au Nord du pays.
- L'action en cours au Tibesti permet le désenclavement des communautés voisines des villes de Bardaï, Zouar et Zouarké.
- Par ailleurs, les opérations de déminage vont permettre aux convois logistiques en provenance de la Libye d'emprunter un itinéraire plus direct. Ceci contribuera largement aux échanges commerciaux et au déplacement des personnes dans toute la région.
- Et permettront aussi le développement des plans d'extension de l'exploitation des ressources minières du Nord du Tibesti et favoriseront le développement économique de la région.
- A ces progrès s'ajoute la diminution du nombre des victimes dans le pays.

### **1.8 Méthodes et normes utilisées pour la remise à disposition des zones soupçonnées ou avérées de contenir des mines antipersonnel**

#### **1.8.1 1. Procédures de déminage**

Les opérations de déminage au Tchad reposent sur des Normes Nationales de Déminage qui sont en conformité avec les IMAS, et adaptées aux réalités du pays sur le plan géographique et de l'équipement.

Les Normes Nationales et les Procédures Opérationnelles Permanentes (POP) ont été réalisées et approuvées par le CND avec l'appui d'experts internationaux mis à la disposition du HCND par les Nations Unies. Elles font l'objet d'une mise à jour annuelle en fonction des expériences du terrain, et ou de la mise en place de nouveaux équipements pouvant influencer sur les procédures de travail.

## 1.8.2 2. Méthodes approuvées

En se basant sur les normes et les POP, le procédé de déminage au Tchad est le suivant :

- L'enquête (LIS comme base fondamentale)
- Reprise d'Enquête
- Enquête technique
- Déminage
- Contrôle qualité
- Cartographie et Rapport

L'enquête technique consiste à la confirmation de l'information recueillie sur le terrain par un groupe d'experts du déminage en coordination avec la communauté affectée. Si toutefois l'information ne répond à aucune objectivité et si la population confirme son inexactitude alors il y a rejet de la terre suspectée.

L'enquête technique est aussi à délimitation des contours des zones ainsi que la réduction des zones. Cette dernière est faite aussi durant le déminage proprement dit.

Il y a deux méthodes techniques réglementaires utilisées pour la réalisation des enquêtes techniques et du déminage et une autre méthode non technique pour la remise à disposition des terres:

**Déminage Manuel (méthode Excavation) :** Cette technique a été utilisée largement dans les opérations de déminage depuis de nombreuses années, et elle s'est avérée d'une efficacité notoire, surtout dans les champs de mines et autres obstacles où le terrain est d'origine sablonneux.

- La technique de l'excavation est utilisée dans :
- Les zones avec une grande contamination métallique ou un sol avec une forte intensité métallique.
- Les zones contenant des mines non métalliques.
- Les zones où la profondeur du sable est très importante.

Il est important de préciser que bon nombre des mines posées au Tchad ne sont pas piégées. Cela a contribué considérablement à l'efficacité de l'excavation.

**Déminage Manuel (Déecteur) :** Cette méthode est la plus utilisée dans les opérations de déminage ces dernières années. Le déminage par détecteur demande un équipement approprié, un entraînement spécifique et une importante maintenance. Il a un léger rendement, mais comparé à l'excavation, le déminage par détecteur présente le moins de risque d'accident.

Les démineurs tchadiens sont formés pour utiliser les deux méthodes et parfois simultanément car le sol est très variable.

**Remise à disposition des terres par déclassification :** Cette méthode consiste à relâcher des terres initialement suspectées aux populations sans l'utilisation des moyens techniques. Cette opération se base sur l'analyse des renseignements recueillis durant la LIS, confrontés à des indicateurs d'analyse qui permettent l'adoption de la remise à disposition. Elle est faite en étroite collaboration avec les bénéficiaires et fait l'objet d'un procès verbal. En général ce sont les

Secteurs à Risque à impact faible qui sont ciblées par cette politique.

### **1.9 Méthodes et normes de contrôle et d'assurance qualité**

Les principes et philosophie de la gestion et du contrôle qualité s'appuient sur la norme nationale et sur le document relatif à la mise en œuvre de cette action.

Le responsable de la sous direction Gestion de la Qualité du CND s'assure du suivi des procédures réglementaires par l'ensemble des opérateurs dans les opérations de déminage. Deux types de contrôle et d'assurance qualité existent, l'une interne et l'autre externe. En ce qui concerne la CQ/AQ interne, c'est l'un des membres de l'équipe qui exécute cette tâche en s'appuyant sur des formulaires préétablis qui indiquent les tâches et consignes à suivre sur le terrain. Ce formulaire doit être suivi en permanence sur le chantier.

Le CQ externe est planifié et assuré par la sous direction Gestion de la Qualité du CND qui suit les POP dans ce domaine et il est réalisé suivant la méthodologie de l'échantillonnage, généralement Durant et à la fin des opérations de déminage.

Cette sous direction assume un rôle important dans la vérification et aussi dans le processus de remise de la terre à la population. Elle doit signer toutes documentations dans ce processus avant la mise à la disposition des terres aux utilisateurs.

Des réunions périodiques se passent au service des opérations du CND pour l'analyse des comptes rendus des différents CQ pour prendre en considération les leçons apprises des différentes expériences.

La sous-direction de la gestion de la qualité est maintenant opérationnelle et participe pleinement aux accréditations des opérateurs et aux contrôles et suivi des progrès des opérations.

Cette sous-direction analyse la totalité des informations transmises par les opérateurs avant qu'elles ne soient saisies par la direction de la gestion de l'information (IMSMA).

Les procédures de recrutement et les formations sont validées par un comité comprenant des personnels de cette sous-direction.

L'enregistrement des données transmises par les opérateurs en terme de suivi des progrès des opérations est soumis à cette sous-direction pour contrôle et validation.

“La philosophie du processus de garantie de la qualité consiste en une série de mesures et d'activités qui, prises dans leur ensemble, garantissent que les divers opérateurs qui travaillent sur un territoire appliquent strictement les Normes Nationales de l'action contre les mines au Tchad.

Il est de la responsabilité de chaque acteur de l'action contre les mines de garantir cette qualité”<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Norme nationale 16- Gestion de la qualité.

**Tableau récapitulatif des actions menées par la sous-direction Contrôle et Assurance Qualité**

<b>Année</b>	<b>Action menée</b>	<b>Opérateur / Projet</b>
<b>2009</b>	Accréditation opérationnelle	MAG / Union Européenne Est du Tchad
	Accréditation opérationnelle	MINETECH / UNMAS
	Accréditation opérationnelle	CND / Projet National Ounianga kebir
	Evaluation terrain	CND / Projet National Ounianga kebir
<b>2010</b>	Accréditation opérationnelle	CND / Projet National FADA
	Accréditation opérationnelle	MAG / Enquête Technique + Ouadi Doum déminage
	Accréditation opérationnelle	DIGGER / Projet Contrôle Qualité externe Ouadi Doum
	Evaluation terrain	CND Projet National FADA / Suspension
	Evaluation terrain	MAG / Enquête Technique + Ouadi Doum déminage
	Evaluation terrain	MAG / Enquête Technique + Ouadi Doum déminage
<b>2011</b>	Accréditation opérationnelle	CND / Projet national Ouadi Doum
	Evaluation terrain	CND / Projet national Ouadi Doum
<b>2012</b>	Accréditation opérationnelle	MAG / Complément d'enquête Technique
	Accréditation opérationnelle	CND / Projet national FADA
	Accréditation opérationnelle	CND / Projet national BARDAÏ
<b>2013</b>	Accréditation Opérationnelle	MAG / Projet UE Tibesti
	Accréditation Opérationnelle	CND / Projet national Tibesti
	Evaluation terrain	CND / Projet national FADA Suspension
	Evaluation terrain	MAG / Projet Tibesti
	Evaluation terrain	CND / Projet national Tibesti

Validation formation EOD 1	CND / Projet national Tibesti (32 démineurs)
Validation formation EOD 1	MAG / Projet Tibesti (18 démineurs)
Validation normes nationales	22 Normes nationales
Contrôle et validation	Données terrain IMSMA (Gestion de l'information)

### **1.10 Efforts entrepris pour empêcher effectivement les civils d'accéder aux zones minées**

Depuis 2010, un effort particulier a été développé pour la mise en place de marquages. Ces opérations ont été principalement conduites lors des enquêtes techniques de 2009 à 2012. 17 Km<sup>2</sup> de zones minées ont été marqués.

Durant la phase d'enquête technique, les équipes ont pour mission de :

- Collecter les données précises en vue d'alimenter la base de données nationale.
- Sensibiliser les communautés affectées.
- Analyser l'impact afin de fixer les priorités dans l'action future.
- Réduire les zones dangereuses et/ou d'installer un marquage adéquat et en adéquation avec les normes nationales.
- Charger les Centre Régionaux de sensibiliser les autorités locales et religieuses au danger des Mines.

### **Tableau récapitulatif des activités d'Education au Risque des Mines pour la période 2011 par la sous direction ERM du CND. Depuis 2011 le CND n'a mené aucune action d'ERM.**

<b>Période:</b>	<b>Activités:</b>	<b>Lieux:</b>	<b>Hommes:</b>	<b>Femmes:</b>	<b>Enfants:</b>
Janvier 2011	Sensibilisation des personnels de IRC et des réfugiés	Bahai	1258	2165	1022
Mai 2011	Sensibilisation des communautés	Faya Largeau	235	108	633
Mai 2011	Sensibilisation des communautés	Am-Timan	1111	1823	630
Juin 2011	Formation à la sensibilisation	Sylla - Wadi Fira - Ouaddaï -Est de l'Ennedi	402	227	196

Juillet 2012	Sensibilisation des communautés	Tibesti	1080	210	482
Janvier 2012	Sensibilisation des communautés	Ouaddai- Wadi Fira	1235	812	646

### **1.11 Ressources mises à dispositions en soutien du progrès accompli à ce jour**

Les ressources mise a disposition en soutien du progrès accompli a ce jour s'élève a un montant total, pour la période 2010-2013<sup>5</sup>, de 26,89 MUS\$. La contribution financière nationale de 14,4MUS\$ représente 54% du montant total allouée. Les tableaux ci-dessous montrent les répartitions budgétaires par année et par source de financement.

#### **Tableau des contributions financières extérieures (sous réserve d'erreurs ou omission)**

<b>EXERCICE 2010</b>		
<b>BAILLEURS</b>	<b>DETAILS</b>	<b>BUDGET</b>
Japon	Enquête technique et Ouadi doum	\$ 3 689 569
Canada	Déminage et renforcement des capacités du CND	\$ 656 000
Suisse	Ouadi doum QAQC	\$ 1 250 000
UNDP	Achat d'équipements	\$ 52 368
Commission Européenne	Projet de déminage à l'Est	\$ 632 931
<b>TOTAL</b>		<b>\$ 6 280 868</b>

<sup>5</sup> Prevision budgétaire pour l'année 2013 quasi acquise.

<b>EXERCICE 2011</b>		
<b>BAILLEURS</b>	<b>DETAILS</b>	<b>BUDGET</b>
Canada	appui/renforcement des capacités du CND	\$ 499 981
Australie	Education au Risque des Mines	\$ 1 033 000
Suisse	Déminage Fada	\$ 197 472
Pays bas	Support projet UNMAS	\$ 334 334
Finlande	Déminage	\$ 278 620
<b>TOTAL</b>		<b>\$ 2 343 407</b>

<b>EXERCICE 2012</b>		
<b>BAILLEURS</b>	<b>DETAILS</b>	<b>BUDGET</b>
Japon	Achat équipements mécaniques	\$ 400 600
Commission Européenne	Action de déminage dans le Nord du Tchad	\$ 2 850 000,00
PNUD	Enquête technique 2° partie (Tibesti)	\$ 613 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>\$ 3 863 600,00</b>

Tableaux des contributions nationales (Exercice 2010-2013)

<b>EXERCICE 2010</b>		
LIGNES DE CREDIT	BUDGET EN FCFA	TOTAL EN US\$ pour 2010
REMUNERATION DES PERSONNELS	56 669 000,00 XAF	\$1 14 714,57
FONCTIONNEMENT DU CND	20 000 000,00 XAF	\$40 485,83
OPERATIONS	86 000 000,00 XAF	\$174 089,07
<b>TOTAL</b>	<b>162 669 000,00 XAF</b>	<b>\$329 289,47</b>

<b>EXERCICE 2011</b>		
LIGNES DE CREDIT	BUDGET EN FCFA	TOTAL EN US\$ pour 2011
REMUNERATION DES PERSONNELS	699 870 000,00 XAF	\$1 416 740,89
FONCTIONNEMENT DU CND	200 000 000,00 XAF	\$404 858,30
OPERATIONS	1 200 000 000,00 XAF	\$2 429 149,80
<b>TOTAL</b>	<b>2 099 870 000,00 XAF</b>	<b>\$4 250 748,99</b>

<b>EXERCICE 2012</b>		
LIGNES DE CREDIT	BUDGET EN FCFA	TOTAL EN US\$ pour 2012
REMUNERATION DES PERSONNELS	942 400 000,00 XAF	\$1 705 263,16
FONCTIONNEMENT DU CND	207 600 000,00 XAF	\$ 419 393,93
OPERATIONS	300 000 000,00 XAF	\$2 834 008,10
FONCTIONNEMENT DE LA DELEGATION DU TIBESTI	102 000 000,00 XAF	\$ 206 060,60
<b>TOTAL</b>	<b>1 552 000 000,00 XAF</b>	<b>\$ 3 135 353,53</b>

<b>EXERCICE 2013 - prévision</b>		
LIGNES DE CREDIT	BUDGET EN FCFA	TOTAL EN US\$ pour 2013
REMUNERATION DES PERSONNELS	662 650 000,00 XAF	\$ 1 338 686,86
FONCTIONNEMENT DU CND	,00 XAF	\$ 0
OPERATIONS	310 000 000,00 XAF	\$ 626 262,62
<b>TOTAL</b>	<b>972 650 000,00 XAF</b>	<b>\$ 1 964 949,48</b>

## **1.12 Circonstances qui empêchent d'atteindre la conformité en respectant l'échéance**

Les circonstances qui empêchent le Tchad d'atteindre la conformité sont les suivantes :

Le Tchad fait face à une irrégularité et a un manque de moyens financiers tant au niveau des contributions de la communauté internationale que des contributions nationales.

La géographie et le climat ont également eu une incidence sur le travail effectué. En effet, la superficie importante du pays, les voies de communication peu développées ainsi que l'emplacement des zones les plus minées dans des endroits sans routes bitumées rendent les conditions de travail difficiles.

De plus, aucun plan de pose des mines n'est disponible. La Libye n'a toujours pas communiqué les plans de pose des secteurs minés qui visaient à protéger leurs installations militaires et les itinéraires durant le repli des troupes vers la frontière.

Les données de l'enquête d'impact se sont révélées éloignées de la réalité du terrain. Les équipes qui ont pris part à la réalisation de l'enquête ont été contraintes à rester à distance des champs de mines signalés par les communautés.

Depuis l'enquête réalisée par Handicap international entre 1999 et 2001, il n'a pas été possible de réaliser d'enquêtes techniques au-dessus du 16° parallèle. La situation d'insécurité dans l'est ne permettait que le déploiement d'équipes EOD pour travailler dans l'urgence. Le Tibesti était jusqu'à peu de temps fermé pour des raisons d'insécurité.

Certains problèmes sont également apparus alors que les opérateurs ont entrepris la recherche de zones minées et lorsqu'ils ont voulu comparer les coordonnées relevées par eux même aux informations enregistrées dans la base de données IMSMA.

La gestion des informations contenues dans la base de données s'est révélée trop complexe et les problèmes rencontrés au fil des années ont contribué à fournir des informations peu fiables et données difficilement exploitables.

Le Tchad faisait face à de nombreuses difficultés pour fournir le détail des zones traitées par rapport aux zones identifiées lors de l'enquête d'impact. Ceci qui constitue un problème majeur pour la planification du travail pendant la période de prolongation.

Au niveau national, le HCND a fait l'objet de plusieurs remaniements depuis 2007 à 2013. Ces remaniements visent à mettre en place une réorganisation de l'institution suite a des problèmes de mauvaise gestion des ressources financières et humaines, et de faiblesses dans les activités de mobilisation de ressources et de planification des opérations (2010 à 2012).

Depuis l'obtention de la première prolongation en 2008, le retard dans la mise à disposition des fonds japonais pour la mise en œuvre de l'enquête technique, a retardé d'une année le déploiement des équipes et la collecte d'informations.

De 2010 à 2012, le manque de transparence dans la gestion des ressources humaines et financières a largement contribué à la perte d'efficacité et une réduction des performances du CND et du programme en général.

L'action contre les mines au Tchad a manqué de vision stratégique, de planification opérationnelle, de coordination et de cohésion dans son action. Cette situation a engendré, tant au niveau national qu'international une perte de crédibilité et de confiance des partenaires et une diminution des soutiens financiers.

## **1.13 Implications humanitaires, économiques, sociales et environnementales**

Selon le dernier recensement, la population du Tchad est de 11 millions d'habitants<sup>6</sup>.

Les informations relatives aux personnes victimes de Mines et REG sont enregistrées dans la

---

<sup>6</sup> Annexe VIII : Données démographiques du Tchad

base de données nationale au CND. Ces données doivent être vérifiées, consolidées voire complétées lors de l'exécution d'un recensement des victimes (mines, REG et BASM) planifié pour l'année 2013<sup>7</sup>. A ce jour, 2834 victimes sont recensées par la direction de l'assistance aux victimes. Ces données sont estimées sur la base des rapports annuels fournis par le CND mais ne sont pas consolidées dans la base de données IMSMA.

**295725** personnes dont 60% de femmes et d'enfants habitent ou transitent (population nomade) à proximité des ZSD par les mines situées dans le BET. Ces zones sont souvent proches des campements nomades et constituent un lieu privilégié pour le pâturage et la transhumance des troupeaux. (Données extraites du 2<sup>o</sup> recensement Général de la Population et de l'Habitat RGPH2 2009)

La présence des secteurs à risque gêne les activités économiques suivantes :

- Accès au pâturage
- Accès à l'eau
- La recherche minière
- Blocage de la possibilité d'extension Urbaine
- Accès à la côte pour le développement de la pêche artisanale
- Accès aux zones d'intérêts touristique
- Accès aux zones d'exploitation des ressources souterraines (Gisement, Natron, Uranium, Cobalt, autres).

#### ***1.14 Nature et étendue du travail restant à faire en vertu de l'article 5 : aspects quantitatifs***

D'après les données enregistrées à ce jour la nature du travail restant à accomplir peut être résumée comme suit :

Concernant les zones minées recensées aux abords de Ouadi Doum, il s'agit de lignes de mines AP composées de mines à effet de souffle et de mines bondissantes. Une évaluation permet de penser que le nombre de mines anti-personnel avoisine 15,000 mines (cette donnée ne prend pas en compte les 3 champs de mines découverts à coté de celui de Ouadi Doum). La fiabilité des données est rendue difficile à cause du phénomène de migration des mines lors du déplacement des dunes.

Concernant la partie Nord du pays, à la frontière entre le Tchad et la Lybie, la présence d'un champ de mines du même type que celui de Ouadi Doum a été confirmée. Le recensement de ce champ de mines et des lignes de protection n'a pas été possible durant l'enquête technique. En effet l'accès à cette zone est contrôlé et ne peut se faire en véhicule. Les accès sont bloqués par la présence de points minés posés de façon anarchique. Il faudra attendre que ces axes soient ouverts pour que l'enquête soit réalisée en totalité.

Concernant la Partie Sud, frontalière avec la République Centrafricaine doit faire l'objet d'une enquête technique avec effet immédiat de l'éradication de la problématique mines anti-personnel. Cette opération sera mise en œuvre en fonction de la disponibilité des fonds visant à supporter le Tchad dans la réduction des mines anti-personnel. La région avait été identifiée lors de l'enquête d'impact réalisée par Handicap International. Elle se situe aux abords de la commune d'Ikea.

---

<sup>7</sup> Objectif spécifique de l'assistance aux victimes – stratégie nationale de l'action contre les mines au Tchad 2013-2017

Il faudra donc entre prendre la réalisation d'enquêtes techniques complémentaires dans les régions Nord du Tibesti et au sud du Pays à proximité de la frontière avec la République de Centrafrique.

**Données secteurs à risque validés et enregistrés dans la base de données nationale. Voir détails sur tableau détaillé en annexe.**

REGION	SECTEURS A RIQUES ENREGISTRES AU 16/03/2103	
	ZONES MINEES	OBSERVATIONS
TIBESTI	36	Rappel : Région n'ayant pas été totalement enquêtée. Prévoir champ de mines Tanoa (estimé à 5640 m2) situé dans la partie Nord.
BORKOU	24	
ENNEDI	4	Comprend champ de mines de Ouadi Doum (5640 m2).
TOTAL vérifié.	65	Obstacles à base de mines Anti Personnel et Anti Char.

L'intervention de l'opérateur MAG à Ouadi Doum a démontré que les champs de mines implantés par l'armée libyenne comprenaient des lignes de mines anti-personnel, et des lignes de mines anti-char. Les résultats obtenus révèlent que la densité de mines AP est équivalente à celle des mines AT.

### **1.15 Nature et étendue du travail restant à faire en vertu de l'article 5 : aspects qualitatifs**

Pour que les opérations arrivent à éradiquer la totalité de la présence des mines AP au Tchad, le CND devra :

- Assurer la pérennité du bon fonctionnement de la base de données IMSMA nationale (CND).
- Accroître la capacité nationale en formant les personnels aptes pour les diriger vers les centres de formation internationaux (CPADD).
- Dresser un bilan du besoin exact en personnels formés par le CPADD.
- Engager des équipes (moyens mécaniques y compris) pour désenclaver le Tibesti.
- Réaliser le complément d'enquête technique au Nord puis dans le Sud du pays afin de confirmer ou non la présence de mines Anti-personnel.
- Continuer les opérations de déminage en tenant compte de la nouvelle stratégie nationale.
- Prendre en compte les contraintes suivantes :

- a) Les vents de sable fréquents, en moyenne d'une semaine et demie par mois, au dessus du 16° parallèle, ralentissent ou obligent à suspendre les opérations.
- b) Le volume horaire de travail réel est diminué de moitié en raison des températures atteignant 52°C. Le rendement moyen constaté d'un démineur est de 16 à 20 m2 par jour.

La priorité est fixée aux régions du Borkou, Ennedi et Tibesti. Le Tibesti<sup>8</sup> est la région prioritaire pour les raisons suivantes :

- Région la plus contaminée par la présence des Mines Anti Personnel.
- Région où le gouvernement veut mettre l'accent dans le cadre du développement :
  - a) Accès aux ressources naturelles (Gisements, agriculture...),
  - b) Ouverture au tourisme,
  - c) Réouverture de l'axe direct permettant l'accès vers la Lybie,
  - d) Sécurisation des itinéraires de transhumance (nomades),
  - e) Désenclavement des zones pastorales.

➤ **Voir Annexes II et III**

**1.16 Durée proposée de la prolongation et justification de cette durée**

L'extension de deux ans précédemment accordée avait pour objectif de permettre au Tchad de collecter des données solides pour élaborer à la fois une stratégie nationale et une demande de prolongation justifiée.

L'enquête technique, achevée en octobre 2012 et les informations déjà enregistrées dans la base de données clarifie l'ampleur de la problématique liée à la présence des mines anti-personnel au Tchad. Au travers de stratégie le Tchad s'engage, de manière réaliste, à éradiquer la totalité des mines a la fin de l'année 2019.

Aussi, la prolongation requise par le gouvernement porte sur une période de six ans 2014 à 2019.

**1.17 Plan de travail détaillé pour la période de prolongation proposée**

**1.17.1 Déminage**

- 2013-2017, la totalité des axes et zones prioritaires sur l'ensemble de la région du Tibesti est déminée.
- 2015-2019, la totalité des zones contaminées dans les régions de l'Ennedi et du Borkou sont déminées/dépolluées.
- 2015-2019, les régions de Wadi Fira, Sila, Ouadaï et Salamat sont déminées.
- 2015, Les zones contaminées de la ville de N'djamena et Hadjer-Lamis sont traitées.

**1.17.2 Enquête technique des zones contaminées non répertoriées des régions du sud**

- Début 2015 ou dès que des fonds suffisants sont disponibles, mettre en œuvre une enquête technique dans les zones suspectées des régions frontalières avec la République de Centre Afrique (région d'Ikéo).
- Mi-2015, définir les zones prioritaires et planifier les opérations de déminage/dépollution.
- À partir de fin 2015, mettre en œuvre, suivre et contrôler les opérations.

**1.17.3 Remise à disposition des communautés affectées au fur et à mesure des progrès réalisés.**

➤ **Voir Annexes VI, VI-a/b/c/d**

➤ **Voir Annexe XI : Ebauche de la stratégie nationale de l'action contre les mines au Tchad.**

---

<sup>8</sup> Voir Annexes VI, VI-a/b/c/d

Les facteurs de risques qui pourraient influencer sur la réalisation du plan sont les suivants:

- Humains : renouvellement des personnels du CND.
- Manque de financement au niveau national et international.
- Insécurité et conflits.

Cette estimation est déduite de l'expérience et du coût des opérations lors des derniers contrats. Elle tient compte de la nécessité pour le Tchad de réaliser une enquête technique au niveau national et de créer de nouvelles unités de déminage pour traiter les zones connues et d'éradiquer la problématique mines dans le pays.

Le montant total estimé dans la nouvelle stratégie nationale, en ce qui concerne le déminage et les enquêtes techniques s'élève à 16 millions de US\$ ; c'est-à-dire en moyenne à 4 millions d'US\$ par an. La contribution financière du Tchad, en ce qui concerne les opérations, est prévue à hauteur de 1 million d'US\$ par an. La mobilisation des ressources additionnelles auprès des bailleurs internationaux (et éventuellement du secteur commercial) est de 3 millions d'US\$ par an.

## **1.18 Capacités : institutions, ressources humaines et matérielles**

### **1.18.1 Institution**

➤ **Voir Annexe V : structure nationale**

### **1.18.2 Ressources humaines**

Le CND est en train de revoir à la baisse ses effectifs. Actuellement doté de 729 personnels, sur ordre du gouvernement, le CND doit réduire ses effectifs de plus 50%.

Une évaluation est en cours, les mesures seront prises dès la fin de l'audit interne qui doit avoir lieu fin mars.

Les conseillers du PNUD supportent la coordination du CND afin de proposer au Comité de Pilotage la réduction des personnels et un nouvel organigramme. Ce dernier devrait permettre au CND d'avoir une structure managériale plus allégée.

De nouveaux termes de références ont été adoptés dans chaque direction et font l'objet d'une étude par la coordination avant transmission au Comité de Pilotage pour validation et mise en application.

De plus, le PNUD a développé, en étroite collaboration avec le CND une stratégie de renforcement des capacités nationales avec pour objectif une entière autonomie pour la fin 2015.

### **1.18.3 Matériels**

Depuis la date de création du CND, divers achats ou transferts ont été réalisés. Ces achats ont été possibles grâce aux fonds mis à disposition par le gouvernement. Les transferts sont réalisés entre les bailleurs ou les Nations Unies à la fin de certains projets.

Fin 2012, le PNUD pays achetait et mettait à disposition du CND une panoplie d'équipements informatiques et bureautique pour renforcer les directions.

Un ensemble de conteneurs équipés était installé pour relocaliser la direction de la gestion de l'information (IMSMA) en sécurisant les équipements (local climatisé, système de mise en réseau).

Le CND est doté, depuis septembre 2012 d'un accès internet. L'ensemble des directions possède maintenant un accès internet lui permettant de communiquer avec les opérateurs et autres intervenants de la lutte contre les mines.

#### **Équipements spécifiques de déminage:**

Actuellement les équipements du CND permettent d'assurer le déploiement d'unités de déminage et de dépollution soit un total de 72 démineurs.

Le CND est en mesure sous bref préavis de déployer une équipe d'intervention rapide organique munie des équipements nécessaires.

Les centres régionaux possèdent infrastructure et équipements pour assurer le cas échéant un soutien logistique aux équipes de déminage et de dépollution qui sont déployées sur leur zone de responsabilité.

Lorsque nécessaire, le relais dans les liaisons radio est réalisé grâce aux moyens HF dont sont équipés les 5 centres régionaux.

Le programme dispose d'un engin de déminage mécanique ARMTRACK 100 / 380 depuis le début de l'année 2013. Dès que les personnels seront formés et qu'un budget de fonctionnement sera pourvu par un donateur ou par le gouvernement (étude de projet en cours pour une action sur le champ de mines de Ouadi Doum), ce moyen viendra en complément des opérations de déminage manuel.

➤ **Voir Annexes IV : liste des principaux équipements du CND**

## 2 Listes des annexes

- Annexe I : Lexique
- Annexe II : Liste des mines et des sous-munitions présentes au Tchad
- Annexe III : Carte de répartition des zones minées ou suspectées minées au Tchad
- Annexe IV : Liste des principaux équipements du CND
- Annexe V : Structure nationale du déminage
- Annexe VI : Carte des secteurs a risques ouverts au Tibesti
- Annexe VI-a : Carte des taches affectées a l'opérateur MAG – Région du Tibesti
- Annexe VI-b : Carte des taches affectées au projet national – Région du Tibesti
- Annexe VI-c : Carte des taches prioritaires affectées aux futurs projets – Région du Tibesti
- Annexe VI-d : Carte des axes et zones prioritaires – Région du Tibesti
- Annexe VI-e : Carte des axes et zones prioritaires – Région Borkou
- Annexe VI-f : Carte des axes et zones prioritaires – Région Ennedi
- Annexe VII : Tableau des résultats de l'enquête technique 2011-2012
- Annexe VIII : Données démographiques du Tchad
- Annexe IX : Relevé cartographique et caractéristiques du champ de mine de Ouadi Doum – Région de l'Ennedi
- Annexe X : Tableau des secteurs à risque ouverts et fermés
- Annexe XI : Ebauche de la stratégie nationale de l'action contre les mines au Tchad
- Annexe XII : Normes Nationale sur la remise à disposition des terres (NNLAM N° 20)
- Annexe XIII : Extrait du document « Plan National de Développement du Tchad » priorités des actions
- Annexe XIII : Document de Stratégie Nationale

## Annexe I : Lexique

A.N.T	Armée Nationale Tchadienne
AP	Mine Anti Personnel
AC	Mine Anti Char
B.E.T	Borkou- Ennedi-Tibesti (Départements du Nord du Tchad, Frontière avec la Lybie, Ces départements avaient été annexés par la Lybie jusqu'en 1994, autre dénomination Bande d'Aouzou)
CIDH-G	Centre International de Déminage Humanitaire de Genève
HCND	Haut Commissariat au Déminage (Ministère de l'économie et du plan) Créé en 1998 rattaché à la présidence jusqu'en 1999 rattaché au ministère du Plan, le HCND comprend désormais un Comité de Pilotage avec un Président (Haute autorité) et un organisme d'exécution le Centre National de Déminage (CND).
CND	Centre National de Déminage
CRD	Centre Régional de Déminage
CPADD	Centre de Perfectionnement au Technique de Déminage et de dépollution (Bénin)
COFRAS	Compagnie Française d'Assistance Spécialisée
UN CTP	Conseiller Technique Principal ( Nations Unies)

## Annexe II : Liste des mines et des sous-munitions présentes au Tchad

(Relevées ou découvertes dans des dépôts)

### 1) MINES ANTIPERSONNEL:

#### a. Mines AP à action locale:

PRBM 35	(Belgique)
NR 409	(Belgique)
M 969	(Portugal)
PPM2	(Tchecoslovaquie)
PMA 2	(ex æ)
PMA 3	(ex Yougoslavie)
M 14	(USA)
PPM 2	(ex RDA)
PMN	(ex URSS)
APID 51	(France)

#### b. Mines AP à effet de zone (Fixe et étendue):

M18	(USA)
NR 442	(Belgique)
NR 413	(Belgique)
POM Z	(Ex URSS)

### 2) MINES ECLAIRANTES:

NR 109	(Belgique)
--------	------------

### 3) MINES ANTI CHAR:

PRBM 3 (NR 141)	(Belgique)
PRBM3 A1 (NR 201)	(Belgique)
TMA 3	(ex Yougoslavie)
TMA 4	(ex Yougoslavie)
TMA 5	(ex Yougoslavie)
TM DB	(ex URSS)
TM 46	(ex URSS)
TM 57	(ex URSS)
PTMI BA 3	(Tchecoslovaquie)
M 19	(USA)
M7 A2	(USA)
ACID 51	(France)
TC 6	(Italie)
Type 72	(Chine)

### 4) SOUS MUNITIONS:

AO1 SCH	(ex URSS)
PTAB 2.5M	(ex URSS)

### Annexe III: Carte de répartition des zones minées ou suspectées minées au Tchad

\*Résultats des enquêtes techniques réalisées par l'opérateur MAG 2010 à 2012 (rapport final 2012)



## Annexe IV : Liste des principaux équipements du CND

*\*Ce document ne tien pas compte des équipements mis à la disposition de l'opérateur MAG.*

<b>EQUIPEMENTS MAJEURS OPERATIONELS DU CND</b>		
<b>Type d'équipements</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Quantité opérationnelle</b>
<b>Park automobile</b>	Véhicules de liaison 4X4	5
	4X4 transport de personnel	7
	4X4 pick-up	9
	Support sanitaire	3
	Camion de transport logistique	1
<b>Protection</b>	Gilets balistiques	64
	Casques/visières	69
<b>Détection</b>	EBEX 421 GC	21
	EBEX 422 GC	25
	EBEX 470 M	2
	VALLON	13
	SCHONSTED	25
<b>Kits pour démineurs</b>	Kits d'excavation, sondage & traction à distance	31
	Kits enquêtes (GPS, autre)	12
<b>Radio Communication</b>	CODAN BASE (HF)	7
	CODAN MOBILE (HF)	14
	VHF (base)	4
	VHF (HAND SET)	27
	Téléphone SAT	6
<b>Équipements informatique</b>	Ordinateurs fixes	9
	Ordinateurs portables	16
	Imprimantes tout type	17
	Ploter (IMSMA)	1

## Annexe V : Structure nationale de déminage

\*Arrêté N° 011/PR/PM/MEP/CP 2008 du 1° avril 2008.

# Le Haut Commissariat National de Déminage



Ministère de l'économie et du plan

### Comité de Pilotage

- Réviser et actualiser les stratégies et procédures de mise en œuvre et de suivi du traité d'Ottawa.
- Approuver le Plan de travail annuel du CND
- Approuver les standards techniques (sécurité, assurance qualité, gestion)
- Mobiliser et canaliser les ressources financières
- Informer le gouvernement et les donateurs à travers la tutelle
- Approuver les TdR des cadres du CND, les statuts du personnel
- Exécution des programmes, des stratégies et des délibérations du Comité de pilotage
- Représenter le gouvernement lors des négociations et forums internationaux
- Contrôler la gestion du programme
- Assurer la communication externe et interne du HCND
- Établir une feuille de route pour le CND

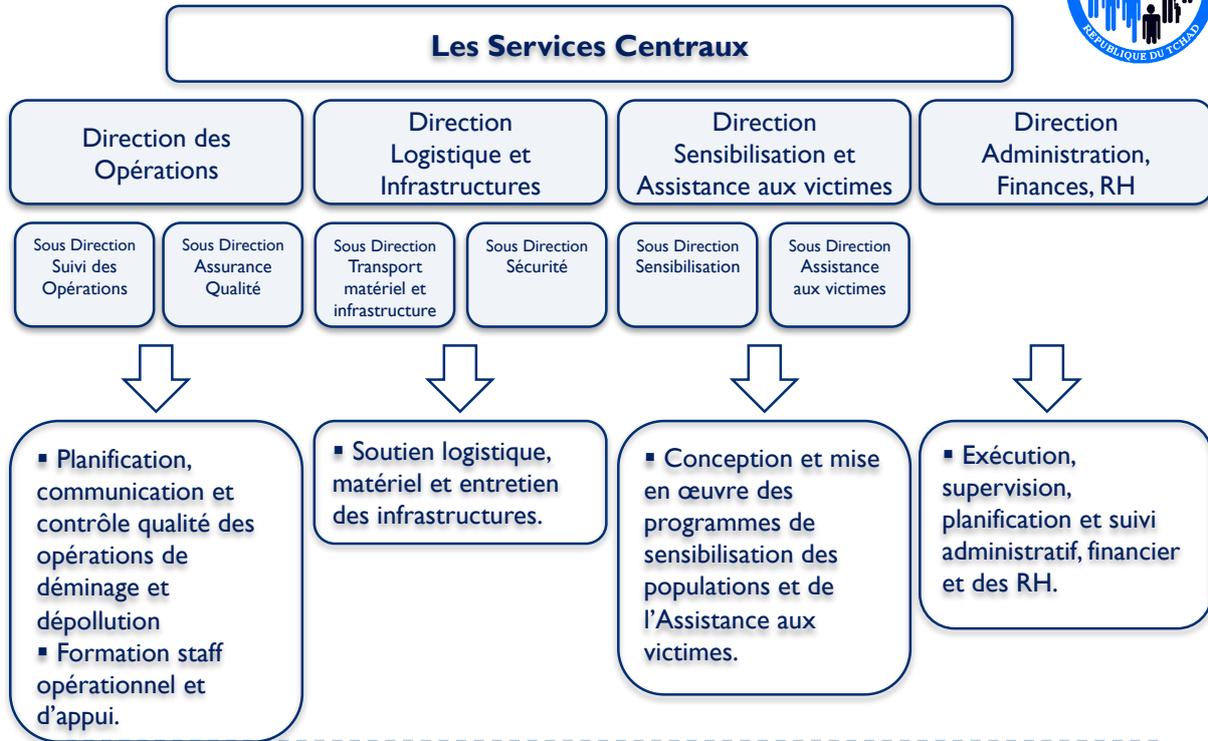
### Centre National de Déminage

#### Supervision, contrôle et administration de toutes les activités relatives à la lutte contre les mines et les ENE au Tchad

- Mise en œuvre du Plan de travail annuel,
- Exécution des programmes, des stratégies et des délibérations du Comité de pilotage
- Coordination de toutes les activités humanitaires de lutte contre les mines et REG conduites sur le territoire national
- Gestion du personnel
- Ordonner l'exécution du budget
- Administrer les biens mobiliers et immobiliers
- Produire des rapports trimestriels

12/01/2010

# Le Centre National de Déminage



12/01/2010

# Le Centre National de Déminage



## Les Centres régionaux

Centre Régional  
d'Abéché

Centre Régional de  
Bardai

Centre Régional de  
Fada

Centre Régional de  
Faya-Largeau

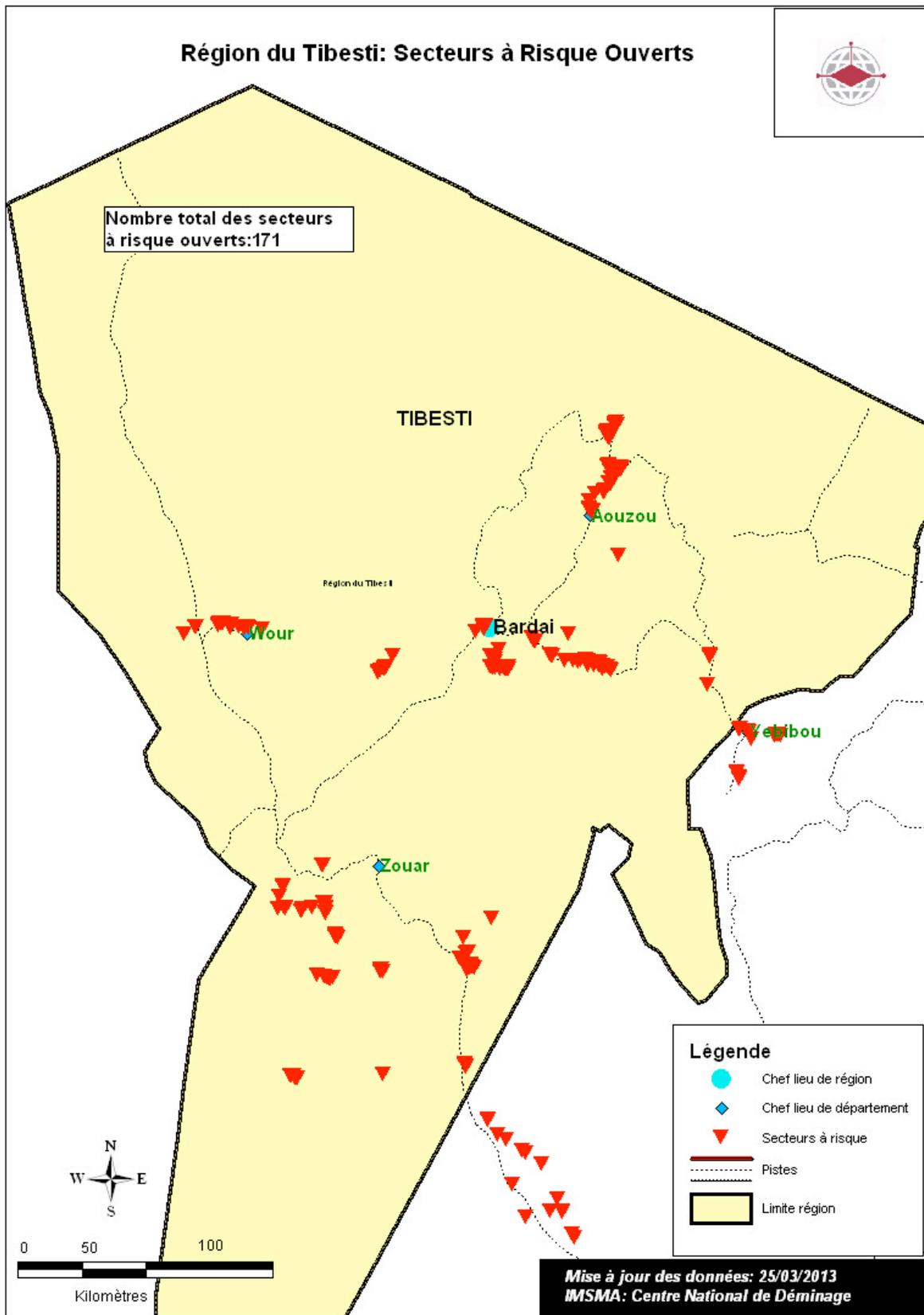
Sous-Centre Régional  
de Am-Timan



Coordination et contrôle des activités relatives au déminage, à la dépollution, à la sensibilisation et à l'assistance aux victimes dans leur zone d'action ; Soutien administratif, financier et logistique dans la région.

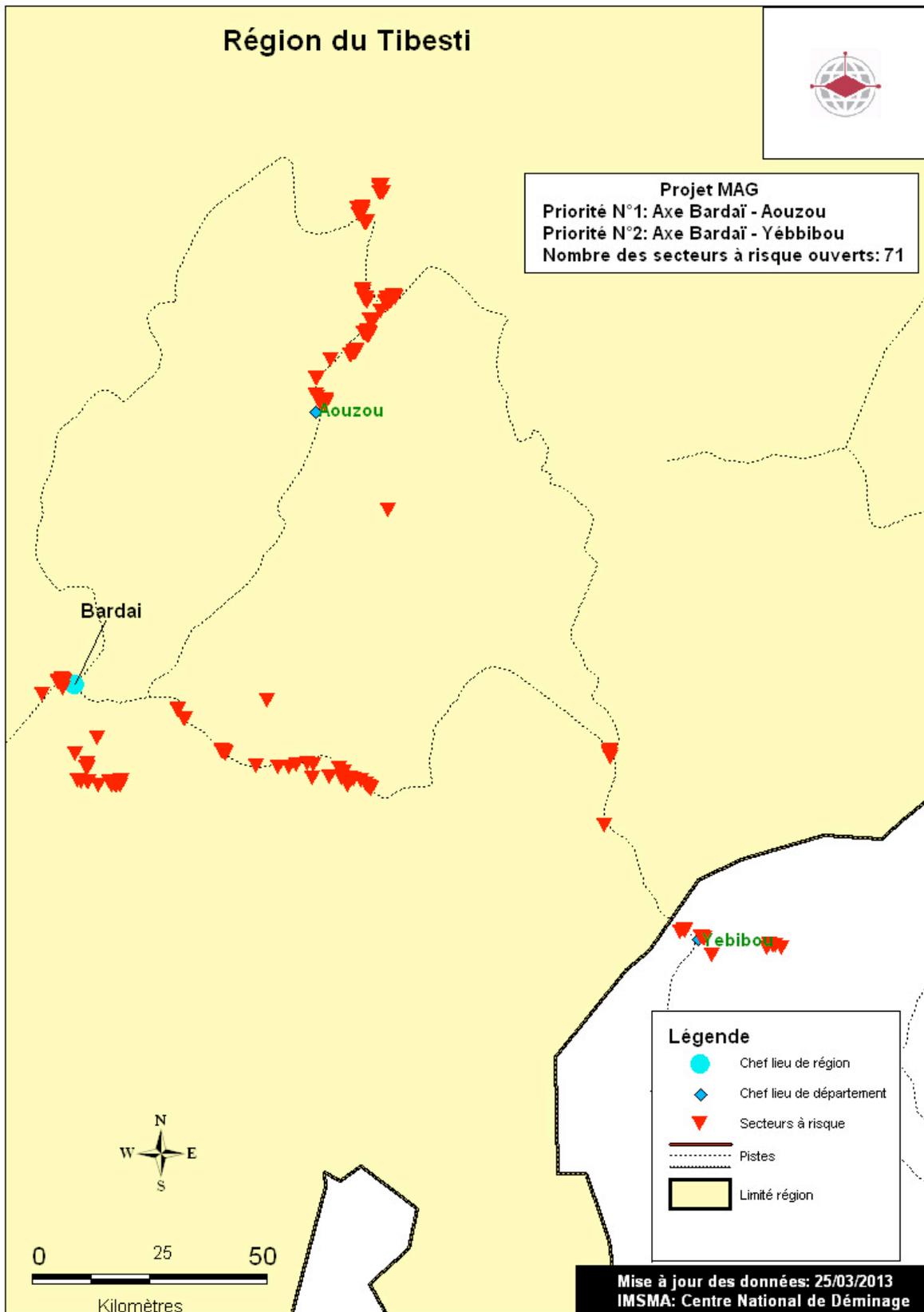
- Coordonner en collaboration avec les autorités locales et les organismes impliqués dans le Programme National de Déminage les activités de terrain.
- Maintenir le niveau opérationnel du personnel mis à sa disposition.
- Mener les campagnes d'information et de sensibilisation des populations de la zone.
- Coordonner et superviser l'assistance aux victimes.
- Collecter et transmettre à la base de donnée les informations sur les mines et les ENE.

## Annexe VI : Carte des secteurs à risques ouverts au Tibesti



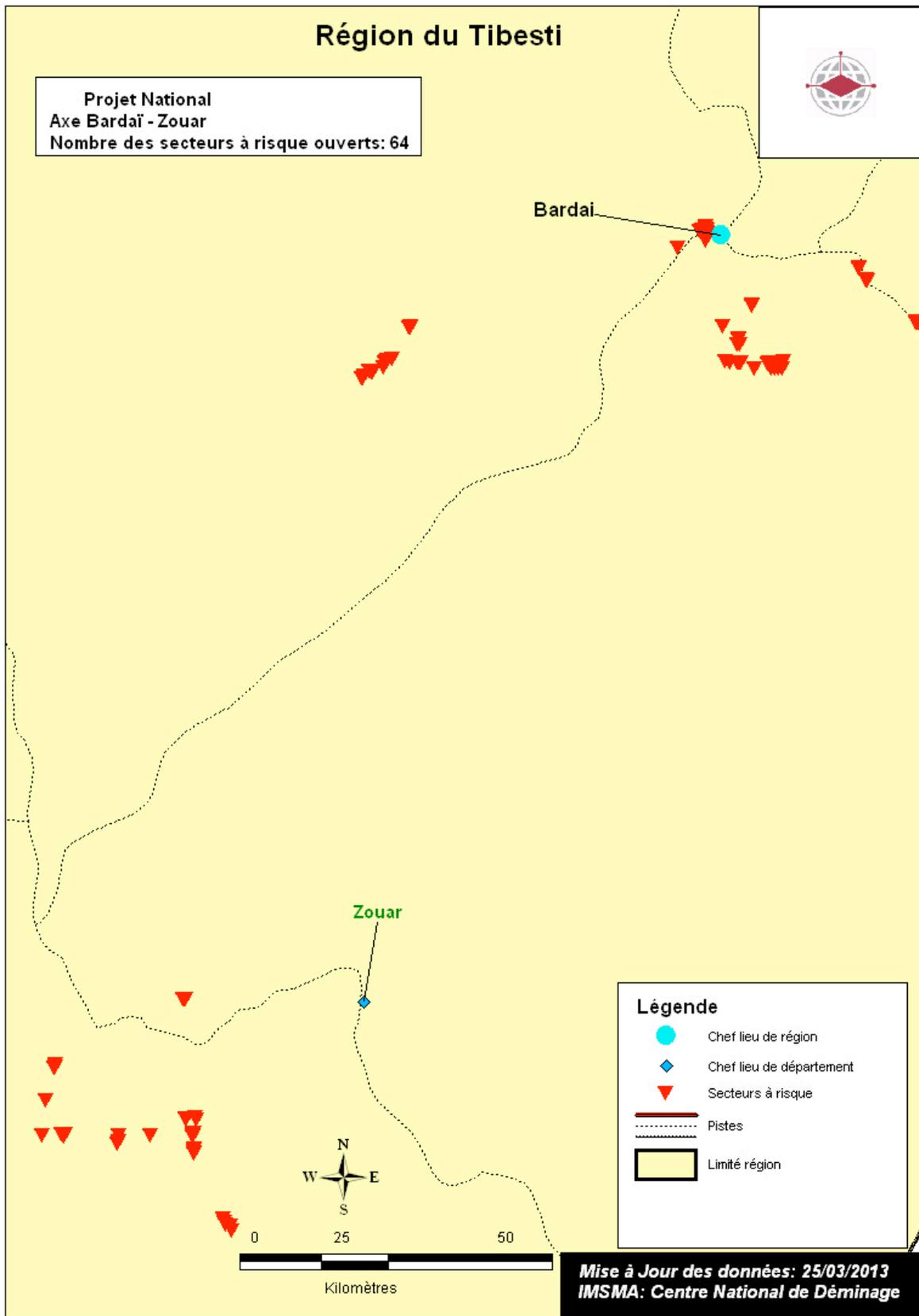
## Annexe VI.a Carte des tâches affectées à l'opérateur MAG-région du Tibesti.

Source : Base de données nationale



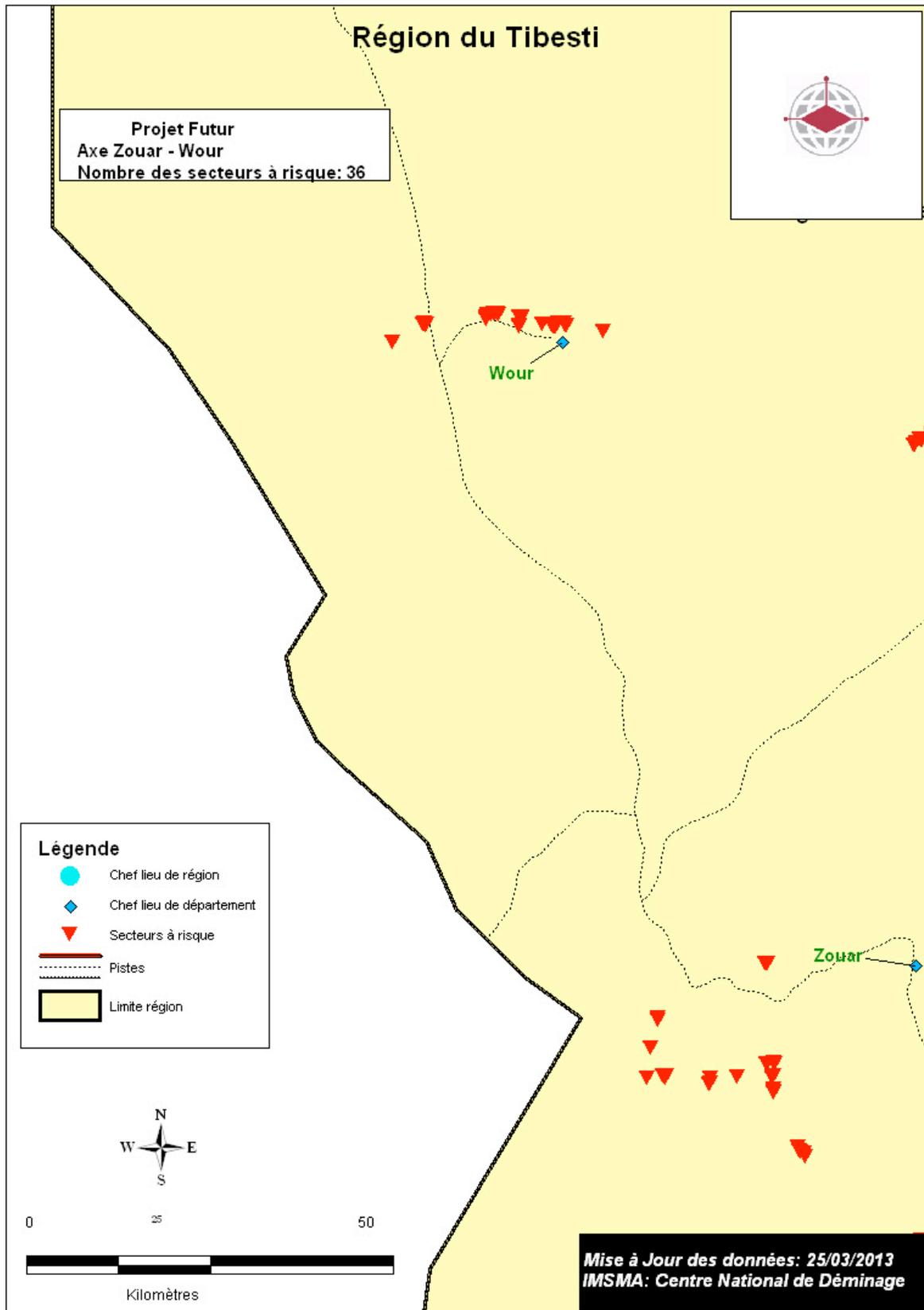
## Annexe VI.b Carte des tâches affectées au Projet National-région du Tibesti

Source : Base de données nationale



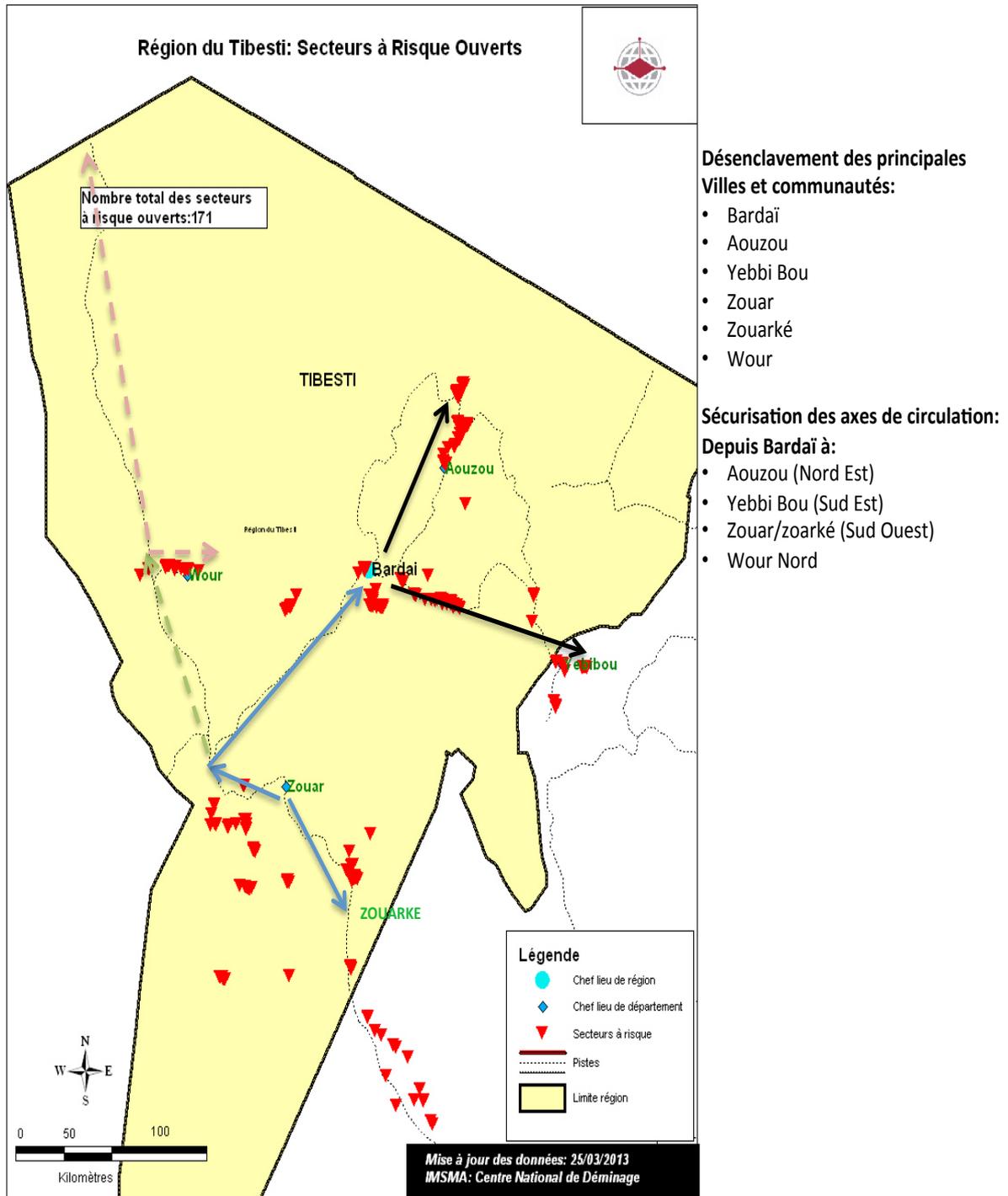
## Annexe VI.c Carte des tâches prioritaires affectées aux futurs projets-région du Tibesti

Source : Base de données nationale

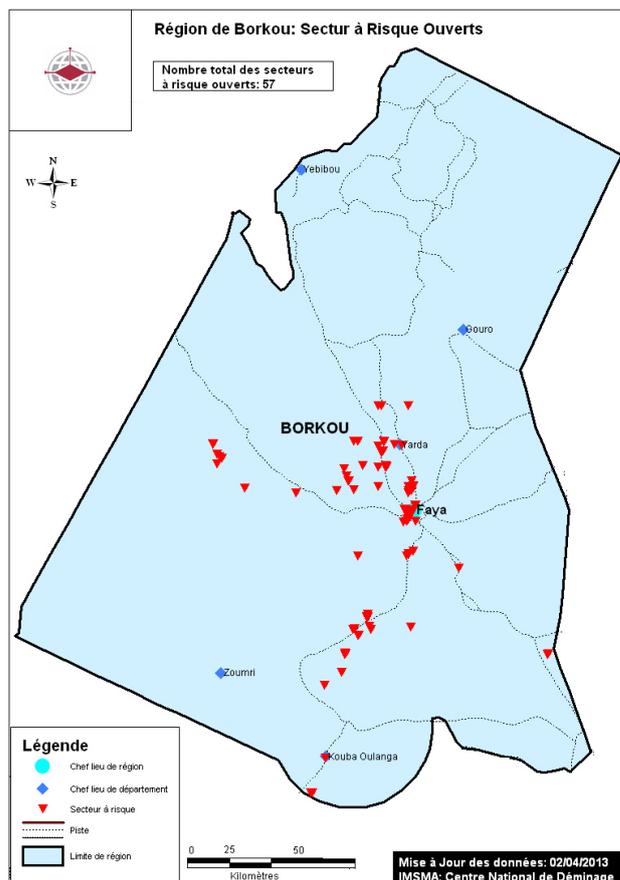


## Annexe VI.d Carte des axes et zones prioritaires-région du Tibesti.

Source : Base de données nationale



**Annexe VI. Carte des axes et zones prioritaires Région du Borkou**  
 Source base de données nationale



P1: continuité des opérations sur le champ de mines de Ouadi Doum et environs (Ougnanga Kébir)

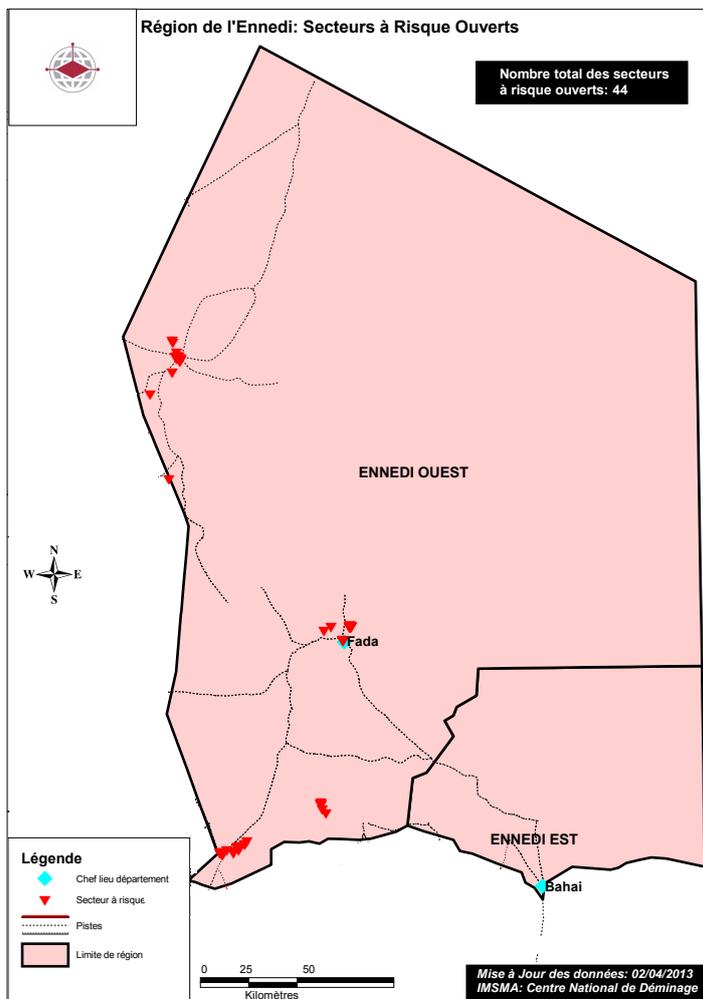
P2: Continuité des opérations sur l'axe Faya Largeau –Fada

P3: Sécurisation des zones proches de Faya Largeau.

P4: Sécurisation de l'axe Faya Largeau Kouba Oulanga.

## Annexe VI.f Carte des axes et zones prioritaires Région de l'Ennedi

Source base de données nationale



P1: Continuité des opérations visant à sécuriser les axes de circulation donnant accès à Zouarké-Zouar-Bardī.

P2: Déminage des secteurs à risques situés à proximité de Fada (Route de Kiké)

P3: Déminage de l'axe Faya largeau – Fada.

## Annexe VII Tableau des résultats de l'enquête technique 2011-2012.

Source: Résultats communiqués par l'opérateur MAG.

Localisation.	Region	Total	Mines	REG	Surface
<b>Nord</b>	Borkou	43	16	27	25,201,152
	Ennedi	52	18	34	16,513,668
	Tibesti*	138*	75*	63*	19,433,797*
	<b>Total</b>	<b>233</b>	<b>109</b>	<b>124</b>	<b>61,148,617</b>
<b>Est</b>	Ouaddaï	17	0	17	10,840
	Salamat	6	0	6	634
	Sila	10	1	9	8,191
	Wadi Fira	22	0	22	55,974
	<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>1</b>	<b>54</b>	<b>75,639</b>
<b>Ouest</b>	Hadjer L.	1	0	1	6,180
	N'Djamena	2	0	2	707
	<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>6,880</b>
<b>Total</b>		<b>291</b>	<b>110</b>	<b>181</b>	<b>61,231,143</b>

\* Les informations concernant le Tibesti ne sont pas complètes. La totalité de la Région n'est pas accessible et le recensement n'a pas porté sur l'ensemble de cette région (Région Nord frontalière avec la Lybie, axe Wour – Nord du Tibesti)

## Annexe VIII Données démographiques du Tchad

Source : INSED recensement septembre 2009

Localisation.	Region	Pop. Total	Homes	Femmes	% Population
<b>Nord</b>	Borkou	97,251	51,892	45,359	0.87%
	Ennedi	173,606	95,172	78,434	1.55%
	Tibesti	21,970	11,881*	10,089*	0.20%
<b>Est</b>	Ouaddaï	731,679	353,168	378,511	6.55%
	Salamat	308,605	149,885	158,720	2.76%
	Sila	289,776	143,144	146,632	2.59%
	Wadi Fira	494,933	237,735	257,198	4.43%
<b>Ouest</b>	Hadjer Lamis	562,957	281,119	281,838	5.04%
	N'Djamena	993,492	527,415	466,077	8.89%
<b>Total</b>		<b>3,764,269</b>	<b>1,851,411</b>	<b>1,822,858</b>	<b>32.88%</b>

\* Les informations concernant le Tibesti ne sont pas complètes. La totalité de la Région n'est pas accessible et le recensement n'a pas porté sur l'ensemble de cette région (Région Nord frontalière avec la Lybie, axe Wour – Nord du Tibesti)

Données relatives au nombre d'habitant par Km2 (INSED recensement septembre 2009)

Localisation.	Region	Surfaces (km <sup>2</sup> )	Population	Population au km <sup>2</sup>
<b>Nord</b>	Borkou	252,494	97,251	0.38
	Ennedi	182,874	173,606	0.94
	Tibesti	127,956	21.970	0.17
<b>Est</b>	Ouaddaï	25,640	731,679	28.53
	Salamat	59,664	308,605	5.17
	Sila	36,208	289,776	8.00
	Wadi Fira	49,030	494,933	10.09
<b>Ouest</b>	Hadjer L.	29,542	562,957	19.05
	N'Djamena	635	993,492	1564.55
<b>Total</b>		<b>764,043</b>	<b>3,674,269</b>	<b>4.80</b>

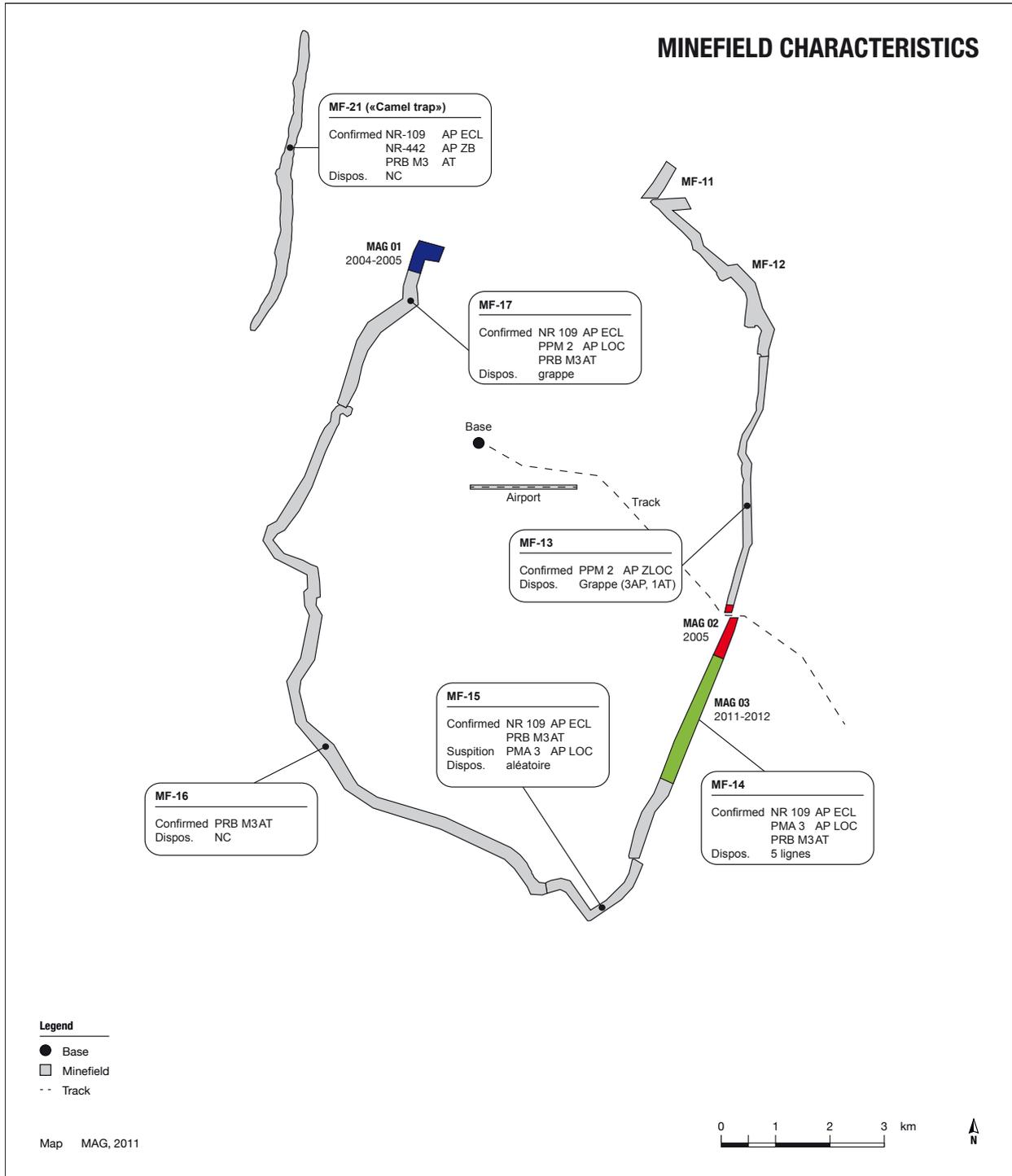
## Annexe IX Relevé cartographique et caractéristiques du champ de mines de Ouadi Doum-Région de l'Ennedi

Dimensions estimées pour la zone dangereuse MF 21 (piège à chameaux) :

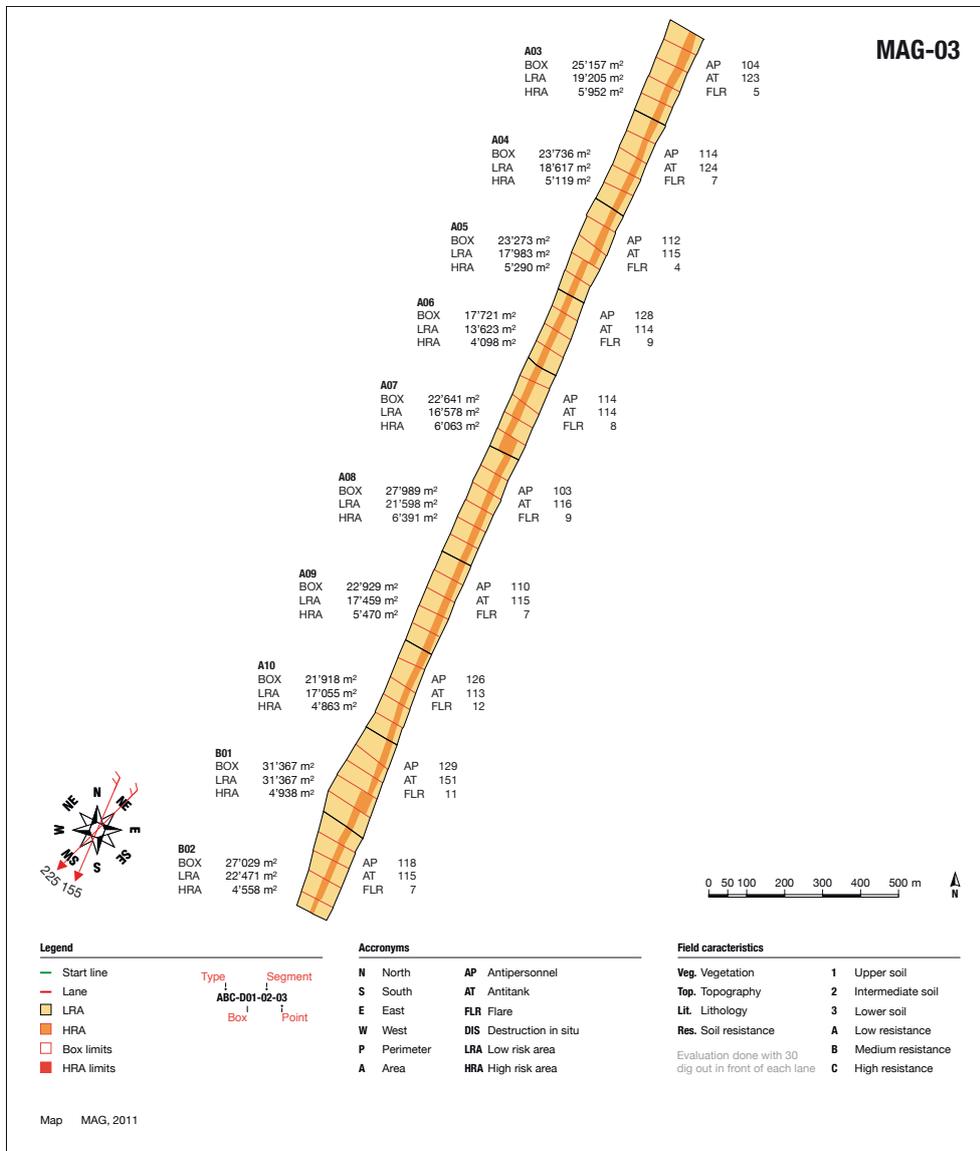
Longueur : 6 km

Profondeur : 120 m

Surface estimée à 720000 m<sup>2</sup>



Surface traitée par l'Opérateur MAG et contrôlée (Contrôle Qualité Externe) par l'opérateur Digger.



Données numériques :

- Longueur totale traitée : 1745 m
- Surface totale traitée : 209,366 m²
- Nombre de mines AP détruites: 1288
- Nombre de mines AC détruites: 1275
- Nombre de mines éclairantes détruites: 97
- REG détruits: 9636

## Annexe X Tableau des secteurs à risque ouverts et fermés

Source : données IMSMA contrôlées et Validées au 26 mars 2013

SECTEURS A RISQUE						
REGIONS	NOMBRE			SUPERFICIE (m2)		
	OUVERTS	FERMES	TOTAL	OUVERTS	FERMES	TOTAL
TIBESTI	171	4	<b>175</b>	66 709 802	400	<b>66 710 202</b>
BORKOU	56	7	<b>63</b>	39 255 439	20 358 130	<b>59 613 569</b>
ENNEDI	44	8	<b>52</b>	138 684	114 710 160	<b>114 848 844</b>
WADI FIRA	18	144	<b>162</b>	1 343 726	114 710 160	<b>116 053 886</b>
SILA	12	66	<b>78</b>	6 704 653	80 347 601	<b>87 052 254</b>
OUADDAI	17	122	<b>139</b>	1 700	438 039	<b>439 739</b>
SALAMAT	6	3	<b>9</b>	6 325 916	200	<b>6 326 116</b>
N'DJAMENA	3	-	<b>3</b>	3 522	-	<b>3 522</b>
HADJER LAMIS	1	-	<b>1</b>	614 869	-	<b>614 869</b>
	<b>328</b>	<b>354</b>	<b>682</b>	<b>121 098 311</b>	<b>330 564 690</b>	<b>451 663 001</b>

**REPUBLIQUE DU TCHAD**

**ACTION CONTRE LES MINES  
ET RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE**



**NORME NATIONALE N° 20**

**POLITIQUE NATIONALE  
DE  
REMISE A DISPOSITION DES TERRES**

Adresse du CND :

Tel :

E.mail :



## SOMMAIRE

AMENDEMENTS .....	21
1. INTRODUCTION.....	23
2. DOMAINE D'APPLICATION .....	24
3. TERMINOLOGIE .....	25
4. REFERENCES .....	27
5. PROCESSUS DE REMISE A DISPOSITION DES TERRES .....	27
6. COLLECTE DES INFORMATIONS .....	28
7. SOURCES D'INFORMATIONS ET NIVEAU DE CONFIANCE .....	29
8. CRITERES DE REMISE A DISPOSITION DES TERRES .....	29
9. CONFIANCE DANS LES TERRES RESTITUEES .....	30
10. GESTION DE LA QUALITE .....	30
11. DOCUMENTATION .....	30
12. RISQUES ET RESPONSABILITES .....	31
13. ACTIONS POST REMISE A DISPOSITION .....	32
14. RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS .....	32

## 1. INTRODUCTION

Conséquence d'une trentaine d'années de conflits, la pollution par les mines et restes explosifs de guerre affecte de vastes étendues du territoire Tchadien. Selon les résultats de l'enquête d'impact effectuée de 1999 à 2001 sur l'ensemble du territoire à l'exception du Tibesti, plus de 280 000 personnes vivent dans des zones soupçonnées dangereuses. De plus, les affrontements successifs intervenus depuis ont accru l'étendue de la contamination par restes explosifs de guerre (REG) dans l'Est du pays (frontière avec le soudan), dans le Sud (frontière avec la République centrafricaine) ainsi que dans et autour de la capitale N'Djamena.

Une proportion significative des 417 zones soupçonnées dangereuses (1081 km<sup>2</sup>) identifiées au cours de l'enquête d'impact est uniquement polluée par des munitions non explosées ou abandonnées. D'autres secteurs enfin n'ont jamais contenu de mines antipersonnel ni autre reste explosif de guerre et de fait ne nécessitent pas de travaux de déminage.

L'environnement géographique du Tchad peut être réparti selon trois grandes catégories. Il s'agit d'abord de la partie désertique qui occupe le nord du pays et la région du lac Tchad. Elle se caractérise par la présence de dunes de sable qui en se déplaçant couvrent et découvrent successivement les zones suspectes. Certaines régions sont quant à elles parcourues par des wadis qui lors de la saison des pluies peuvent se transformer en torrents et déplacer les engins explosifs situés dans leur lit et aux environs sur des kilomètres, jusque dans des zones utilisées par les communautés locales. Enfin, les terrains argileux sont très communs dans plusieurs régions du Tchad et se caractérisent par des problèmes de traficabilités importants au moment de la saison des pluies.

La présence des mines et REG au Tchad est synonyme de danger permanent pour la population et constitue un frein au développement des activités humanitaires et socio économiques des régions affectées. Elle entrave la liberté de circulation, l'accès aux pâturages, aux points d'eau, aux axes routiers et aux carrefours économiques.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement de la république du Tchad a créé, en 1998, le Haut Commissariat National au Déminage (HCND). Il a par ailleurs ratifié la Convention d'Ottawa en 1999 avant de lancer une étude d'impact sur la pollution par mines et REG. La stratégie nationale de lutte contre les mines, intégrée en 2003 dans la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) a pour objectif l'élimination des mines antipersonnel du territoire sous contrôle de l'État. N'ayant pu tenir l'échéance de 2009, le Tchad a introduit une demande d'extension en juillet 2008 qui a été accueillie favorablement par les Etats parties à la convention d'Ottawa.

En conséquence, le gouvernement de la république du Tchad s'est engagé à exploiter l'ensemble des nouvelles pratiques qui s'offrent à lui pour assainir le plus rapidement possible et avec un haut degré de fiabilité les terrains où l'on soupçonne la présence de mines et/ou REG.

La remise à disposition des terres vise à optimiser les ressources en concentrant les moyens de déminage/dépollution sur les zones minées existantes et en restituant les terrains non pollués par des activités moins coûteuses et plus rapides, au travers des méthodes d'enquêtes non technique et technique.

Le processus de remise à disposition des terres et les activités s'y rattachant doivent être intégrés dans les procédures opérationnelles permanentes propres à chaque opérateur engagé dans l'action contre les mines sur le territoire national.

Le Tchad, en tant qu'Etat partie à la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel considère que l'emploi du processus de remise à disposition des terres et la gamme complète des méthodologies associées lui permettront de remplir plus rapidement ses engagements internationaux.

Afin de s'assurer de l'optimisation des ressources consacrées à l'action contre les mines et REG au Tchad, le Haut Commissariat National au Déminage (HCND) demande aux opérateurs de faire le plus possible appel aux méthodes de remise à disposition des terres. Dans cet objectif, le HCND leur impose d'adopter les mesures les plus efficaces possibles pour faciliter la restitution des terres connues

ou soupçonnées de contenir un danger lié à la présence de mines et/ou REG. Les trois principales méthodes de remise à disposition des terres sont :

1. **Remise à disposition des terres par enquête non technique.** Il s'agit du processus de collecte et d'analyse des nouvelles informations ou d'informations déjà connues, relatives à une zone suspectée de contenir un risque lié à la présence de mines et/ou restes explosifs de guerre. Normalement, ce processus ne nécessite aucune intervention physique dans la zone en question. L'objectif est de confirmer si les preuves d'un danger suspecté sont avérées ou non et de préciser l'étendue de la zone soupçonnée dangereuse. Une enquête non technique annule toute enquête antérieure sur la zone où elle intervient. Elle peut également permettre de libérer des terres de toute suspicion de danger lié à la présence de mines et/ou REG.
2. **Remise à disposition des terres par enquête technique.** Il s'agit du processus technique visant à étudier dans le détail une zone soupçonnée contenir un risque lié à la présence de mines et/ou REG. L'enquête technique s'effectue avec des moyens de vérification généralement utilisés dans le cadre d'opérations de déminage. L'objectif est d'identifier toutes les portions de terrain nécessitant un déminage et de libérer les zones considérées comme ne contenant ni mines, ni REG. L'utilisation de moyens de déminage pour effectuer ces vérifications a pour but principal de confirmer ou d'infirmer, par le recueil de preuves tangibles, la présence ou l'absence de danger dans la zone concernée. Il ne s'agit en aucun cas de procéder à des opérations de déminage systématique.
3. **Remise à disposition des terres par déminage.** Il s'agit du processus selon lequel une portion de terre est systématiquement contrôlée, jusqu'à une profondeur imposée. Cette activité est conduite dans le strict respect des exigences mentionnées dans les normes nationales d'action contre les mines,

Le processus de remise à disposition des terres au Tchad se base sur les 5 principes ci-dessous. Ils sont détaillés dans les normes nationales et doivent être clairement définis dans les procédures opérationnelles permanentes (POP) des opérateurs accrédités :

1. Un processus formel, bien documenté et rédigé qui définit les modalités des investigations en conformité avec les normes nationales du Tchad et les POP accréditées ;
2. Des critères objectifs et bien définis pour le déclassement des terres qui seront utilisés pour agréments le processus de planification et de priorisation des activités ;
3. Un fort degré d'implication communautaire et d'acceptation des décisions prises ;
4. Un processus formel de transfert des responsabilités au moment de la remise à disposition des terres ;
5. Un mécanisme de supervision continue après le transfert des responsabilités ;

Enfin, le gouvernement de la république du Tchad reconnaît que la responsabilité des terres restituées n'incombe plus à un opérateur agréé, à condition :

1. que le processus de remise à disposition des terres (que ce soit par enquête non technique, enquête technique ou déminage) ait été conduit dans le strict respect des normes nationales,
2. qu'il ait été mis en œuvre par un opérateur agréé utilisant des procédures opérationnelles permanentes validées, et
3. que le CND ait appliqué le processus de gestion de la qualité aux travaux effectués.

## 2. DOMAINE D'APPLICATION

Cette norme s'inscrit dans le processus global de remise à disposition des terres, détaillé dans la NILAM 08.20.

Au niveau national, elle définit la politique du gouvernement tchadien concernant la remise à disposition des terres. Elle fournit par ailleurs des conseils pour sa mise en œuvre et peut être considérée comme un guide pour le développement de procédures opérationnelles permanentes (POP) des opérateurs. Enfin, elle définit les responsabilités et obligations du HCND en qualité d'Autorité nationale de la lutte contre les mines et REG au Tchad ainsi que des organisations de déminage impliquées dans ce processus.

Cette norme doit être lue en même temps que les normes nationales NNLAM n°01.1 et 01.2 traitant respectivement des processus d'enquête non-technique et d'enquête technique.

### 3. TERMINOLOGIE

Les termes « doit », « devrait » et « peut » sont utilisés pour exprimer le niveau requis d'obligation. Cette utilisation est cohérente avec le langage utilisé dans les normes et guides ISO.

« **doit** » est utilisé pour indiquer des exigences, des procédés ou des spécifications qu'il faut respecter pour se conformer à la norme ;

« **devrait** » est utilisé pour indiquer les exigences, procédés ou spécifications recommandés ;

« **peut** » est utilisé pour indiquer un procédé ou un mode opératoire possible.

Le terme « **zone suspectée dangereuse** » (**ZSD**) se rapporte à une zone que l'on soupçonne de présenter un danger de mines/REG. Une ZSD peut être identifiée par une enquête d'impact, par d'autres formes d'études nationales ou sur une allégation de la présence d'un danger de mines/REG.

Le terme « **zone dangereuse confirmée** » (**ZDC**) s'applique à une zone identifiée par une enquête non technique ayant confirmé la nécessité d'une intervention plus poussée, sous forme d'enquête technique ou de déminage/dépollution.

Le terme « **zone minée confirmée** » (**ZMC**) s'applique à une zone identifiée lors d'une enquête non technique comme étant minée, mais pour laquelle des investigations supplémentaires sont nécessaires au travers d'une enquête technique ou d'une opération de déminage.

Le terme « **zone polluée confirmée** » (**ZPC**) s'applique à une zone identifiée lors d'une enquête non technique comme étant polluée par des REG, mais pour laquelle des investigations supplémentaires sont nécessaires au travers d'une enquête technique ou d'une opération de déminage.

Le terme « **zone dangereuse définie** » (**ZDD**) désigne une zone, généralement à l'intérieur d'une ZDC, qui nécessite une dépollution complète. Habituellement, une ZDD est déterminée par une enquête technique.

Le terme « **remise à disposition des terres** » désigne le processus qui consiste à déployer tous les efforts raisonnables pour mieux définir les zones dangereuses confirmées, ainsi que pour écarter tout soupçon de la présence de mines/REG au moyen de l'enquête non technique, de l'enquête technique et/ou de la dépollution. Les critères définissant « tous les efforts raisonnables » sont fournis par le HCND dans les normes nationales.

Le terme « **enquête non technique** » décrit une activité d'enquête importante qui implique la collecte et l'analyse d'informations existantes ou nouvelles sur une zone dangereuse. Elle vise à définir s'il existe ou non la preuve d'un danger dans cette zone, le cas échéant à définir le type et l'étendue de ce danger ainsi que, dans la mesure du possible, le périmètre de la zone véritablement dangereuse sans intervention physique. Normalement, une enquête non technique n'implique pas l'investissement de ressources de dépollution ou de vérification, sauf lorsque des outils sont utilisés dans l'unique but de permettre l'accès des équipes devant réaliser l'enquête non technique. Les résultats d'une enquête non technique peuvent remplacer les données obtenues par des enquêtes antérieures. L'enquête non technique peut aboutir à une restitution de terre sans nécessité de déminage.

Le terme « **enquête technique** » se rapporte à une intervention approfondie dans une ZDC, ou une partie d'une ZDC, avec des outils de vérification ou de déminage/dépollution. Elle devrait soit confirmer la présence de mines/REG et conduire à la définition d'une ou de plusieurs ZDD, soit

indiquer l'absence de mines/REG, auquel cas les terres pourraient être remises à disposition si cette absence de danger était corroborée par d'autres preuves.

Le terme « **investigation ciblée** » fait référence aux travaux menés au cours d'une enquête technique effectuée dans certains secteurs d'une ZDC plus particulièrement susceptibles d'être minés ou de contenir des restes explosifs de guerre.

Le terme « **investigation systématique** » se réfère à la mise en œuvre systématique du processus d'enquête technique dans une ZDC. Ce type d'investigation est généralement utilisé lorsqu'il est impossible de distinguer des parties de la ZDC pouvant contenir une densité plus importante de mines et/ou REG

Le terme « **zone à haut risque** » définit une zone identifiable, généralement incluse dans une ZDC, ou une portion de terrain décrite par une enquête non technique comme étant plus susceptible d'être minée, ou considérée comme présentant une forte probabilité de contenir des REG.

Le terme « **Formulaire d'enquête non technique** » se rapporte au document utilisé par le chef de l'équipe d'enquête non technique pour collecter les informations permettant de statuer sur l'état de contamination d'un terrain. Il comporte les critères de remise à disposition des terres par méthode non technique imposés par le HCND. Les repères de géolocalisation du polygone (emplacement physique des points de repère (PR, RB, PD et PI/PF) de chaque polygone) doivent être inscrits dans le formulaire et faire l'objet d'un croquis détaillé de leur implantation sur la zone. Le contenu du formulaire une fois rempli et signé par au moins 3 informateurs reconnus pour leur niveau de confiance élevé, permet d'attribuer un classement à la ZSD (outil de classification des terres) duquel découle des propositions faites au CND pouvant aller de la remise à disposition directe au déminage/dépollution, en passant si nécessaire par une phase d'enquête technique.

Le terme « **Certificat de remise à disposition des terres** » se rapporte au document produit lors de la cérémonie officielle de transfert de responsabilités qui se déroule sur le terrain entre l'opérateur, l'Autorité nationale de lutte contre les mines et REG au Tchad et l'utilisateur final du terrain. Ce document, signé par les parties en présence, fait suite à une enquête non technique, à une enquête technique ou à une opération de déminage/dépollution. Il signifie que tous les efforts raisonnables ont été entrepris pour certifier que la zone restituée ne présente pas de risque lié à la présence de mines et ou REG.

L'acronyme « **CRD** » se rapporte aux Centres Régionaux de Déminage qui sont des unités de coordination de l'action contre les mines et REG décentralisées, établies au niveau régional. Les CRD sont directement subordonnés à l'organisme national de coordination (CND) implanté dans la capitale du Tchad N'Djaména. Le Directeur du CRD doit avoir une bonne connaissance de l'outil de classification des terres ainsi que du processus global de remise à disposition des terres afin de servir de relais entre son autorité de tutelle, les opérateurs et la communauté dont les utilisateurs finaux des terres restituées. Enfin, il doit veiller au transfert vers la capitale des informations et rapports collectés au niveau régional, afin qu'ils soient exploités par le Service IMSMA.

Le terme « **tous les efforts raisonnables** » décrit ce qui est considéré comme le niveau d'effort minimal acceptable pour identifier et collecter des informations sur les zones minées ou, pour supprimer la présence voire la suspicion de mines et/ou de REG. « Tous les efforts raisonnables » ont été réalisés lorsque l'engagement de ressources supplémentaires est considéré comme excessif par rapport aux résultats escomptés. Concernant la remise à disposition des terres au Tchad, le HCND a défini dans les NNLAM 01.1 et 01.2 les limites de « tous les efforts raisonnable », en précisant pour chaque type d'enquête le moment à partir duquel il n'est plus acceptable de vouloir investir davantage d'efforts compte tenu des résultats escomptés.

#### **4. REFERENCES**

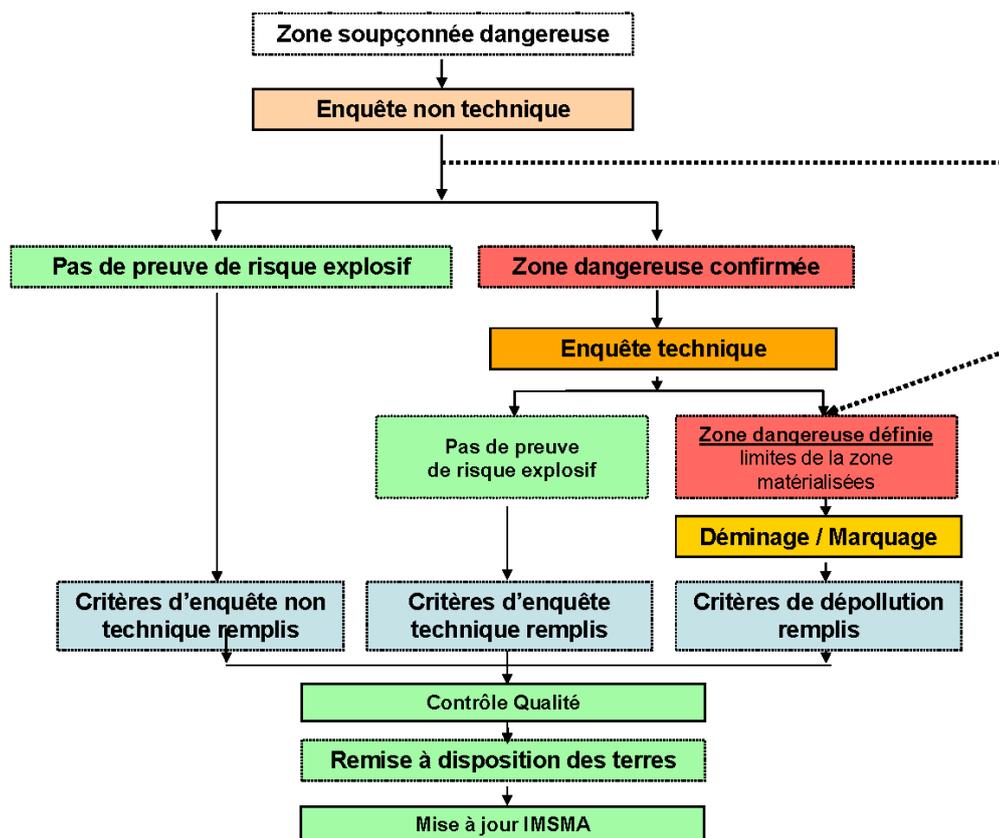
Une liste des références normatives peut être consultée en Annexe A. Il s'agit de documents officiels auxquels il est fait référence dans cette norme ou dont certaines parties ont été reprises pour l'élaboration de cette norme.

#### **5. PROCESSUS DE REMISE A DISPOSITION DES TERRES**

Le processus de remise à disposition des terres est un processus d'évaluation des informations basé sur des preuves qui peut aider à déterminer avec confiance si un terrain a besoin d'être déminé ou pas. Les principes suivants s'appliquent à la remise à disposition des terres au Tchad :

- a) Le HCND considère la gestion des données comme un élément déterminant dans le processus de remise à disposition des terres. Une attention particulière sera donc portée par le CND au développement de la base de données IMSMA et au maintien à niveau de son personnel. Par ailleurs, une réflexion doit être menée concernant la mise en place d'une procédure d'évaluation des données saisies et l'élaboration de critères de suppression des informations erronées ou redondantes contenues dans la base de données.
- b) Le HCND considère comme essentiel que les activités d'enquête soient conduites par du personnel qualifié et expérimenté.
- c) La publication de nouvelles normes nationales concernant la remise à disposition des terres par des méthodes non techniques et techniques implique que les opérateurs doivent désormais s'y référer pour conduire leurs activités et que leur personnel doit faire l'objet d'une formation complémentaire concernant l'organisation et la conduite des enquêtes selon ces nouvelles normes.
- d) Le déminage systématique ne doit être effectué qu'une fois que les enquêtes nécessaires ont été réalisées et que le polygone à déminer a été réduit le plus possible. Il peut arriver que ce dernier soit très bien défini après une enquête non technique. Ceci implique que le déminage systématique peut être effectué sans avoir recours à une enquête technique.
- e) La participation de la communauté au processus de remise à disposition des terres par des méthodes non techniques est essentielle. Aussi, une attention particulière doit être portée au développement de relais locaux capables de collecter des informations. Cette responsabilité incombe aux opérateurs, dont le CND qui, chacun dans sa zone de responsabilité respective s'appuie sur ses équipes spécialisées dans la collecte d'informations (éducation au risque des mines/REG, Liaison communautaire, Assistance aux victimes).
- f) Un terrain sera restitué par des méthodes non techniques que si au moins 3 informateurs reconnus pour leur niveau de confiance élevé sont d'accord avec sa nouvelle classification et si le « Formulaire d'enquête non technique » est rempli de façon satisfaisante. Cette situation est considérée par le gouvernement de la république du Tchad comme une preuve raisonnable permettant de restituer un terrain avec un niveau de confiance suffisant pour qu'il puisse de nouveau être utilisé en toute sécurité.

Le diagramme ci-dessous illustre le processus de remise à disposition des terres par enquête non technique, enquête technique et déminage/dépollution telle que pratiquée au Tchad :



## 6. COLLECTE DES INFORMATIONS

6.1 Dans le cadre de la préparation d'une enquête non technique ou technique, il convient de collecter et d'analyser en amont toutes les informations disponibles sur la zone objet de l'enquête. Les résultats d'enquêtes précédentes enregistrées dans la base de données IMSMA peuvent dans ce cas fournir des informations pouvant aider à une meilleure compréhension de la situation de la zone et à pré identifier les sources d'informations potentiellement disponibles sur le terrain. Ces documents sont rassemblés dans un dossier de tâche qui doit être remis à l'opérateur avec l'ordre de travail qui le mandate officiellement pour cette mission

6.2 La base de données nationale (IMSMA), placée sous la responsabilité du CND, contient des informations provenant de diverses enquêtes plus ou moins anciennes et plus ou moins précises.

Le tri des données existantes, la suppression des informations redondantes et inexactes pour ne conserver qu'une liste mise à jour des informations fondées sur des preuves fiables sont en cours. Au cours du tri et de la reclassification des données de la base de données IMSMA, les grands principes suivants devraient s'appliquer :

- a) Mise en place d'une politique définissant l'analyse de l'information devrait être développée ;
- b) Développement d'une méthodologie de réévaluation de l'information ;
- c) Définition des exigences détaillées et les critères de suppression des données incorrectes ;
- d) Définition des critères détaillés pour reclasser les données enregistrées qui ne sont que partiellement inexactes ;

- e) Implication des organisations dans la vérification du bien fondé de l'élimination ou du reclassement des données enregistrées afin de confirmer que la suppression ou le reclassement est approprié ;
- f) Implication d'un élément de contrôle de la qualité dans le processus.

6.3 Durant l'enquête, les membres de l'équipe doivent s'efforcer de discuter avec le plus possible de personnes, indépendamment de leur âge, du genre, en plus des responsables locaux. Un temps suffisant doit être consacré à cette étape essentielle qui doit permettre de bénéficier d'informations en quantité significative.

6.4 Afin de collecter les données les plus fiables possibles, les équipes d'enquête doivent sensibiliser les représentants des communautés locales sur l'importance de recueillir à leur niveau des informations susceptibles de lever le doute ou de confirmer la présence d'engins explosifs sur leurs terres. Ces derniers doivent par ailleurs faire état des contraintes particulières telles que l'accessibilité des lieux durant l'année (saison des pluies, etc.) pouvant influencer sur la planification des activités ultérieures.

## **7. SOURCES D'INFORMATIONS ET NIVEAU DE CONFIANCE**

L'opérateur doit veiller à ce que toutes les sources d'informations pertinentes et fiables soient identifiées et que les informations provenant de ces sources soient collectées et enregistrées de manière appropriée.

L'implication de la communauté étant essentielle dans le processus de remise à disposition des terres, Il convient d'établir un climat de confiance basé sur un processus véritablement participatif qui tend à une reconnaissance par la population et les autorités locales de la fiabilité des informations collectées et du bien fondé des décisions prises par le HCND en termes de restitution des terres. Dans le cas contraire, les terrains remis à disposition risquent bien de ne pas être utilisés.

L'identification des sources d'informations et leur classement selon des critères qualitatifs et quantitatifs sont détaillés dans les normes nationales traitant de la remise à disposition des terres par méthodes non techniques (NNLAM n°01.1) et par méthodes techniques (NNLAM n°01.2).

## **8. CRITERES DE REMISE A DISPOSITION DES TERRES**

La décision de restituer un terrain à la communauté fait partie des prérogatives du CND. Il revient cependant aux opérateurs de lui proposer la remise à disposition des zones qui, après enquête non technique, enquête technique ou déminage/dépollution leur semblent remplir les critères imposés par le HCND.

Les critères devant être remplis avant de pouvoir envisager de remettre une terre à disposition de la communauté varient en fonction des circonstances et des techniques utilisées, mais le niveau de confiance requis pour déclarer qu'un terrain ne contient pas ou plus de mines et/ou REG reste identique dans tous les cas. Ce niveau de confiance ne peut être acquis qu'une fois tous les efforts raisonnables d'investigation effectués pour prouver l'absence de danger.

« Tous les efforts raisonnables » représentent le degré d'effort nécessaire pour atteindre un niveau de confiance souhaité. "Tous les efforts raisonnables" sont considérés comme ayant été effectués lorsque suffisamment d'informations fiables ont été recueillies pour pouvoir conclure, avec un niveau de confiance suffisant, qu'il n'y a aucune preuve de présence de mines et/ou REG. « Tous les efforts raisonnables » peuvent être considérés comme effectués lorsqu'au minimum une enquête non technique a été engagée, à condition qu'elle apporte la preuve de l'absence de mine et/ou REG dans la zone objet de l'investigation. Toutefois, si l'enquête non technique confirme la présence de mines et/ou REG ou ne parvient pas à fournir suffisamment de preuves d'absence de danger dans la zone, une enquête technique et/ou du déminage doivent être entrepris pour permettre d'obtenir un niveau de confiance suffisamment élevé permettant de restituer le terrain.

Les éléments ci-après doivent être définis et explicités dans les POP des opérateurs :

- a) Le niveau d'effort raisonnable requis pour recueillir les preuves de présence ou d'absence de danger ;
- b) Des critères objectifs permettant d'évaluer et de quantifier la valeur des informations collectées au travers de chaque enquête non-technique et technique ;
- c) Les critères précisant la quantité d'informations nécessaires pour pouvoir tirer des conclusions à l'issue d'une enquête.

## 9. CONFIANCE DANS LES TERRES RESTITUEES

Avant que la terre puisse être libérée de tout soupçon de présence de mines et/ou REG, il doit être établi, avec un niveau de confiance suffisamment élevé, qu'il n'y a plus aucune preuve de présence d'engin explosif dans la zone concernée.

Cette confiance ne peut être établie que si la communauté déclare qu'elle se sent suffisamment en sécurité pour utiliser la terre qui lui est restituée et qu'elle signe les documents l'attestant.

Pour gagner cette confiance, les opérateurs doivent conduire le processus de remise à disposition des terres en maintenant un fort niveau d'implication de la communauté, de l'utilisateur final du terrain et des autres acteurs de l'action humanitaire œuvrant dans la région. Ce niveau d'engagement est essentiel dans la mesure où les résultats de l'enquête prouvent que la suspicion de contamination a été levée mais que la communauté demeure encore craintive et n'utilise pas le terrain.

Dans le cas où une communauté craint toujours d'utiliser un terrain, et que le « Certificat de remise à disposition des terres » ne peut être signé, le HCND se réserve le droit de mandater le CND pour aller plus loin dans la consultation de la communauté et de l'opérateur concerné. Dans ce cas, il peut être amené à demander à l'opérateur d'effectuer de nouvelles investigations dans la zone pour améliorer le niveau de confiance. Dans le cas inverse, si un opérateur estime avoir entrepris tous les efforts raisonnables et que la communauté refuse de signer le « Certificat de remise à disposition des terres », l'opérateur peut demander au HCND d'intervenir afin de trouver un consensus qui puisse permettre une restitution du terrain et une mise à jour de la base de données nationale.

## 10. GESTION DE LA QUALITE

L'évaluation de la qualité est à la charge de la Sous-direction Assurance et Contrôle Qualité, laquelle est directement rattachée à la Coordination du CND. Le processus de gestion de la qualité touche à tous les aspects de la remise à disposition des terres. La supervision des travaux effectués par les organisations d'enquête et de dépollution travaillant au Tchad est effectuée selon la NILAM 07.40, jusqu'à la promulgation d'une norme nationale spécifique à la gestion de la qualité.

**L'Assurance qualité (AQ)** consiste à accréditer les organisations procédant aux enquêtes et à la dépollution, ainsi qu'à les superviser avant et pendant le processus de remise à disposition des terres.

**Le Contrôle qualité (CQ)** consiste généralement en une inspection effectuée entre la fin des travaux de déminage/dépollution et la cérémonie officielle de remise à disposition des terres au profit de la communauté.

Lorsque la remise à disposition découle d'une enquête (non technique ou technique), aucun Contrôle qualité n'est imposé. Le CND vérifiera néanmoins que le concept de remise à disposition a été conçu de façon adéquate par l'opérateur. Il se réserve par ailleurs le droit de procéder à un contrôle qualité sur les zones qui ont fait l'objet d'une remise à disposition suite à des activités d'enquête non technique.

## 11. DOCUMENTATION

Le HCND considère que la documentation concernant le processus de remise à disposition des terres doit être gérée avec le plus grand soin par les opérateurs. En effet :

- la documentation une fois validée forme la base sur laquelle s'appuie le CND pour ses prises de décisions en matière de remise à disposition des terres ;
- la documentation est le fondement du contrôle qualité interne et externe ;
- si des objets explosifs apparaissent sur des terrains ayant été remis à disposition, la documentation sur laquelle s'est appuyée la décision de remise à disposition peut être examinée afin d'identifier les éventuelles erreurs dans l'application du processus ou au sein même du processus ;
- la documentation constitue une preuve déterminante lorsqu'il s'agit de régler des questions de responsabilité.

Le HCND considère que l'ensemble de la documentation concernant les aspects opérationnels ainsi que celle inhérente à la formation du personnel doit pouvoir être consultée autant que de besoin et sur simple demande par la coordination du CND.

## **12. RISQUES ET RESPONSABILITES**

Dans le processus de remise à disposition des terres, une des principales préoccupations est la question de la responsabilité en cas de découverte de REG dans les terrains qui ont été restitués par le biais de l'enquête non technique, de l'enquête technique et du déminage systématique.

Le HCND considère que d'une façon générale, la responsabilité est liée au non respect des normes et procédures opérationnelles en vigueur. Si le processus de remise à disposition des terres a été conduit conformément à la politique nationale, aux normes nationales en vigueur et aux procédures opérationnelles permanentes accréditées, la responsabilité de l'opérateur ne pourra être engagée. En revanche, s'il s'avère que l'opérateur ne s'est conformé ni aux normes nationales ni à des procédures opérationnelles permanentes accréditées, le HCND se réserve le droit de suspendre ou d'annuler son accréditation. La perte de l'accréditation signifie que l'opérateur n'est plus autorisé à travailler sur le territoire national du Tchad.

### Les principes suivants s'appliquent au Tchad :

- a) La lutte contre les mines et REG demeure une responsabilité nationale et à ce titre, le gouvernement de la république du Tchad a l'obligation d'en assumer la responsabilité ainsi que celle concernant les victimes dans tous les endroits du pays affectés par les mines et REG.
- b) Si des engins explosifs sont découverts dans les terrains qui ont été précédemment restitués, ceci n'implique pas automatiquement que la responsabilité de l'opérateur en charge de la zone sera engagée. Une investigation devra être effectuée en s'appuyant sur les normes nationales afin que les différents niveaux de responsabilité puissent être établis.
- c) En revanche, une organisation sera mise en cause au cas où un accident survient suite à l'oubli d'un engin explosif, à condition que l'investigation démontre que :
  - l'accident a été provoqué à cause d'un comportement volontairement criminel de l'opérateur, d'une négligence grave, d'une conduite insouciant ou d'une indifférence flagrante envers les droits et/ou la sécurité d'autrui ;
  - l'organisation n'a été ni accréditée, ni autorisée à effectuer les activités ayant conduit à des prises de décisions non fondées entraînant la restitution de terres présentant un risque pour la communauté ;

- l'organisation a effectué des erreurs manifestes dans l'application des procédures opérationnelles permanentes ou n'a pas appliqué correctement les normes nationales en vigueur sur le territoire du Tchad.

Les manquements graves dans l'application des procédures opérationnelles permanentes ou/et des normes nationales peuvent avoir comme conséquence la suspension de l'accréditation de l'organisation. Toutes réclamations et demande de compensation en raison de l'oubli d'une mine/REG comme décrit dans le paragraphe ci-dessus sont de la responsabilité exclusive de l'organisation impliquée.

### **13. ACTIONS POST REMISE A DISPOSITION**

La supervision des terres restituées dans le cadre du programme national de lutte contre les mines et REG au Tchad est considérée comme un des éléments clé du processus de remise à disposition des terres. La mise en place d'un système de suivi des terres restituées est en effet indispensable pour que la confiance des partenaires et plus particulièrement des bénéficiaires perdure.

- Elle passe par le développement du réseau de liaison communautaire qui constitue un maillage à l'échelle du territoire national et à travers lequel les informations peuvent être échangées avec les communautés sur la conduite à tenir en cas de découverte d'un engin explosif dans une zone restituée, sur les services vers lesquels doivent se tourner les victimes ou leur famille en cas d'accident, etc. ;
- Elle fait appel aux services des CRD ou des équipes d'interventions rapides stationnées à N'djamena pour détruire ou enlever, avec des moyens appropriés, tout objet explosif découvert ;
- Elle fait appel aux services de la Sous direction Assurance et Contrôle Qualité du CND pour conduire les investigations faisant suite à la découverte d'un engin explosif dans une zone restituée ;
- Elle permet de s'assurer que les terres restituées sont bien utilisées. Si l'on constate que la terre n'est pas réinvestie dans une période allant de 6 mois à 1 an après sa remise à disposition, et ce malgré le fait que la signature du « Certificat de remise à disposition des terres » se soit déroulée sans problème, une investigation doit être conduite pour établir les raisons de cette situation. Un suivi particulier de ce type de dossier devra être effectué

### **14. RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS**

#### **L'Autorité nationale (HCND) doit :**

- Elaborer une politique et des normes nationales pertinentes de remise à disposition ;
- Accréditer des organisations étant en mesure d'entreprendre des enquêtes non techniques, des enquêtes techniques et une dépollution ;
- Préparer et publier des normes nationales pour la remise à disposition des terres, comprenant :
  - l'assurance et le contrôle qualité à appliquer aux enquêtes techniques, non techniques et aux opérations de déminage/dépollution ;
  - la documentation nécessaire pour la remise à disposition des terres ;
- Définir les niveaux d'efforts raisonnables pour déterminer s'il y a une preuve de danger ou non ;
- Définir les critères à adopter pour la remise à disposition des terres après la dépollution ou l'enquête, lorsqu'il n'y a pas de preuve de la présence d'objets explosifs;

- Déterminer les questions de responsabilité ayant trait aux activités d'enquête et de déminage/dépollution et à leur impact sur la communauté locale, conformément à la législation nationale ;
- Entretenir et mettre à disposition, selon les besoins, la documentation sur l'utilisation opérationnelle de toutes les ressources engagées dans le processus de remise à disposition (qui, quoi, où, quand).

**L'organisation qui entreprend l'enquête ou le déminage/dépollution doit :**

- Obtenir de la part du CND l'accréditation nécessaire pour conduire des activités de remise à disposition des terres par enquêtes et/ou déminage/dépollution ;
- Appliquer les normes nationales au cours des activités d'enquête et de déminage/dépollution. En l'absence de telles normes, l'organisation doit appliquer les NILAM, ou les normes spécifiées dans le contrat ou l'accord correspondant ;
- Rassembler les informations nécessaires, conformément aux exigences de la politique et des normes applicables pour la remise à disposition des terres ;
- Maintenir à jour et rendre disponible la documentation spécifique de l'organisation sur demande du CND. Entretenir des relations suivies avec le CRD de rattachement et les communautés affectées pour les impliquer dans toutes les décisions qui peuvent être prises concernant la restitution des terres ainsi que pour remplir le Formulaire d'enquête non technique et le Certificat de remise à disposition des terres en conformité avec les normes nationales ;
- Coopérez avec le CND dans le cadre des investigations faisant suite à la découverte d'un engin explosif dans un terrain déjà restitué.

## Annexe XIII extrait du document Plan national de développement du Tchad/ Forum sur le développement du monde rural, janvier 2012, N'Djaména

Sur la période 2003-2011, 79 programmes et projets ont été mis en œuvre avec le soutien financier et technique des partenaires au développement intervenant dans le secteur rural pour un montant global estimé à 1, 569 milliards de FCFA. En dépit de ces moyens, le pays parvient difficilement à juguler la faim, particulièrement en milieu rural où vit l'immense majorité de la population tchadienne.

C'est pour faire face à cette situation que, sur instruction de Son Excellence, **Idriss Deby Itno**, Président de la République, Chef de l'État, le Gouvernement a organisé à N'Djaména du 24 au 27 janvier 2012, le Forum sur le développement du monde rural<sup>1</sup>. Les actions prioritaires proposées par zone agro-climatiques sont comme suit :

### **Zone saharienne**

Action 1 : développement de l'écotourisme ;

Action 2 : Régénération et développement des palmeraies;

Action 3 : Développement des cultures oasiennes (maraîchage, arboriculture fruitière, cultures fourragères);

**Action 4 : Poursuite des opérations de déminage dans la zone.**

### **Zone sahélienne**

Action 1 : Réhabilitation et développement des ouvrages d'hydraulique villageoise, pastorale et agricole ;

Action 2 : Aménagement des couloirs de transhumance ;

Action 3 : Promotion du développement des ressources halieutiques et des produits forestiers non ligneux ;

Action 4 : Appui au développement des cultures vivrières, maraîchères et arboricoles.

Action 5 : Renforcement des services d'appui en santé humaine et animale.

### **Zone soudanienne**

Action 1 : Mise en place d'un dispositif concerté de gestion de l'espace rural (intégration agriculture/élevage) ;

Action 2 : Valorisation des ressources en eau agricole et pastorale ;

Action 3 : Intensification de l'agriculture (mécanisation et fourniture d'intrants) ;

Action 4 : Relance de la filière coton et diversification des cultures vivrières (riz, sésame, maïs, soja, plantes à racine et à tubercule, etc.) ;

Action 5 : Valorisation des produits d'origine animale et végétale.

### **Actions transversales**

- Accès à l'eau potable, construction des ouvrages d'art dans les principaux cours d'eau ; lutte contre le phénomène d'ensablement des lits des ouadis et cours d'eau, protection des berges du Chari et du Logone
- Amélioration de l'espace pastoral, adoption du code pastoral et sa mise en application
- Santé humaine et animale,
- Education scolaire et en particulier des filles, scolarisation des enfants d'éleveurs nomades
- lutte contre les feux de brousse, amélioration de la fertilité des sols, réhabilitation des fermes semencières et d'élevage, mise en défense et protection des aires sous convention,
- Dynamisation des mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés aux ressources naturelles.
- Développement du système d'information sur les marchés agricoles, du bétail et du poisson ;
- Renforcement des services d'appui en micro-finance ;
- Renforcement de la recherche et des services de vulgarisation agricole ;
- Promotion des filières porteuses : apiculture, pisciculture, spiruline, extraction de natron et sel, aviculture, arboriculture, maraîchage.



## **Strategie de l'Action contre les Mines**

**2013—2017**  
**Haut-Commissariat National de Déminage**  
**Centre National de Déminage**

# **TCHAD**

Mars 2013

## Introduction

Le Centre National de Deminage a élaboré le présent plan stratégique. Il vise à contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Tchad, à promouvoir, à guider et à respecter la mise en œuvre de Convention pour l'interdiction des mines antipersonnel, de la Convention sur les bombes à sous munitions<sup>1</sup> et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées<sup>2</sup>.

Il est le résultat d'une analyse de consultation stratégique et de planification impliquant les parties-prenantes, les représentants des ministères concernés, des organisations internationales, y compris des représentants de la société civile. Il s'appuie sur un examen des progrès modestes réalisés, de l'environnement dans lequel évolue le programme de l'action contre les mines, mais aussi sur les données récemment collectées lors de l'enquête technique.

Ce plan est également renseigné à partir de documentations existantes et des données exhaustives, en particulier sur les aspects de la contamination par les mines et des restes explosifs de guerre au Tchad et des besoins de l'assistance aux victimes. Cette stratégie est développée et sera mise en œuvre, dans un esprit de respect des obligations auxquelles le Tchad s'est engagé, de participation et de transparence et enfin sur des principes de non-discrimination.

Les objectifs du plan stratégique sont réalistes et peuvent être atteints dans le délai proposé, sous réserve que des ressources financières soient mises à dispositions, de manière constante, au niveau national et international. Le plan stratégique vient appuyer la demande de prolongation de délai prescrit à l'article 5 du traité d'Ottawa tout en prenant en compte les impératifs liés à l'actuel Plan National de Développement du Tchad (2012-2015). Il fera donc l'objet d'une revue intermédiaire (2015) lors de l'élaboration du nouveau plan national de développement et, si nécessaire, de réajustements.

### Vue d'ensemble du Programme de l'action contre les mines

Conscient de l'impact des mines et des restes explosifs de guerre sur les populations, sur l'intégration nationale et sur le développement économique, le Gouvernement a créé un organisme national de lutte contre les mines : le Haut Commissariat National de Déminage en 1998 et a sollicité l'appui des Nations Unies et des pays amis, dont les Etats Unis, pour la mise en place d'un Programme national d'action contre les mines. Pour concrétiser sa volonté de lutter contre les mines anti-personnel, le gouvernement a signé le 6 juillet 1998 et ratifié le 6 mai 1999 la convention d'Ottawa sur les mines anti-personnel et a débuté en octobre 1998 un premier Programme National de Lutte Contre les Mines.

Le Haut Commissariat National de Déminage (HCND) est l'organe législatif créé par un décret présidentiel en vue d'améliorer et de faciliter la coordination entre les différents ministères en matière de lutte contre les mines. Le Centre National de Deminage (CND) exécute et coordonne le programme d'action contre les mines au Tchad. Le CND reçoit un soutien national du Comité de Pilotage, Comité interministériel, pour l'action contre les mines.

---

<sup>1</sup> Promulguée mais pas encore ratifiée

<sup>2</sup> Promulguée mais pas encore ratifiée

## Principes fondamentaux

La stratégie nationale de l'action contre les mines (2013-2017) sera guidée par les principes fondamentaux suivant:

- ✓ La Coordination efficace et efficiente et la participation des parties prenantes qui doivent s'assurer que les besoins des communautés affectées par les mines et les restes explosifs de guerre soient respectés et que le développement économique et d'autres priorités soient pris en compte aux niveaux national et local.
- ✓ L'action contre les mines doit soutenir et permettre toutes les activités humanitaires et autres initiatives de développement. L'action contre les mines doit être envisagée et / ou intégrée dans les initiatives de développement.
- ✓ L'action contre les mines doit encourager la participation communautaire et viser à l'autonomisation des communautés. Afin d'assurer l'efficacité des activités, tous les projets de l'action contre les mines doivent être conçus de manière à ce qu'ils correspondent au contexte spécifique de chaque communauté. Cela implique de prendre en considération les différents besoins et priorités des communautés et conformes aux valeurs culturelles locales.
- ✓ La poursuite du développement des capacités nationales, gouvernementales et non-gouvernementales, est d'une importance cruciale.
- ✓ La gestion de l'information doit être une priorité et être gérée avec précision, rigueur et délais pour permettre une gestion efficace de l'action contre les mines.
- ✓ Enfin, l'action contre les mines au Tchad continuera à être fondée sur un ensemble de principes qui sont à la base des codes de déontologie au niveau international. Il s'agit notamment du bien-être des communautés, de la justice sociale, de l'autodétermination, de la dignité, de la confidentialité, de l'équité, de la responsabilité, de l'intégrité et d'aucune discrimination.

## Le problème au Tchad

### Historique des conflits

C'est en 1987, après le retrait des troupes Libyennes du BET que le Gouvernement du Tchad à découvert l'ampleur de la pollution par mines et par engins non exposés de cette zone qui couvre environ le tiers du pays. Avec le retour et le déplacement des populations dans la zone, de nombreux accidents ont eu lieu parmi la population civile, en particulier autour des villes de Faya-Largeau et de Fada. Pour faire face à ce problème brutal et inattendu, le Gouvernement à fait appel à la France qui de 1987 à 1988 a déployé une compagnie du Génie Militaire Français à Faya-Largeau et dans sa région puis à détaché une équipe à Fada pour débiter le déminage et la dépollution de ces localités et des villages environnants. Suite à de nombreux accidents parmi les militaires français et face à l'ampleur du problème, la décision a été prise de transférer cette mission de déminage et de dépollution au Génie de l'Armée Tchadienne après formation de quelques unités. En 1990, les combats qui ont précédé la chute de Hissein Habré ont amené une nouvelle pollution, essentiellement à base d'engins non explosés, localisée dans l'Est du Tchad. En 1995, le Gouvernement à demandé l'appui des Nations Unies. Une mission de reconnaissance a été réalisée par une équipe du Département des Opérations du Maintien de la Paix (DOMP). Les conclusions de cette équipe ont minoré la taille du problème et le dossier a été classé sans suite.

## Les débuts de l'action contre les mines

En 1996, compte tenu de la persistance des accidents, le Président de la République du Tchad a décidé de financer une reconnaissance du Borkou-Ennedi-Tibesti (BET) afin de faire réaliser un dossier objectif, de détenir les informations nécessaires pour faire appel à la communauté internationale afin de financer la relance des opérations de déminage et de dépollution. C'est le dossier remis à l'issue de cette reconnaissance qui a permis, en 1997, au Gouvernement du Tchad, de faire appel aux Nations Unies. Les Nations Unies ont dépêché une équipe sur le terrain pour réaliser une étude de faisabilité. En 1998, le Gouvernement a créé le Haut Commissariat de Déminage (Décret N° 133 du 19 mai 1998) et a signé la Convention d'Ottawa. Les Nations Unies ont versé une première contribution suivi par quelques donateurs et mis les premiers conseillers Techniques à la disposition du Gouvernement.

En 1999, le Tchad a ratifié la convention d'Ottawa et en fin d'année 1999, une enquête d'impact a débuté. En raison de l'insécurité qui régnait dans la région du Tibesti, cette région qui est la plus minée du Tchad<sup>3</sup>, n'a pas été traitée par les équipes de l'ONG Handicap International (ONG recrutée par le Survey Action Center de Washington DC) Les premières opérations de déminage et de dépollution ont débuté à Faya-Largeau en août 2000, sous la supervision d'experts internationaux de l'ONG HELP qui avait été recrutée par l'UNOPS par voie d'appel d'offres. Cette ONG a ensuite été déployée à Massenya, Moïto, Ounianga Kébir puis à Fada, Kalaït, Iriba, Guéréda, Biltine et à Ouadi Doum.

En 2004, compte tenu de l'arrivée de nombreux réfugiés venus du Soudan, une nouvelle priorité est apparue, celle de la dépollution de la zone Est du Pays, ce qui a consommé une partie des faibles fonds disponibles.

En octobre 2004, l'ONG HELP a été remplacée par l'ONG MAG pour la poursuite du déminage de la base d'Ouadi Doum puis le déminage et la dépollution de Fada et sa région. Au cours de ces opérations trois nouveaux champs de mines ont été découverts à proximité de la base d'Ouadi Doum ainsi que de nombreuses nouvelles zones polluées.

Entre décembre 2005 et février 2008, à plusieurs reprises, des groupes de rebelles armés ont attaqué l'Armée Nationale Tchadienne, ils sont parvenus en avril 2006 et en février 2008 à entrer dans la capitale N'Ndjamena. Ces combats ont créé une nouvelle pollution très importante à base d'engins non explosés. Cette pollution a été à l'origine d'une augmentation exponentielle du nombre des accidents recensés qui sont passés de 40 en 2005 à 140 à 2006, à 186 en 2007 et qui sont en mai 2008 de 41, touchant essentiellement des enfants et imposant au Gouvernement de consacrer ses efforts au nettoyage de cette nouvelle pollution très meurtrière. Fin décembre 2005 les opérations de déminage en cours à Fada se sont arrêtées faute de financements disponibles. Mi décembre 2006 les opérations de dépollution conduite par l'ONG MAG dans le BET se sont arrêtées et l'ONG a quitté prématurément le Tchad en janvier 2007 alors qu'une importante pollution très meurtrière subsistait en particulier à l'Est du Tchad. En mai 2007 la société Mine Tech recrutée par l'UNOPS par voie d'appel d'offres a repris les opérations de dépollution et a été déployée à l'Est du Tchad où la pollution était la plus meurtrière. La société Mine Tech a quitté le Tchad fin octobre 2007 faute de financements disponibles et alors qu'une pollution importante subsistait. En 2008, l'UNOPS a lancé un appel d'offres pour la dépollution de l'EST du Tchad grâce à un financement Canadien, l'ONG MAG a remporté cet appel d'offres. En attendant l'arrivée des Conseillers de l'ONG MAG le CND seul

<sup>3</sup> L'enquête technique exécutée en 2012 confirme ces informations. Voir plus bas.

sans superviseurs internationaux a, grâce à des ressources nationales, dépollué toute la ville de N'Djaména puis les zones de combats entre Massakory Massaguet et N'Djaména puis à Mongo.

## Activités récentes 2010-2012

En 2011-2012, les activités de déminage dans la zone de Fada (route Kike-Fada) sont exécutées avec le soutien de Adopt-a-minefield sous la responsabilité de UNMAS. En 2011, le Bureau International des Migrations a apporté son soutien financier pour la mise en place d'une équipe rapide d'intervention. La tâche principale était de contrôler la non-contamination des pistes d'atterrissage pour des opérations humanitaires. Dans la période 2010-2012, une enquête technique de grande envergure a été menée sur le Nord (zone jusque-là inaccessible) et à l'Est du Pays par l'ONG MAG, grâce au financement du Gouvernement Japonais et du PNUD. Cette assistance et la consolidation des données sur le niveau et le type de contamination a permis au Tchad d'entamer un processus participatif d'élaboration du présent Plan stratégique de l'action contre les mines. Les résultats préliminaires de l'enquête technique de MAG démontrent que les régions du Nord sont les plus contaminées : 291 zones dont 110 minées (représentant 61 km<sup>2</sup>) ont été nouvellement recensées ; ce sont des régions inaccessibles par le passé. Outre l'enquête Technique effectuée par l'ONG MAG au Tibesti et dans l'Est du pays, le Tchad a financé entièrement sur ses propres fonds un projet national de déminage dans la région de Fada. En 2012, l'UNMAS a apporté son soutien et sa supervision technique à l'Union Européenne et MAG pour le développement du projet de déminage au Tibesti. Le projet a débuté en octobre 2012. Avec le soutien d'UNMAS, une équipe de formateurs de l'armée américaine a formé 60 démineurs du CND. Le PNUD et l'UNMAS ont apporté son soutien afin d'encourager le gouvernement du Tchad à ratifier deux conventions importantes et en lien avec l'Action contre les Mines : La Convention sur les bombes à sous-Munitions et La Convention des Nations-Unies Relative aux Droits des Personnes Handicapées. Une attention particulière a été prêtée pour accompagner la Délégation Tchadienne à deux conférences importantes : 1) Le 3eme Réunion des Etats Partie de la Convention sur les Bombes à sous-munitions (Oslo, septembre 2012) et la 12eme Réunion des Etats Partie du Traite d'Ottawa. Le Tchad a pu exprimer sa volonté et son engagement à éradiquer le problème avec le soutien des Etats-Partie. De plus, toujours pour l'année 2012, l'appui technique du PNUD<sup>4</sup> a permis d'élaborer toutes les normes et les procédures nationales de l'Action contre les Mines. Une équipe technique a été mise en place au deuxième semestre de l'année, et de nombreuses formations techniques (plus de 50 personnes ont bénéficié de ces formations) et un accompagnement dans le domaine du déminage, de l'assurance qualité, de la gestion de l'information et de la planification stratégique ont été organisés avec succès auprès du Centre National du Déminage. Enfin, grâce aux financements Japonais et du PNUD, et dans le but d'accroître la capacité et la productivité du déminage, une machine (Armtrac) a été commandée mi-2012.

## Etats des lieux

- Les récents résultats sont très modestes et dans la période 2010-2012, Le CND et MAG ont dépollué une surface de 217,000 m<sup>2</sup> et marqué 16 km<sup>2</sup>. 2561 mines (dont 1202 mines anti-personnel) ont été détruites ainsi que 9635 Restes Explosifs de Guerre.

---

<sup>4</sup> Projet financé par le Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce International du Canada (Projet DFAIT-GPSF-10-176)

- L'enquête technique dans le Nord vient de s'achever et les résultats préliminaires démontrent que les Régions du Nord sont les plus contaminées. Ces régions étaient inaccessibles auparavant.
- Une surface totale contaminée par les mines et Restes Explosifs de Guerre estimée à 128 km<sup>2</sup> principalement dans les Régions du Nord et de l'Est du Tchad<sup>5</sup>. Des régions (du Sud) suspectées d'être contaminées mais qui n'ont pas été encore enquêtées.
- Des Actions de Sensibilisation et d'Education aux Risques des Mines aux résultats modestes par manque de financement.
- Une estimation du nombre de victimes (2834), de leur localisation, de leur prise en charge et de l'identification de leurs besoins très aléatoires et qui nécessite un recensement complet. Trop peu d'actions en faveur des Victimes, des familles de victimes de mines et des communautés affectées par les mines ont été menées par manque de financement.
- Une collecte et une gestion des données insuffisantes qui ne correspondent pas aux standards et aux attentes des Institutions Nationales et Internationales et des besoins du Programme d'action contre les mines au Tchad : ampleur du problème, distribution géographique, progrès et rapports, besoins et planifications, communication etc....)
- Une perte progressive de la vision stratégique de l'action contre les mines et un manque de suivi.
- Des rapports qui n'ont pas été fournis dans les délais et une extension accordée très courte liée au manque d'information fournie par le Tchad.
- Une fatigue et/ou un désengagement de certains bailleurs de fond et partenaires internationaux qui a un impact sur les résultats de l'action contre les mines. Les financements du Japon et du Canada se terminent. L'Union Européenne finance le projet de déminage, mis en œuvre par MAG, dans le Nord avec une priorité pour le Tibesti.
- Le Tchad n'a pas encore ratifié la Convention sur les bombes à sous munitions et la convention relative aux droits des personnes handicapées. Un geste qui accentuerait la volonté et la visibilité du pays lors de conférence internationale et potentiellement l'accès à des financements de la Communauté Internationale.
- Au fil des années, les progrès, pour débarrasser le pays des mines, ont été quelque peu erratiques, et de nouvelles dispositions sont nécessaires pour renforcer le rôle du Centre National du Déminage et pour mieux conduire l'action contre les mines à l'avenir. Le projet de renforcement des capacités nationales mis en œuvre par le PNUD a permis de relancer la dynamique d'implication et de mobilisation du personnel du CND et des partenaires de l'action contre les mines. Des formations et des prémices de réorganisation viennent d'être entamées.
- Une structure organisationnelle du CND qui doit s'adapter aux changements, contraintes et perspectives et qui doit être stable, professionnelle pour assumer pleinement ses fonctions et ses responsabilités.

---

<sup>5</sup> Source: base de données IMSMA – Janvier 2013

# Stratégie nationale de l'action contre les mines au Tchad (2013-2017)

## 1. Vision

Un Tchad libéré des mines, des restes explosifs de guerre et des bombes à sous-munitions.

## 2. Mission

Gérer le programme de l'action contre les mines du Tchad au plus haut niveau possible d'efficacité, de meilleures pratiques et des normes.

## 3. Hypothèses

- La situation politique et sécuritaire reste stable et aucune autre contamination n'a lieu;
- Les risques résiduels resteront, ce qui nécessitera une capacité nationale adéquate sur le long-terme ;
- L'engagement pris par le gouvernement du Tchad est maintenu;
- La mise en œuvre de la stratégie de financement du programme et l'allocation budgétaire du gouvernement reste, au moins, constante pendant la période;
- L'allocation budgétaire du Tchad est complétée par le secteur privé et les contributions internationales;
- Les dispositions sont prises pour adopter une politique de rétention du personnel compétent du Centre National de Déminage et pour assurer une stabilité et une continuité dans la gestion, coordination et supervision du Programme de l'action contre les mines au Tchad.

## 4. Objectifs stratégiques et résultats attendus

**Objectif Global de la Stratégie Nationale de l'Action contres les Mines au Tchad:**

**A la fin 2017, le Tchad est libéré de ses mines et les individus (femmes, hommes, filles et garçons), les familles et les communautés affectés par les mines ont un accès sûr aux ressources, aux services et les mêmes opportunités de développement.**

**Objectifs Spécifiques et résultats attendus de la Stratégie Nationale de l'Action contres les mines au Tchad:**

### **1. Développer et maintenir un système de gestion de l'information efficace, de rapportage, de communication externe efficace et de plaidoyer.**

- 1.1. 2013 - 2017, le Programme dispose d'un système de gestion de l'information opérationnelle pour les activités de l'action contre les mines ;
- 1.2. 2013-2017, le Programme est doté d'une capacité technique et organisationnelle capable de gérer des informations collectées et de la base de données ;
- 1.3. A partir de 2013, le Programme dispose d'un système efficace de collecte, de saisie, contrôle, d'analyse et d'archivage de toutes les informations de l'action contre les mines ;
- 1.4. 2013-2017, le Programme communique et rapporte de manière efficace et régulière avec toutes les parties-prenantes de l'action contre les mines ;

**2. Renforcer les capacités nationales de l'action contre les mines pour qu'elles prennent progressivement et de façon responsable la gestion et la coordination du programme d'action contre les mines au Tchad.**

- 2.1. 2013-2017, le programme d'action contre les mines évolue dans un environnement favorable ;
- 2.2. A la fin 2014, le niveau organisationnel et les performances du programme d'action contre les mines ont atteint un niveau satisfaisant;
- 2.3. A la fin 2015, les connaissances et les compétences du personnel national sont développées aux standards internationaux.

**3. 2013-2017, remettre à disposition les terres libérées de la contamination.**

- 3.1. 2013-2017, durant les opérations de déminage/dépollution les données, permettant une mise à jour continue des informations de la base de données du CND, sont collectées, transférées et les priorités d'intervention réajustées ;
- 3.2. 2013-2017, les 128 km<sup>2</sup> de zones identifiées contaminées par la présence des mines/REG dans les régions du Nord, de l'Est et du centre du Tchad sont déminées/dépolluées ;
- 3.3. 2015-2017, un inventaire des zones contaminées non-répertoriées, dans les régions de Salamat, Guera, Moyen Chari, Mandoui, logone Occidental et Oriental, est établi et les zones identifiées sont déminées/dépolluées.

**4. Réduire les risques causés par les REG et Mines par la sensibilisation et l'éducation de la population en fonction de ses vulnérabilités et besoins.**

- 4.1. 2013-2017, la coordination des activités d'éducation aux risques des mines/sensibilisation est assurée de manière efficace ;
- 4.2. En 2013, l'éducation aux risques des mines est intégrée dans le système éducatif tchadien des régions prioritaires de Borkou, de l'Ennedi, du Tibesti, de Ouaddaï, de Sylha et de Wadi-Fira ;
- 4.3. Fin 2013, les capacités de tous les intervenants de l'éducation aux risques des mines (ONGs, réseaux communautaires et autorités locales) sont renforcées et les partenariats développés ;
- 4.4. 2013-2017, tous les groupes cible identifiés sont sensibilisés / éduqués ;
- 4.5. 2013-2017, la sensibilisation de masse, la communication, le plaidoyer et la visibilité sur l'ERM est intensifiée.

**5. 2013-2017, Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Victimes (survivants, familles et communautés) et des Personnes Handicapées ainsi que leur accès à des services de qualité.**

- 5.1. 2013-2017, le suivi et l'accompagnement des victimes et des personnes handicapées est assuré grâce à un système de gestion et d'échanges de données de qualité ;
- 5.2. 2013-2017, la promulgation, la mise en œuvre et le suivi d'un cadre juridique relatif aux droits des victimes et des personnes handicapées sont promus ;
- 5.3. Des 2013, l'accès aux premiers soins, aux services de réadaptation et au soutien psychologique après l'accident et à plus long terme est amélioré ;
- 5.4. 2013-2017, le développement inclusif des victimes et des personnes handicapées en général est encouragé et soutenu ;
- 5.5. 2013-2017, la coordination des acteurs et le suivi et actualisation de la Stratégie Nationale d'Assistance aux Victimes avec la participation de tous les acteurs concernés est efficace.

**6. Engager le programme de l'action contre les mines dans un processus permanent d'amélioration de la qualité des services qu'il délivre aux populations affectées par les mines/REG.**

- 6.1. Mi-2013, une structure organisationnelle est mise en place et un système de gestion de la qualité efficace et proactif est mise en œuvre ;
- 6.2. 2013-2015, les compétences des personnels de l'action contre les mines impliqués dans l'Assurance Qualité sont développées;

### Suivi et évaluation

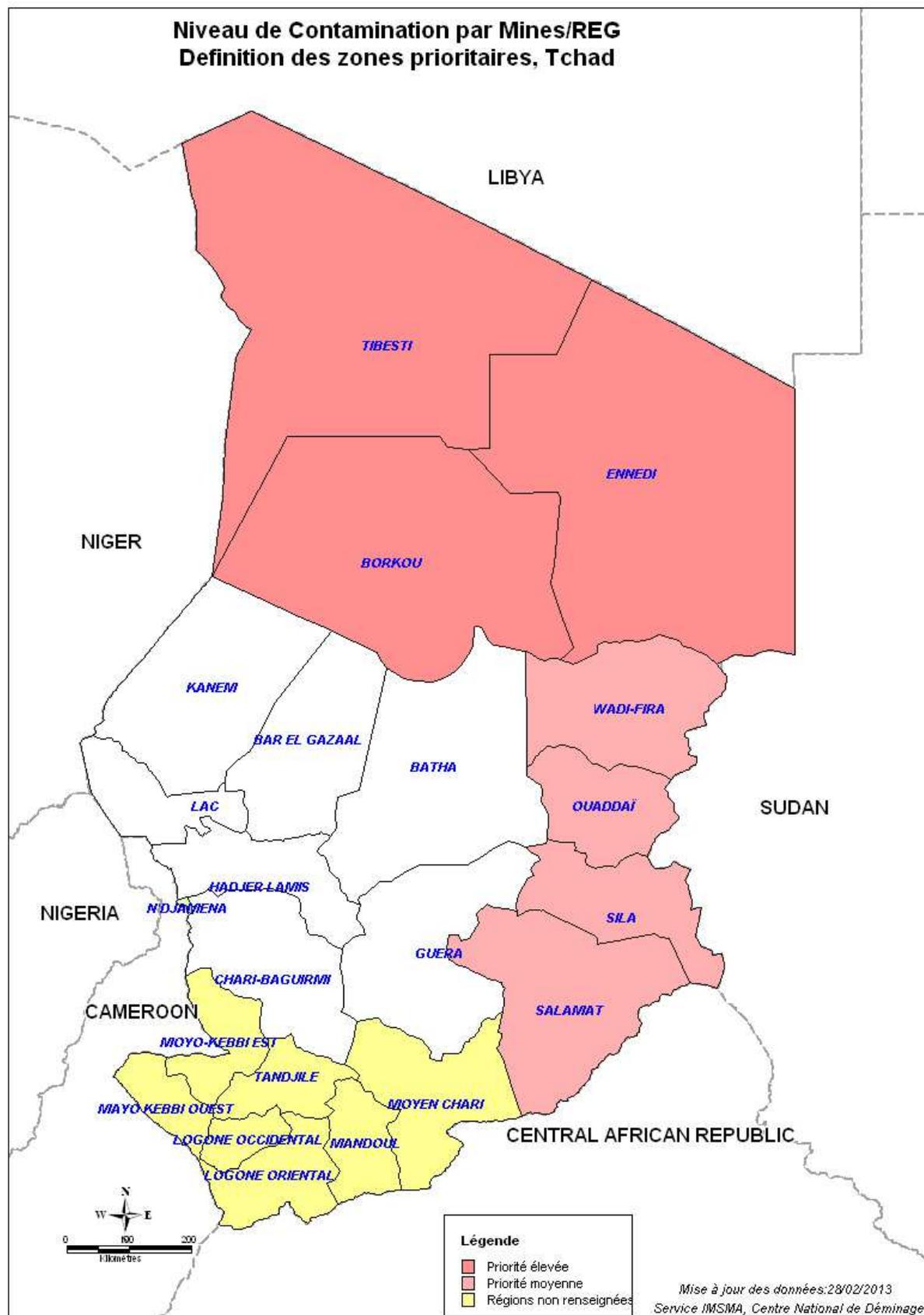
La stratégie à 5 ans et le plan de programmation pluriannuelle seront exécutés par l'élaboration et la mise en œuvre des plans de travail annuels. Un suivi régulier de sa mise en œuvre et des évaluations trimestrielles et annuelles permettront au Comité de Pilotage mais aussi à l'ensemble des parties prenantes d'avoir un compte rendu précis des progrès réalisés, de l'intégration des leçons apprises, de l'application des meilleures pratiques, des décisions prises liées aux changements dans l'environnement et de la modification des plans en cas de besoin. Les évaluations seront informées par des données générées par la surveillance systématique (Assurance Qualité), gérées par le Système de Gestion de l'Information de l'Action contre les Mines (IMSMA) et générées par la consultation et la participation des parties prenantes. Deux évaluations indépendantes seront exécutées au cours de la mise en œuvre de cette stratégie. La première, à mi-parcours (2015), permettra au programme de réajuster, si nécessaire, les objectifs et de s'intégrer dans le nouveau Plan National de Développement. La seconde sera exécutée à la fin des délais fixés par cette stratégie (2017) afin d'établir un bilan des progrès réalisés, des contaminations résiduelles, de documenter la fin du délai accordé au regard de l'article 5 du traité d'Ottawa mais aussi de développer un plan de fermeture et de transfert du programme (2018-2019).

### Mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources, élément essentiel de la mise en œuvre de ce plan, est en cours dans un esprit de partenariat entre le Programme et les agences internationales. Dans la période à venir, le partenariat devra être maintenu et l'accent sera mis sur l'amélioration de la communication des résultats accomplis par le programme des engagements pris par le gouvernement du Tchad. Il s'agira de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique et d'encourager les nouveaux partenariats financiers.

#### Le plan pourra être mise en œuvre en :

- i. Mobilisant les fonds nécessaires au fonctionnement du CND et aux financements de projets nationaux auprès du gouvernement Tchadien ;
- ii. Mobilisant les fonds nécessaires à la mise en œuvre de projets de l'Action contre les mines ;
- iii. Encourageant les partenaires internationaux de l'action contre les mines à s'installer au Tchad ;
- iv. Encourageant les Agences humanitaire et de développement à intégrer des lignes budgétaires en faveur de l'action contre les mines dans leurs projets ;
- v. Suscitant l'intérêt des acteurs économiques/commerciaux à investir dans l'action contre les mines.



# **PLAN DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE**

## **2013 - 2017**

1. Composante Stratégique 1 : Information et Communication
2. Composante Stratégique 2: Renforcement des capacités nationales, de la coordination et de la gestion du Programme
3. Composante stratégique 3 : Déminage et dépollution
4. Composante Stratégique 4: Sensibilisation et éducation aux risques des mines et restes explosifs de guerre
5. Composante Stratégique 5 : Assistance aux victimes de mines et restes explosifs de guerre
6. Composante Stratégique 6 : Assurance Qualité, suivi et évaluation

## Composante Stratégique 1 : Information et Communication

L'élaboration d'un plan stratégique sur une période de cinq années pour le service de gestion de l'information va permettre de s'assurer que toutes les activités de l'action contre les mines au Tchad sont bien planifiées, coordonnées, évaluées, bien documentées et conduites de manière transparente, efficace et efficiente grâce au système de gestion de l'information en place au CND. Le processus d'élaboration de ce plan vise à avoir un outil de gestion de l'information opérationnelle, à renforcer les capacités du personnel de ce service à tous les niveaux, à mettre en place un système de reportage, d'archivage, de partage d'information et de communication interne ou externe. La méthode participative de tout le personnel du service de gestion de l'information sera adopté pour la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation de ce plan de stratégie. Le but final sera de concevoir des solutions rentables et durables pour la mise en œuvre future d'une gestion efficace de l'information afin de mieux planifier les activités de l'action contre les mines au Tchad. Ainsi, il permettrait d'assurer l'appropriation / la durabilité, et un meilleur partenariat. Le rôle du CND est de gérer toutes les informations collectées sur terrain des différentes activités de l'action contre les mines, doit normalement s'assurer de la qualité des données recueillies, enregistrées, analysées et des produits ou cartes disséminées après des partenaires internes ou externes. Il est doté d'une base de données IMSMA ('Information Management System for Mine Action') qui permet d'enregistrer, de contrôler, d'analyser, de produire des rapports et des cartes des différentes activités de l'action contre les mines. Comme IMSMA est un outil important de gestion, de planification de prise de décisions dans les programmes d'Action contre les mines, IMSMA doit être opérationnelle. Cela découle de la qualité des activités, des apports, des contributions, d'un bon système de reportage et d'une meilleure communication au sein de toutes les directions du CND et des différents partenaires d'exécution. Toutes ces bonnes pratiques sont définies dans la norme du Tchad pour la gestion de l'information et doivent être mise en application.

Le Centre Internationale pour le Déminage Humanitaire de Genève (CIDHG), a conçu l'outil IMSMA qui permet d'accroître l'efficacité des opérations dans les activités de l'action contre les mines. Il est offert gratuitement aux organisations à but non lucratif, aux organisations internationales non gouvernementales et aux gouvernements. Le centre fournit aussi un appui aux programmes de l'action contre les mines, la formation, le renforcement des capacités et l'assistance à distance qui visent à accroître la performance et le professionnalisme du personnel et des programmes de l'action contre les mines. Le plan d'action de la gestion de l'information est conçu pour assurer l'appropriation et la responsabilisation de tous les acteurs de la gestion de l'information car elle vise à former et / ou renforcement des capacités nationales, et à définir clairement les rôles et les responsabilités respectifs. La mise en œuvre du présent plan d'action offre une grande opportunité à toutes parties prenantes de l'action contre les mines à participer et à contribuer activement dans le processus de gestion de l'information. Les normes nationales sur la gestion de l'information, l'échange d'expérience, de bonnes pratiques et de partage de l'information permettront une amélioration et un accès à la documentation des informations à tous ceux qui sont intéressés par les activités de l'action contre les mines. Un mécanisme de reportage régulier efficace, une communication permanente entre les différents acteurs de l'action contre les mines font partie des piliers clés d'un bon système de gestion de l'information. Ces mécanismes permettent d'instaurer la visibilité au sein des diverses activités de l'actions contre les mines, d'avoir la crédibilité au sein des partenaires, des bailleurs et de sensibiliser davantage le public aux efforts déployés pour traiter les cinq éléments essentiels de l'action contre les mines.

Résultat 1: 2013 - 2017, le Programme dispose d'un système de gestion de l'information opérationnelle pour les activités de l'action contre les mines					
Résultats attendus	Indicateurs	Activités principales	Délais	Budget	Responsable
1.1 Le Service de gestion de l'information dispose de l'outil IMSMA pour gérer les informations de l'action contre les mines.	La base de données est mise à jour et utilisée.	Mettre à jour le logiciel IMSMA en fonction du développement du logiciel, faire la mise à jour de la base de données.	2013	\$1500	CND et PNUD
1.2 Les formulaires de collecte des données adaptées aux normes standards.	Les formulaires de collectes d'informations sont développés et mis à jour.	Mettre à jour les formulaires IMSMA et créer les nouveaux formulaires au besoin.	2013-2014	-	CND
1.3 L'autorité nationale a la capacité d'enregistrer de manière systématique et ordonnée toutes les informations collectées.	Données saisies et enregistrées.	Vérifier, Saisir et enregistrer toutes les informations reçues.	2013 - 2017	-	CND
1.4 Tous les données opérationnelles de l'action contre les mines sont validées et analysées.	Données sont validées et analysées	Vérifier, valider et analyser les données saisies.	2013 - 2017	-	CND
1.5 Des outils sont produits et utilisés par tous les acteurs de l'action contre les mines et les différents acteurs au développement pour une meilleure planification, coordination et suivi de leurs activités respectives.	Rapports mensuels, trimestriels et annuels, les tableaux statistiques et les cartes sont utilisés.	Produire des rapports mensuels, trimestriels et annuels Concevoir et produire de tableaux statistiques, camemberts, histogrammes. Concevoir et produire les cartes opérationnelles.	2013 - 2017	\$2500	CND
<b>Budget total estimé résultat 1: 4000\$</b>					

Résultat 2 : 2013 – 2017, le Programme est doté d'une capacité technique et organisationnelle capable de gérer les informations collectées et de la base de données.					
Résultats attendus	Indicateurs	Activités principales	Chronologie	Budget	Responsable
2.1. De 2013-2015, des modules de formation régulière et des programmes de renforcement de capacités sont délivrés sur la gestion de l'information aux personnels des différentes directions du CND, aux personnels des différents partenaires d'exécution	3 modules de formation IMSMA développés. Formation de recyclage et de mise à niveau 3 personnes formées en IMSMA niveau administrateurs; 2 formées niveau Experts 2 personnes formées en ArcGIS	Développer les modules de formations en IMSMA. Communiquer et dispenser les sessions de formation (2 formation par an) Planifier la formation IMSMA niveau administrateurs et Expert	2013-2015	-	CND  GICHD
2.2. Le personnel de la base de données est capable d'utiliser de manière autonome le logiciel IMSMA (saisie, validation, analyse), et produire des cartes des activités d'action contre les mines à l'aide des logiciels de cartographie.	Cartes et rapports statistiques standards des activités de l'action contre les mines sont produits par mois, par trimestre et par an.	Planifier/exécuter la formation ArcGis	2013-2015	\$20,000	CND ou bailleurs
		Concevoir et produire les cartes et les rapports statistiques des activités réalisées.	2013-2017	\$1,000	CND
2.3. Le personnel des différentes directions du CND, les operateurs et les autres intervenants dans les activités de l'action contre les mines comprennent leurs différents rôles pour une meilleure exploitation et utilisation de la base de données.	Les formulaires IMSMA de collecte d'informations sont utilisés sans difficultés et sans erreurs par les différents intervenants dans l'action contre les mines.	Utiliser correctement les formulaires standards IMSMA lors de la collecte des informations.	2013-2017	-	CND
<b>Budget total estimé résultat 2: 21,000 \$</b>					

<b>Résultat 3 : A partir de 2013, le Programme dispose d'un système efficace de collecte, de saisie, contrôle, d'analyse et d'archivage de toutes les informations de l'action contre les mines.</b>					
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Chronologie</b>	<b>Budget</b>	<b>Responsable</b>
<b>3.1</b> L'utilisation des formulaires standards IMSMA de collecte d'information est respectée et mis en application par toutes les directions du CND et les partenaires d'exécution.	Toutes les directions et les partenaires sont en possession des formulaires standards IMSMA Les formulaires IMSMA sont utilisés	Utiliser un même formulaire standard lors de la collecte des informations	2013-2017	\$0	CND, operateurs
<b>3.2</b> Toutes les activités de l'action contre les mines sont rapportées au service de gestion de l'information après la vérification et le contrôle effectué par le service d'Assurance Qualité.	Nombres de rapports reçues à la base de données (Zones dangereuse, victimes, accidents, sensibilisation, etc.. )	Mettre en place un système de reportage régulier mensuel Inventorier toutes les informations saisies	2013-2017	0\$	CND, operateurs
<b>3.3</b> Un système de vérification des informations est mise en place et utilisé pour le contrôle et la validation avant le partage et la diffusion.	Schéma de contrôle pour la qualité des données Rapports de qualités produits	Contrôler les informations avant la saisie et après l'analyse Produire des rapports de qualité.	2013-2017	0\$	CND Assurance Qualite
<b>3.4</b> Mettre en place un système d'archivage / classement systématique en papier et électroniquement dans le service	Nombre Classeurs contenant des informations classées par types d'activités et par région	Mettre en place un système d'archivage systématique en papier et électroniquement dans la section gestion de l'information	2013-2017	2,000\$	CND IMSMA
<b>Budget Total estimé résultat 3: 2,000\$</b>					

Résultat 4 : 2013-2017, le Programme communique et rapporte de manière efficace et régulière avec toutes les parties-prenantes de l'action contre les mines.					
Résultats attendus	Indicateurs	Activités principales	Chronologie	Budget	Responsable
4.1. Durant la période 2013-2017, les informations des activités de l'action contre les mines sont diffusées.	Le nombre d'émissions diffusés sur la gestion de l'information. 3 événements médiatiques par année.	Organiser les événements médiatiques Préparer le contenu des émissions	2013-2017	1,500\$	CND
4.2. De 2013-2017, un workshop / une conférence sur la gestion de l'information est organisé et mis en application 1 fois par an.	Rapports sur le contenu de la conférence.	Planifier, animer la conférence /workshop Préparer les communications à transmettre durant les événements.	2013-2017	1,000\$	CND
4.3. De 2013 - 2017, des réunions régulières d'échange d'informations et de partage d'expérience sont organisées avec les partenaires clés de la l'action contre les mines chaque année	2 réunions par an. Rapport de chaque réunion partagé entre tous les partenaires de l'action contre les mines	Planifier et préparer les réunions Partager les rapports des réunions.	2013-2017	1,200\$	CND
4.4. Le site web du CND est doté d'un réseau interne et externe d'information sur les activités de l'action contre les mines.	Site internet, réseau internet fonctionnel Journaux parlant des activités de l'action contre les mines.	Documenter le site internet du CND. Préparer les contenus à diffuser dans les journaux Publier les informations clés des activités de l'action contre les mines	2013-2017	0\$	CND
4.5. De 2014, une mise à jour une et amélioration systématique du réseau électronique d'information et des rapports Standards établis par le système de gestion de l'information et diffusés aux donateurs et aux autres partenaires.	Rapports réguliers transmis aux bailleurs/institutions 1 réunion d'échange d'information, de communication avec les bailleurs par an	Planifier des réunions de présentations avec les bailleurs Créer les outils (cartes des activités) par bailleurs  Rédiger les rapports annuels	2013-2017	300\$	CND
<b>Budget Total estimé résultat 4: 4,000\$</b>					

## Composante Stratégique 2: Renforcement des capacités nationales, de la coordination et de la gestion du Programme

Au fil des années, les progrès, pour débarrasser le pays des mines, ont été quelque peu erratiques, et de nouvelles dispositions sont nécessaires pour renforcer le rôle du Centre National du Déminage et pour mieux conduire l'action contre les mines à l'avenir. Le projet de renforcement des capacités nationales mis en œuvre par le PNUD en 2012 a permis de relancer la dynamique d'implication et de mobilisation du personnel du CND et des partenaires de l'action contre les mines. Sur la base des données existantes et sur celles récemment collectées pendant l'enquête par l'ONG MAG, le Tchad sera en mesure, dès le début de l'année 2013, de produire et de présenter un plan stratégique pour l'avenir du programme d'action contre les mines. Cela permettra au Tchad de formuler une demande de prolongation de délai prescrit à l'article 5 du traité d'Ottawa en mars 2013. Beaucoup a été accompli dans un laps de temps: Mobilisation des acteurs de l'action contre les mines, renforcement de la crédibilité vis à vis des acteurs internationaux, développement des axes stratégiques, rapprochement de l'action contre les mines avec les actions de développement. Si des changements ont été opérés ces derniers mois de 2012, les capacités restent relativement faibles dans les domaines de la gestion stratégique, opérationnelle, techniques et de mobilisation des ressources et nécessitent un soutien sans discontinuité.

Les choix stratégiques de ce plan s'appuient sur une évaluation participative de la capacité du CND qui a montré les forces mais aussi les faiblesses à renforcer. Ils répondent aux attentes des cadres et du personnel du CND mais aussi des opérateurs de l'action contre les mines. Ce plan vise à formaliser les acquis mais aussi à répondre à des critères de compétences rigoureux (standards internationaux) et des accréditations officielles. Il existe une volonté politique forte du gouvernement à éradiquer le problème des mines et Restes Explosifs de Guerre mais aussi à se doter d'une structure efficace et responsable. Ce plan s'inscrit dans un projet de deux ans qui vise une entière autonomie de l'autorité nationale et une implication plus forte des acteurs nationaux avec le soutien du PNUD. Il s'inscrit dans la stratégie globale de l'action contre les mines des Nations-Unies qui fixent à moyen terme la transition et le transfert total de la gestion des programmes de l'Action contre les Mines par les autorités nationales.

### Les principaux axes d'intervention agissent en synergie autour :

- du renforcement des capacités du Gouvernement, du Haut Commissariat National de Déminage (HCND) et du Centre National de déminage en matière de coordination, de planification et de suivi de l'action contre les mines.
- du renforcement des capacités du Gouvernement en matière de respect et d'application de la convention d'Ottawa et des autres conventions (Bombes à Sous-Munitions).
- de la facilitation et développement de partenariats efficaces avec les autres intervenants dans le secteur.
- de la mobilisation et gestion des ressources externes pour les opérations de lutte contre les mines.

**Résultat 1: 2013-2017, le programme d'action contre les mines évolue dans un environnement favorable.**

Résultats attendus	Indicateurs	Activités principales	Délais	Budget	Responsable
1.1 Le Cadre légal est entièrement adapté au contexte, aux évolutions et respecté.	Le cadre légal est évalué et les recommandations pour l'amélioration de la loi sont faites au niveau de l'assemblée.	Organiser groupes de travail Formuler les recommandations	2013	-	CND, PNUD, partenaires
1.2 La gouvernance du Programme est effective et transparente	Le comité de pilotage reconnaît son rôle et ses responsabilités et a une connaissance des traités et enjeux stratégiques. Un comité stratégique étendu aux partenaires clés est créé et suit régulièrement la mise en œuvre de la stratégie	Organiser des séances de formation/sensibilisation Développer documents de suivi stratégique Relever et communiquer les décisions prises	2013	-	PNUD
1.3 La coordination, la cohésion et la participation des parties prenantes est effective et les décisions transparentes.	Au moins 12 réunions générales/thématiques sont organisées dans les locaux du CND. Les acteurs du Programme organisent/participent à des événements, portes ouvertes et séance de team building.	Organiser et rapporter les réunions. Organiser/participer aux événements annuels (journée des mines, des personnes handicapées) Organiser des ateliers de réflexion/retraites...	2013 2017	-	CND
1.4 Un soutien est apporté au programme dans sa mobilisation des ressources.	2 visites des bailleurs et 1 conférence des bailleurs sont organisées chaque année.	Visiter les principaux bailleurs en avril et septembre de chaque année. Organiser une conférence des	2013 2017	-	PNUD, CND
1.5 La visibilité des activités/progress du programme sont renforcés et rapportés au niveau national et international.	Les parties prenantes ont accès aux informations sur le Programme. Le programme est représenté à chaque conférence internationale Les obligations de rapportage sont respectées.	Développer site internet Publier un journal trimestriel Participer aux conférences régionales, internationales Développer et soumettre tous les	2013 2017	-	PNUD, CND

*Ensemble pour un Tchad sans mines*

1.6 Un environnement de travail adéquat est assuré au personnel du CND.	Le personnel du CND dispose de l'équipement nécessaire et de conditions de travail suffisantes pour travailler.	rapports (ex : rapport transparence) Identifier, quantifier et répondre aux besoins.	2013	-	PNUD
<b>Budget total estimé résultat 1: \$400,000</b>					



*Atelier strategique de l'action contre les mines organisee a N'djamena en Novembre 2012*

**Résultat 2 : A la fin 2014, le niveau organisationnel et les performances du programme de l'action contre les mines ont atteint un niveau satisfaisant.**

Résultats attendus	Indicateurs	Activités principales	Délais	Budget	Responsable
2.1. Une structure organisationnelle pertinente à la mission / objectifs, les rôles et les responsabilités des départements/services est conçue avec les fonctions clés et appropriées, des lignes de communication et de coordination entre les départements et les fonctions clés sont claires.	Les processus organisationnels sont clairement définis et connus de tous. Une réorganisation et un processus de changement/développent organisationnel sont engagés. Les termes de références (TdR) du personnel du CND sont développés. Les plans d'actions individuels (PAI) sont développés.	Mettre en œuvre un audit organisationnel et ses recommandations. Développer et mettre à jour les TdRs les PAI du personnel	2013	-	CND
2.2. Toutes les procédures techniques et opérationnelles et les outils de gestion à des standards professionnels sont développés et mises à jour et communiqués à tous les niveaux.	1 set complet de procédures techniques, opérationnelles et de gestion est développé en français et en arabe.	Développer, compiler, traduire et communiquer les procédures.	Fin 2013	-	CND, PNUD
2.3. Les plans et les rapports de suivi / évaluations stratégiques et opérationnels sont développés et soumis dans les délais.	Les outils de suivi, de contrôle et de rapportage ainsi que les plans sont développés de manière participative. 1 revue/évaluation intermédiaire et 1 évaluation finale de la stratégie est exécutée.	Développer les outils et les plans. Mettre en place un suivi de gestion stratégique et opérationnel. Mettre en œuvre la revue intermédiaire Mettre en œuvre la revue finale.	2013 2013 2015 2017	-	CND, PNUD

**Budget total estimé résultat 2 : \$600,000**

Résultat 3 : A la fin 2015, les connaissances du personnel national sont développées aux standards internationaux.					
Résultats attendus	Indicateurs	Activités principales	Chronologie	Budget	Responsable
3.1 Le personnel du CND et des opérateurs nationaux ont acquis des compétences de gestion, des compétences techniques théoriques et pratiques.	20 cadres nationaux formés à la gestion stratégique, de projet, à la communication, aux techniques de suivi et d'évaluation. Anglais et informatique.  90 participants sont formés à IMSMA, Assurance qualité, déminage/dépollution a des qualifications en lien avec leurs responsabilités.	Planifier et exécuter les programmes de formation et d'accompagnement.	2013-2015	-	PNUD
3.2 Le personnel du CND et tous les opérateurs ont accès aux ressources techniques.	Un centre de documentation techniques (déminage, AQ, IMSMA) et de ressources est créé.	Collecter toutes les documentations et les archiver sur internet et dans l'école de déminage du CND.	2014	-	CND, PNUD
3.3 Les personnels clés bénéficient du savoir-faire et de l'expérience de leurs pairs de programmes nationaux.	10 voyages d'études / d'échanges sont organisés.	Prendre contact avec des programmes nationaux et organiser visites.	2013-2015	-	CND, PNUD
<b>Budget Total estimé résultat 3: \$1,000,000</b>					

## Composante stratégique 3 : Déminage et dépollution

### Recensement des zones traitées et à traiter.

Région	Nombre Total de Zones dangereuses	Superficie totale (en km <sup>2</sup> )	Nombre Zones dangereuses déminées/dépolluées à fin 2012	Superficie Zones dangereuses déminées/dépolluées (en km <sup>2</sup> ) à fin 2012	Nombre Zones dangereuses restantes	Superficie de zones restantes (en km <sup>2</sup> )
Tibesti	175	66,71	4	0,00	171	66,71
Borkou	63	59,61	6	20,36	57	39,26
Ennedi	52	5,56	8	5,42	44	0,14
Waddi Fira	162	116,04	145	116,04	17	14,51
Sila	78	80,35	66	80,35	12	0,001
Ouaddai	139	0,44	122	0,44	17	0,002
Salamat	9	6,33	2	0,00	7	6,33
Ville de N'djamena	3	0,00	0	0,00	3	0,004
Hadjer-Lamis	1	0,00	0	0,00	1	0,61
Sud*	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>682</b>	<b>335,06</b>	<b>353</b>	<b>222,62</b>	<b>329</b>	<b>127,56</b>

(Source : base de données IMSMA-Jan.2013)

\* Enquête technique - Le Sud englobe les régions suivantes : Guera, Moyen Chari, Mandoui, logone Occidental et Oriental

<b>Résultat 1: 2013-2017, durant les opérations de déminage/dépollution les données, permettant une mise à jour continue des informations de la base de données du CND, sont collectées, transférées et les priorités d'intervention réajustées</b>					
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délais</b>	<b>Budget</b>	<b>Responsable</b>
1.1 Les opérateurs nationaux et internationaux disposent des outils et des normes pour collecter les données pendant leurs opérations.	Les normes sont développées. Les opérateurs sont informés.	Développer / mettre à jour les normes / procédures / outils. Informier / sensibiliser les opérateurs Mettre à disposition les outils et les normes pour la collecte et le transfert des données.	2013-2017	-	CND
1.2 La collecte des données et le transfert sont intégrés dans les procédures et les plans des opérations des opérateurs.	La collecte/transfert des données est intégrée dans les plans d'opération / procédures des opérateurs.	Vérifier que la collecte/transfert est intégré dans les plans.	2013-2017	-	CND, Opérateurs
1.3 Les données sont collectées et transférées pendant les opérations.	Les formulaires de collecte des données sont remis au CND.	Collecter et transférer données au CND.	2013-2017	-	Opérateurs
1.4 Les données sont vérifiées et enregistrées.	La base de données a intégré les nouvelles données.	Contrôler et enregistrer les données.	2013-2017	-	CND AQ / IMSMA
1.5 Les priorités d'intervention sont réajustées.	Les analyses produites permettent un réajustement des priorités et des tâches.	Analyser les données Établir des recommandations Procéder aux réajustements	2013-2017	-	CND IMSMA, Ops
<b>Budget total estimé résultat 1: \$0</b>					

<b>Résultat 2: 2013-2017, les 128 km<sup>2</sup> de zones identifiées contaminées par la présence des mines/REG dans les régions du Nord, de l'Est et du centre du Tchad sont déminées/dépolluées</b>					
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délais</b>	<b>Budget</b>	<b>Responsable</b>
2.1 2013-2016, la totalité des axes et zones prioritaires sur l'ensemble de la région du Tibesti (environ 50 Km <sup>2</sup> ) est sécurisée.	Km <sup>2</sup> déminées / dépolluées. Nombre d'engins détruits.	Développer plan opérations. Déployer équipes et traiter les zones. Contrôler, restituer les zones libérées et rapporter.	2013-2016	\$6,000,000	CND, opérateurs
2.2 2016-2017, les zones contaminées résiduelles dans l'ensemble de la région du Tibesti (environ 17 Km <sup>2</sup> ) sont traitées.	Km <sup>2</sup> déminées / dépolluées. Nombre d'engins détruits.	Développer plan opérations. Déployer équipes et traiter les zones. Contrôler, restituer les zones libérées et rapporter.	2016-2017	\$2,700,000	CND, opérateurs
2.3 2015-2017, la totalité des zones contaminées dans les régions de l'Ennedi et du Borkou (environ 40 Km <sup>2</sup> ) sont déminées/dépolluées.	Km <sup>2</sup> déminées / dépolluées. Nombre d'engins détruits.	Développer plan opérations. Déployer équipes et traiter les zones. Contrôler, restituer les zones libérées et rapporter.	2015-2017	\$3,000,000	CND, opérateurs
2.4 2015-2017, les régions de Wadi Fira (0,14 km <sup>2</sup> ), Sila (14,5 km <sup>2</sup> ) et Ouadaï (0,001 km <sup>2</sup> ), Salamat (0,002 km <sup>2</sup> ).	Km <sup>2</sup> déminées / dépolluées. Nombre d'engins détruits.	Développer plan opérations. Déployer équipes et traiter les zones. Contrôler, restituer les zones libérées et rapporter.	2015-2017	1,100,000\$	CND, opérateurs
2.5 2015, Les zones contaminées de la ville de N'djamena (0,004 km <sup>2</sup> ) et Hadjer-Lamis (0,61 km <sup>2</sup> ) sont traitées.	Km <sup>2</sup> déminées / dépolluées. Nombre d'engins détruits.	Développer plan opérations. Déployer équipes et traiter les zones. Contrôler, restituer les zones libérées et rapporter.	2015	\$920,000	CND, opérateurs
<b>Budget total estimé résultat 2: \$13,720,000</b>					

Résultat 3: 2015-2017, un inventaire des zones contaminées non-répertoriées, dans les régions de Salamat, Guera, Moyen Chari, Mandoui, logone Occidental et Oriental, est établi et les zone identifiées sont déminées/dépolluées					
Résultats attendus	Indicateurs	Activités principales	Délais	Budget	Responsable
3.1 Début 2015, mettre en œuvre une enquête technique dans les zones suspectées des régions frontalières avec la République de Centre Afrique.	Les résultats de l'enquête identifient les zones à traiter.	Développer méthodologie de l'enquête. Planifier et exécuter l'enquête. Présenter le rapport d'enquête.	2015	\$1,000,000	CND, opérateurs
3.2 Mi-2015, définir les zones prioritaires et planifier les opérations de déminage/dépollution.	Un plan d'opérations indiquant les zones prioritaires est développé.	Développer plan opérations. Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan.	2015	-	CND, opérateurs
3.3 A Partir de fin 2015, mettre en œuvre, suivre et contrôler les opérations.	Km <sup>2</sup> déminées / dépolluées. Nombre d'engins détruits.	Identifier l'opérateur(s) Déployer les équipes Traiter les zones. Contrôler et rapporter.	2015-2017	1,800,000\$	CND, opérateurs
<b>Budget total estimé résultat 3: \$2,800,000</b>					

### Plan / cout deminage / depollution 2013-2017

REGION	2013			2014			2015			2016			2017		
	km2	TYPE	BUDGET ESTIME	km2	TYPE	BUDGET ESTIME	km2	TYPE	BUDGET ESTIME	km2	TYPE	BUDGET ESTIME	km2	TYPE	BUDGET ESTIME
TIBESTI	15	Mines / REG	\$1 700 000	16	Mines / REG	\$2 000 000	19	Mines / REG	\$2 000 000	10	Mines	\$1 160 000	6,71	Mines / REG	\$800 000
BORKOU							10	Mines / REG	\$2 400 000	15	Mines /REG	\$1 200 000	14,26	REG	\$200 000
ENNEDI													0,14	REG	\$150 000
WADI FIRA										10	REG	\$200 000	4,5	REG	\$500 000
SILA													0,001	REG	\$100 000
OUADDAÏ													0,002	REG	\$110 000
SALAMAT													6,33	REG	\$800 000
Ville de N'djamena							0,004	REG	\$100 000						
Hadjer-Lamis													0,61	REG	\$300 000
SUD								Enquete Techn.	\$1 000 000		Mines /REG	\$1 000 000		REG	\$800 000
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>		<b>\$1 700 000</b>	<b>16</b>		<b>\$2 000 000</b>	<b>29,004</b>		<b>\$5 500 000</b>	<b>35</b>		<b>\$3 560 000</b>	<b>32,553</b>		<b>\$3 760 000</b>
	<b>12%</b>		<b>10%</b>	<b>13%</b>		<b>12%</b>	<b>23%</b>		<b>33%</b>	<b>27%</b>		<b>22%</b>	<b>26%</b>		<b>23%</b>

## Composante Stratégique 4: Sensibilisation et éducation aux risques des mines et restes explosifs de guerre

La composante stratégique pour l'Education au Risque de Mine et REG inclue une vue globale de sa situation, des objectifs à atteindre, des activités à mettre en œuvre, synthétisé sous formes d'objectifs qui seront à adapter et à redéfinir en fonction des changements et évolutions des besoins. Le processus de cette stratégie est défini sous formes de 6 éléments clés de la thématique de L'Education aux Risques des Mines et Restes Explosifs de Guerre, lesquels ont une pertinence majeure dans ce volet de la lutte anti mines.

Selon les Normes International de l'action contre les mines, l'éducation au risque des mines est un « processus qui favorise l'adoption par les groupes à risques de comportements plus sûrs et qui établit des liens entre les communautés affectées, les autres composantes de la lutte contre les mines et d'autres secteurs ».

C'est une activité qui cherche à réduire le risque d'accidents lié aux mines et résidus explosifs de guerre en éduquant les communautés à l'adoption de réflexes sécuritaires.

De ce fait, l'Education au risque des Mines couvre non seulement, les risques des mines (antipersonnel et anti-véhicules) mais aussi des résidus explosifs de guerre. Les résidus explosifs de guerre sont définis par les lois internationales comme des Restes Explosifs de Guerre (REG) (REG – bombes, coquilles, grenades et autres munitions lancées et qui n'ont pas explosées comme prévu) et les munitions explosives abandonnées (AXO, stock abandonné ou armes cachées).

La communication est utilisée comme un moyen de transmission et d'échange sur les risques que représentent les mines et sur les comportements sûrs à adopter. L'Education au risque des mines comporte trois principales composantes étroitement liées et complémentaires: l'éducation et la formation, l'information publique (à travers une stratégie de communication) et la liaison communautaire.

La réussite de cette composante repose sur le soutien des autorités locales et nationales, le partenariat avec les organisations et les réseaux communautaires et, au préalable, sur l'identification des groupes cibles qui sont souvent les communautés affectées par les mines et résidus explosifs de guerre.

### Ce plan vise principalement deux groupes à risques :

- Les enfants (350,000), à travers le programme scolaire (5,000 enseignants), dans les zones prioritaires à forte contaminations.
- Les communautés affectées par la présence de mines et/ou de restes explosifs de guerre à travers des actions de proximité.
- L'ensemble de la population à travers des actions de sensibilisation médiatique et de grande échelle.

<b>Résultat 1: 2013-2017, la coordination des activités d'éducation aux risques des mines/sensibilisation est assurée de manière efficace</b>					
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délais</b>	<b>Budget</b>	<b>Responsable</b>
1.1 Les manuels de procédures ERM sont développés, mis à jour et partagés avec les acteurs et les procédures sont appliquées.	Document de manuel de procédure ERM disponible.	Elaboration, validation et adoption du document de manuel de procédure ERM.	2013	\$10,000	CND, partenaires
1.2 Les ressources sont mobilisées.	Au moins 50% des ressources/an.	Mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines.	2013 - 2017	\$10,000	CND, Unicef, PNUD, partenaires
1.3 Les procédures sont appliquées.	Acte d'application du manuel de procédure ERM.	La prise des actes d'application des procédures ERM.	2013-2017	-	Partenaires
1.4 Le système de suivi de contrôle qualité est mis en place.	Nombre de missions de suivi, de contrôle de qualité effectués.	Organisation des missions de suivi de contrôle de qualité.	2013	\$140,000	CND
1.5 Le plan d'action ERM est élaboré et mis en place.	Document du plan d'action ERM disponible.	Elaboration du plan d'action ERM.	2013	-	CND, partenaires
1.6 Au moins une réunion par trimestre est organisée avec tous les acteurs.	Compte rendu des réunions.	Organisation des réunions périodiques avec tous les acteurs.	2013-2017	\$50,000	CND
<b>Budget total estimé résultat 1: \$210,000</b>					

<b>Résultat 2: En 2013, l'éducation aux risques des mines est intégrée dans le système éducatif tchadien des régions prioritaires de Borkou, de l'Ennedi, du Tibesti, de Ouaddaï, de Sylla et de Wadi-Fira.</b>					
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délais</b>	<b>Budget</b>	<b>Responsable</b>
2.1 L'ERM est intégrée dans les programmes scolaires.	Acte d'intégration ERM dans le programme scolaire.	Prise d'un acte d'intégration d'ERM dans le programme scolaire.	2013	\$40,000	CND, Ministère de l'éducation
2.2 Les outils éducatifs pour enseignants et élèves sont mis à jour et disséminés.	Nombre d'outils éducatif est mis à jour.	Elaboration et mis à jour d'outils éducatifs pour les enseignants et élèves.	2013	\$200,000	CND, Ministère de l'éducation
2.3 Les modules de formation d'enseignants sont conçus, mis à jour et organisés au sein du système scolaire.	Nombre et type de modules de formations conçus, élaborés et mis à jour.	Conception, élaboration et mis à jour des modules de formations.	2013	-	Ecoles / CND
2.4 La majorité des enseignants/élèves vivant dans les zones les plus à risque bénéficient de l'ERM.	Au moins 50% des élèves et enseignants dans les zones les plus à risque bénéficient de l'ERM.	L'enseignement de l'ERM aux élèves et enseignants vivant dans les zones dangereuses.	2013-2017	\$100,000	Ecoles / CND
<b>Budget total estimé résultat 2: \$340,000</b>					

<b>Résultat 3: Fin 2013, les capacités de tous les intervenants de l'éducation aux risques de mines (ONGs, réseaux communautaires et autorités locales) sont renforcées et les partenariats développés.</b>					
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délais</b>	<b>Budget</b>	<b>Responsable</b>
3.1 Les intervenants en ERM sont identifiés et formés.	Nombre d'intervenants identifiés et formés.	Recenser, évaluer et identifier intervenants	2013	\$10,000	CND
3.2 Les modules de formation aux normes NILAM sont élaborés, mis à jour et mis en œuvre.	Nombre et type de modules de formation.	Organiser des sessions de travail Formuler les normes, publier et les communiquer	2013	\$20,000	CND, partenaires
3.3 Les partenariats sont établis.	Nombre de partenariats.	Développer les partenariats	2013	-	CND, partenaires
3.4 Les intervenants en ERM sont déployés sur le terrain.	Nombre (%) d'intervenants déployés.	Développer et mettre en œuvre un plan de déploiement des intervenants	2013	-	Partenaires
<b>Budget total estimé résultat 3: \$30,000</b>					

<b>Résultat 4: 2013-2017, tous les groupes cible identifiés sont sensibilisés / éduqués</b>					
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délais</b>	<b>Budget</b>	<b>Responsable</b>
4.1 Les zones polluées et les populations vivant dans ces zones sont identifiées par des enquêtes.	Nombre de zones polluées et leurs populations identifiées.	Enquêtes d'identification des zones polluées et leurs populations.	2013	\$40,000	CND, partenaires
4.2 Une à deux études CAP (de base-2013 et comparative-2015) sont mises en œuvre.	Rapport d'enquête CAP sur 5 ans. Les communautés les plus à risque sont priorisées pour ERM :(nomades ; nomades ; enfants non scolarisés ; paysans des zones reculés).	Organisation de deux enquêtes CAP.	2013-2015	\$100,000	CND, partenaires
4.3 La collecte des données continue et systématique sur les victimes des mines est mise en place pour identifier les personnes les plus à risques.	Nombre de communautés les plus à risques ont été sensibilisés et éduqués.	Collecte régulière des données sur les victimes organisation permanente des campagnes de sensibilisation d'éducation Identification régulières des zones et des populations les plus à risque.	2013-2015	-	CND, partenaires
4.4 Les messages de sensibilisation sont délivrés aux populations à risques	Nombre de visites-terrain. Nombre de /communautés personnes ciblées.	Organisation des campagnes de sensibilisation permanente au niveau local.	2013-2017	\$500,000	CND, Partenaires
<b>Budget total estimé résultat 4: \$640,000</b>					

<b>Résultat 5: 2013-2017, la sensibilisation de masse, la communication, le plaidoyer et la visibilité sur l'ERM est intensifiée.</b>					
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délais</b>	<b>Budget</b>	<b>Responsable</b>
5.1 La majorité de la population reçoit de l'ERM à travers les medias.	Nombre ou pourcentage de population recevant ERM grâce aux medias. Au moins 50% de la population est sensibilisée sur 5 ans. Nombre de media impliqués dans la sensibilisation sur ERM.	Implication des medias dans l'ERM. Intensification de la campagne de masse. Association des acteurs de développement à l'organisation des événements intéressant ERM chaque année.	2013-2017	\$100,000	CND, medias
5.2 Les medias sont formes/sensibilisés	Nombre de journalistes sensibilisés ou formés.	Formation et sensibilisation des journalistes sur ERM.	2013-2017	\$10,000	Ministère de l'information et des medias, CND
5.3 L'ERM est plus souvent intégrés dans les Conférences, séminaires ou autres évènements pour les acteurs du développement.	Nombre d'évènements/conférences.	Organiser évènements	2013-2017	\$10,000	CND, partenaires
5.4 Les acteurs humanitaires, les autorités, les journalistes, les touristes et autres acteurs bénéficient de l'ERM pour leur propre sécurité et la sécurité des projets.	Nombre d'évènements organisés pour associer les acteurs. Nombre d'acteurs ayant reçus un briefing 'sécurité'.	Formation et sensibilisation des autorités et des humanitaires sur ERM.	2013-2017	\$10,000	CND, partenaires
<b>Budget total estimé résultat 5: \$130,000</b>					

## **Composante Stratégique 5 : Assistance aux victimes de mines et restes explosifs de guerre.**

La Stratégie Nationale d'Assistance aux Victimes est conçue sur le principe de non-discrimination entre les victimes des mines et REG et les autres personnes handicapées. Par ailleurs, elle cherche à intégrer des considérations de genre et âge dans chaque thématique. Les données actuelles, estimatives et nécessitant en priorité une mise à jour, estiment à 2834 le nombre de victimes.

Onze thématiques sont abordées dans ce Plan d'Action:

1. Soins médicaux d'urgence
2. Réadaptation
3. Soutien psychologique
4. Insertion sociale
5. Education
6. Emploi et les mesures indispensables pour garantir l'accessibilité à ces services
7. Référencement et l'accompagnement des victimes vers les services
8. Collecte de données
9. Législation
10. Sensibilisation et renforcement des capacités des victimes et des associations
11. Coordination

Résultat 1: 2013-2017, le suivi et l'accompagnement des victimes et des personnes handicapées est assuré grâce a un système de gestion et d'échanges de données de qualité					
Résultats attendus	Indicateurs	Activités principales	Délais	Budget	Responsable
1.1 Les données (démographiques, médicales et socio-économiques) sur les victimes et, quand c'est possible, les personnes handicapées sont collectées et consolidées.	10 missions terrain à effectuer Les résultats et les recommandations sont traduits en plan d'action.	Développer méthodologie-formulaire. Former et déployer les enquêteurs. Etablir un état des lieux et un plan d'action.	2013	\$100,000	CND, Unicef, PNUD, partenaires
1.2 Les procédures et systèmes d'échanges d'information en interne et avec les partenaires sont définis.	Le procédures AV sont développées et partagées.	Organiser sessions de travail et de finalisation des procédures et communiquer/disséminer.	2013	\$10,000	CND, Unicef, PNUD, partenaires
1.3 Un système de gestion de la qualité des données en coopération avec les services IMSMA et Assurance Qualité est mis en place.	Système de gestion de la qualité des données des victimes.	Développer les procédures de contrôle qualité. Développer et mettre en œuvre plan de contrôle. Rapporter.	2013-2017	-	CND
1.4 Les informations pertinentes sont régulièrement diffusées aux acteurs concernés et aux institutions nationales et internationales.	Rapport, données, analyses et requêtes.	Produire les analyses et les rapports. Diffuser en interne et externe.	2013-2017	\$10,000	CND
<b>Budget total estimé résultat 1: \$120,000</b>					

Résultat 2: 2013-2017, la promulgation, la mise en œuvre et le suivi d'un cadre juridique relatif aux droits des victimes et des personnes handicapées sont promus à tous les niveaux de la société.					
Résultats attendus	Indicateurs	Activités principales	Délais	Budget	Responsable
2.1 2013, la coordination des acteurs mobilisés en faveur de la loi et du décret d'application est renforcée.	Un rapport de coordination/mobilisation des acteurs est diffusé.	Organiser campagne et réunions de mobilisation. Définir rôles et responsabilités et système de coordination.	2013	\$5,000	CND, Ministère Action Sociale, CICR, Associations.
2.2 2013, l'élaboration et la validation des textes d'application de la loi 007/PR/2007 est suivie.	Un rapport collectif de suivi est diffusé.	Evaluer, rapporter et diffuser	2013	\$5,000	CND, Ministère Action Sociale, CICR, Associations.
2.3 2013, des outils simples et adaptés pour diffuser la loi puis le décret auprès de tous les secteurs concernés, en particulier les Ministères et les fournisseurs des services, sont créés.	Un document de vulgarisation est diffusé.	Former un groupe de travail. Collecter toutes les informations disponibles. Vulgariser et diffuser.	2013	\$10,000	CND, Ministère Action Sociale, Associations.
2.4 2013-2015, les acteurs des droits humains, des victimes des mines-REG et personnes handicapées sont formés / sensibilisés.	Un compte rendu de programme de sensibilisation / formation (nbr de participants) est établi.	Organiser des séances de sensibilisation / formation	2013-2015	\$30,000	CND, Ministère Action Sociale, Associations.
2.5 2013-2015, la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées et sa mise en œuvre est promue auprès des familles, communautés.	Le droit des victimes / PH est promu a tous les niveaux de la société. Participation aux événements et réunions nationales et internationales.	Développer et mettre en œuvre plan de campagne. Participer et promouvoir la question des victimes dans les événements nationaux/internationaux.	2013-2017	\$40,000	CND, PNUD, Associations.
<b>Budget total estimé résultat 2 : \$90,000</b>					

<b>Résultat 3: Des 2013, l'accès aux premiers soins, aux services de réadaptation et au soutien psychologique après l'accident et a plus long terme est amélioré.</b>					
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délais</b>	<b>Budget</b>	<b>Responsable</b>
3.1 Des 2013, l'accès aux premiers soins et aux services de sante pour les victimes des mine-reg est amélioré.	Un nombre minimum de personnel est formé en premier soins et est équipé pour répondre aux urgences.	Identifier les zones prioritaires. Identifier les personnes/volontaires. Former en premier soins les agents sanitaires et sociaux, bénévoles ou autres réseaux existants dans les régions affectées.	2013-2015	\$300,000	CND, Ministère Action Sociale, relais locaux, partenaires
3.2 Des 2013, les victimes bénéficient d'un soutien psychologique culturellement adapté et de proximité le plutôt que possible après l'accident et dans le long terme.	Nombre et type de soutien. Nombre de victimes ciblées.	Identifier réseaux communautaires Former en premier soins les agents sanitaires et sociaux, bénévoles ou autres réseaux existants dans les régions affectées.	2013-2015	Inclus dans 3.1	CND, Ministère Action Sociale, relais locaux, partenaires
3.3 2013-2017, Renforcer la politique et les capacités nationales de réadaptation pour permettre aux victimes de développer leurs capacités fonctionnelles a travers des services de réadaptation appropriés et de qualité.	Un plan de réadaptation fonctionnelle est développé. Un plan de formation des professionnels de la réadaptation. La réhabilitation et le soutien aux services prioritaires	Développer plan, diffuser Soutenir la mise en œuvre du plan Former le personnel existant Soutenir les services de réadaptation. (équipement/ consommables)	2013-2017	\$900,000	CND, PNUD, Ministère Action Sociale, relais locaux, partenaires  CND, partenaires
<b>Budget total estimé résultat 3: \$1,200,000</b>					

<b>Résultat 4 : 2013-2017, le développement inclusif des victimes et des personnes handicapées en général est encouragé et soutenu.</b>					
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délais</b>	<b>Budget</b>	<b>Responsable</b>
4.1 2013, un réseau d'agents communautaires qui puissent accompagner les victimes dans la définition et mise en œuvre d'un projet personnel cohérent et réalisable est développé.	Nombre d'agents communautaires. Nombre et type d'accompagnement fourni.	Identifier les réseaux existants (associations et autorités locales). Mettre en place un programme d'accompagnement.	2013-2017	\$100,000	CND, partenaires locaux, PNUD
4.2 2014-2017, la participation des victimes/ph aux espaces sociaux, culturels, traditionnels, sportifs, de loisirs, religieux est améliorée.	Nombre d'initiatives/événements.	Identifier et soutenir les initiatives	2013-2017	\$100,000	CND, partenaires locaux, PNUD
4.3 2014-2017, l'inclusion des victimes des mines-reg a tous les niveaux de l'éducation: primaire, secondaire, de formation technique ou apprentissage, universitaire est promue et soutenue.	Campagne de promotion et de sensibilisation. Engagements pris par les institutions. Nombre de projets d'accessibilité.	Identifier institutions et sensibiliser/encourager. Développer et mettre en œuvre projets accessibilité.	2013-2017	\$200,000  -	CND, institutions scolaires / universitaires, Ministères Action Sociales et éducation, associations, Unicef, PNUD
4.4 2014-2017, Garantir que les victimes des mines-reg puissent retourner à leur activité économique ou développer une nouvelle en accord avec le contexte, leur projet personnel et des réelles opportunités existantes dans leurs communautés	Nombre de victimes/PH ayant mis en œuvre leur projet.	Evaluer les projets/initiatives identifiés et accompagnés par les agents communautaires. Mettre en œuvre et évaluer les projets/initiatives.	2013-2017	\$700,000	CND, partenaires locaux, PNUD
<b>Budget total estimé résultat 4: \$1,100,000</b>					

<b>Résultat 5: 2013-2017, la coordination des acteurs et le suivi et actualisation de la Stratégie Nationale d'Assistance aux Victimes avec la participation de tous les acteurs concernés est efficace.</b>					
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délais</b>	<b>Budget</b>	<b>Responsable</b>
5.1 2013, Etablir un système régulier de coordination de la planification et mise en œuvre de l'assistance aux victimes avec les Ministères concernées et les organisations basées à N'Djamena	Les victimes, les PH, les acteurs concernés se rencontrent régulièrement, échangent et prennent des décisions collectives.	Organiser régulièrement (trimestre) des réunions de coordination. Etablir / diffuser les comptes-rendus.	2013-2017	\$30,000	CND, parties prenantes.
5.2 2013, la dynamique d'ateliers de coordination à travers les Centres Régionaux de Deminage, pour améliorer la coordination sur place et actualiser les plans d'actions annuels.	La coordination de l'assistance aux victimes se décentralise progressivement. Les acteurs locaux participent de manière coordonnée. Les plans d'action locaux/régionaux sont développés.	Organiser des ateliers et des réunions de coordination au niveau régional/local. Développer et partager les plans locaux. Etablir / diffuser les comptes-rendus.	2013-2017	\$50,000	CND, CRD, partenaires locaux.
5.3 2013-2017, les acteurs sont informés des réunions au niveau international (compte rendu des réunions, des lignes directrices, des bonnes pratiques...)	Les informations pertinentes sont diffusées à tous les acteurs.	Participer aux réunions nationales / internationales. Collecter les informations pertinentes et les diffuser (web, mail, poste...)	2013-2017	\$50,000	CND, partenaires
5.4 Des 2013, des outils et des mécanismes de suivi et d'évaluation de la Stratégie Nationale d'Assistance aux Victimes sont développés.	Des rapports de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des plans sont développés de manière participative et largement diffusés.	Organiser des sessions de travail pour développer les outils appropriés. Organiser des sessions d'évaluation (biannuelle).	2013-2017	\$30,000	CND, partenaires
<b>Budget total estimé résultat 5: \$160,000</b>					

## Composante Stratégique 6 : Assurance Qualité, suivi et évaluation

La gestion de la qualité est l'ensemble des activités coordonnées destinées à diriger et contrôler un organisme au regard de la qualité. Les principes du processus de garantie de la qualité consistent en une série de mesures et d'activités qui, prises dans leur ensemble, garantissent que les divers opérateurs qui travaillent sur un territoire appliquent strictement les normes internationales et nationales de l'action contre les mines. Dans le cadre de l'action contre les mines il va de l'accréditation des organisations, de la supervision jusqu'à l'inspection après la dépollution ou inspection après d'autres activités de l'action contre les mines.

L'assurance qualité est alors la partie de la gestion de la qualité centrée sur l'établissement de la confiance dans le fait que les exigences en matière de qualité seront satisfaites.

### Bénéficiaires

Les bénéficiaires des programmes de nationaux de l'action contre les mines, donc la population, doivent être confiant et satisfait lorsque les terrains leurs sont rendus, lorsque les messages de sensibilisation sont donner, lorsque les prothèses sont remis aux victimes des mines. Pour cela, il faut que la qualité des activités de l'action contre les mines soient absolument irréprochables. Cela requière d'avoir un système de gestion des opérations, des procédures sûres et efficaces et des moyens adaptés.

### Clients/bailleurs

Ils doivent à leur tour être rassurés que l'ensemble des activités de l'action contre les mines sont effectués en conformité avec les NILAM tout en respectant les délais et en utilisant les moyens objectivement.

Que le système de reportage est régulier et transparent de façon à justifier toutes les actions menés dans le cadre de conduite des activités.

### Rôles et responsabilités

#### Autorité Nationale

- Mettre en place les normes nationales et lignes directrices de l'action contre les mines.
- Accréditer les organisations de l'action contre les mines
- Mettre en place un programme et une stratégie nationale de l'action contre les mines en tenant compte des priorités.
- Mettre en place un système de supervision et de suivi des activités, de recueil des informations et son archivage

#### Organisation de l'action contre les mines

- Travailler dans le strict respect de procédures opérationnelles permanentes accréditées par l'autorité nationale.
- Procéder à la formation de ces agents, chacun à son niveau de responsabilité.
- Savoir utiliser des moyens appropriés pour chaque tâche bien définis.
- Mettre en place une bonne chaine hiérarchique et faire le suivi des tâches, chacun à son niveau de responsabilité et de supervision.
- Mettre en place un système de gestion de la qualité reconnu et accepté par l'autorité nationale lors du processus d'accréditation

#### Organisme d'assurance qualité

- Obtenir l'accréditation requise pour opérer en tant qu'organe de contrôle
- Faire le suivi et l'évaluation des organisations de l'action contre les mines selon le mandat de l'autorité nationale
- Conduire des inspections assurance qualité relever les non conformités et apporter des actions correctives et préventives
- Faire le contrôle qualité ou l'inspection post dépollution de tous les travaux réalisés.
- Tenir à jour la documentation relative aux inspections et la rendre disponible

<b>Résultat 1: Mi-2013, une structure organisationnelle est mise en place et un système de gestion de la qualité efficace et proactif est mise en oeuvre</b>					
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délais</b>	<b>Budget</b>	<b>Responsable</b>
1.1 Un bureau assurance contrôle qualité est mis en place.	La direction assurance qualité dispose d'un environnement de travail lui permettant de produire un travail de qualité. Les personnels compétents sont identifiées. Les termes de référence sont développées.	Aménager un bureau pour la direction assurance qualité. Briefing au personnel futur Inspecteurs assurance/contrôle qualité Révision des termes de références et profils de poste. Développement des fiches des tâches pour les agents de direction assurance qualité	2013	\$30,000	CND, PNUD
1.2 Un système clair de gestion de la qualité, de suivi et d'évaluation est mis en place.	les normes nationales sont révisées. les fiches assurance qualité et autres outils sont mis en place.	Organiser ateliers. Réviser des normes nationales selon les amendements recueillis par les acteurs de la LAM. Créer et adapter des fiches assurance/contrôle qualité. Mettre en place un système clair d'allocation et administration des tâches.	2013	\$10,000	CND, PNUD
1.3 Les projets et les activités de l'action contre les mines sont mis en œuvre selon les normes, les plans et les objectifs fixes.	Nombre de contrôles effectués Nombre de mesures préventives / correctives prises. Évaluation des actions sur le terrain.	Planifier et communiquer les activités de contrôle et d'évaluation. Exécuter le plan et développer les rapports.	2013-2017	\$500,000	CND
<b>Budget total estimé résultat 1: \$530,000</b>					

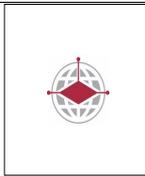
<b>Résultat 2: 2013-2015, les compétences des personnels de l'action contre les mines impliqués dans l'Assurance Qualité sont développées</b>					
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délais</b>	<b>Budget</b>	<b>Responsable</b>
2.1 Les compétences, l'expérience et les acquis du personnel national sont validées.	Deux ou trois personnes de la direction sont certifiées au niveau EOD2.	Evaluer et certifier niveau EOD2.	2013	-	CND, PNUD
2.2 Une formation interne est donnée aux agents du Centre National de Deminage.	Tout le personnel clé du CND est informé de l'importance de la gestion de la qualité et le système de fonctionnement de la direction ACQ Une formation de base est donnée au personnel clés du CND. Une formation interne est dispensée aux agents de la direction ACQ	Sensibiliser la coordination et des différents représentants des directions du CND sur l'importance de l'assurance qualité. Former aux bases de l'assurance/contrôle qualité aux représentants des directions du CND. Former à l'assurance/contrôle qualité les agents de la Direction AQ.	2013	\$1,000	CND, PNUD
2.3 Une formation externe est donnée aux agents de la direction assurance qualité du Centre Nationale de Deminage et si possible aux personnels des operateurs.	Les personnels clefs sont formés au niveau inspecteur assurance et contrôle qualité Une personne est formée au niveau EOD3	Préparer le personnel pour la formation IACQ Former le personnel IACQ au Benin Préparer le personnel avant la formation EOD3 Former EOD3 au Benin	2013-2014	\$20,000	CND, PNUD
2.4 Les normes nationales et du système de gestion de la qualité sont vulgarisées et largement diffusées.	Les normes nationales sont envoyées à tous les acteurs.	Diffuser les normes Réviser et amender des normes. Organiser les ateliers pour expliquer l'utilisation des normes et différents outils de gestion de la qualité	2013-2017	\$10,000	CND, PNUD
<b>Budget total estimé résultat 2: \$31,000</b>					

# Plan financier pluriannuel 2013-2017

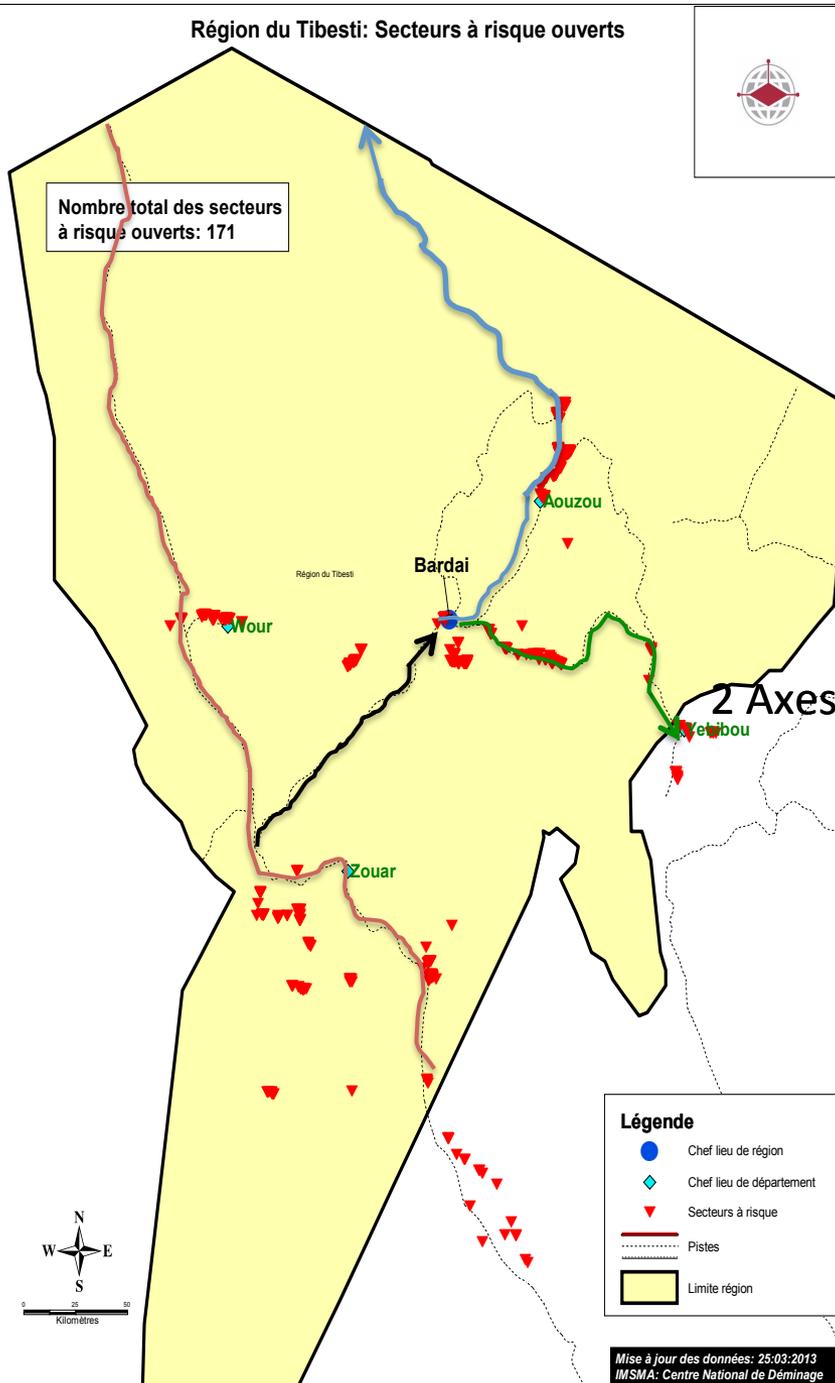
	2013	2014	2015	2016	2017	Total 2013-2017	Total CFA (\$1=494 CFA)
<b>Composante Stratégique 1 : Information et Communication</b>							
Résultat 1	\$2 000	\$500	\$500	\$500	\$500	\$4 000	1 976 000 XAF
Résultat 2	\$200	\$10 200	\$10 200	\$200	\$200	\$21 000	10 374 000 XAF
Résultat 3	\$400	\$400	\$400	\$400	\$400	\$2 000	988 000 XAF
Résultat 4	\$800	\$800	\$800	\$800	\$800	\$4 000	1 976 000 XAF
<b>Total:</b>	<b>\$3 400</b>	<b>\$11 900</b>	<b>\$11 900</b>	<b>\$1 900</b>	<b>\$1 900</b>	<b>\$31 000</b>	<b>15 314 000 XAF</b>
<b>Composante Stratégique 2: Renforcement des capacités nationales, de la coordination et de la gestion du Programme</b>							
Résultat 1	\$100 000	\$190 000	\$100 000	\$5 000	\$5 000	\$400 000	197 600 000 XAF
Résultat 2	\$150 000	\$200 000	\$200 000	\$20 000	\$30 000	\$600 000	296 400 000 XAF
Résultat 3	\$200 000	\$350 000	\$350 000	\$70 000	\$30 000	\$1 000 000	494 000 000 XAF
<b>Total:</b>	<b>\$450 000</b>	<b>\$740 000</b>	<b>\$650 000</b>	<b>\$95 000</b>	<b>\$65 000</b>	<b>\$2 000 000</b>	<b>988 000 000 XAF</b>
<b>Composante stratégique 3 : Déminage et dépollution</b>							
Résultat 1	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	0 XAF
Résultat 2	\$1 700 000	\$2 000 000	\$4 500 000	\$2 560 000	\$2 960 000	\$13 720 000	6 777 680 000 XAF
Résultat 3			\$1 000 000	\$1 000 000	\$800 000	\$2 800 000	1 383 200 000 XAF
<b>Total:</b>	<b>\$1 700 000</b>	<b>\$2 000 000</b>	<b>\$5 500 000</b>	<b>\$3 560 000</b>	<b>\$3 760 000</b>	<b>\$16 520 000</b>	<b>8 160 880 000 XAF</b>
<b>Composante Stratégique 4: Sensibilisation et éducation aux risques des mines et restes explosifs de guerre</b>							
Résultat 1	\$40 000	\$50 000	\$40 000	\$40 000	\$40 000	\$210 000	103 740 000 XAF
Résultat 2	\$260 000	\$20 000	\$20 000	\$20 000	\$20 000	\$340 000	167 960 000 XAF
Résultat 3	\$30 000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$30 000	14 820 000 XAF
Résultat 4	\$160 000	\$120 000	\$120 000	\$120 000	\$120 000	\$640 000	316 160 000 XAF
Résultat 5	\$40 000	\$30 000	\$30 000	\$20 000	\$10 000	\$130 000	64 220 000 XAF
<b>Total:</b>	<b>\$530 000</b>	<b>\$220 000</b>	<b>\$210 000</b>	<b>\$200 000</b>	<b>\$190 000</b>	<b>\$1 350 000</b>	<b>666 900 000 XAF</b>
<b>Composante Stratégique 5 : Assistance aux victimes de mines et restes explosifs de guerre</b>							
Résultat 1	\$112 000	\$2 000	\$2 000	\$2 000	\$2 000	\$120 000	59 280 000 XAF
Résultat 2	\$34 000	\$14 000	\$14 000	\$14 000	\$14 000	\$90 000	44 460 000 XAF
Résultat 3	\$200 000	\$200 000	\$300 000	\$300 000	\$200 000	\$1 200 000	592 800 000 XAF
Résultat 4	\$200 000	\$300 000	\$200 000	\$200 000	\$200 000	\$1 100 000	543 400 000 XAF
Résultat 5	\$40 000	\$30 000	\$30 000	\$30 000	\$30 000	\$160 000	79 040 000 XAF
<b>Total:</b>	<b>\$586 000</b>	<b>\$546 000</b>	<b>\$546 000</b>	<b>\$546 000</b>	<b>\$446 000</b>	<b>\$2 670 000</b>	<b>1 318 980 000 XAF</b>
<b>Composante Stratégique 6 : Assurance Qualité, suivi et évaluation</b>							
Résultat 1	\$130 000	\$100 000	\$100 000	\$100 000	\$100 000	\$530 000	261 820 000 XAF
Résultat 2	\$7 000	\$6 000	\$6 000	\$6 000	\$6 000	\$31 000	15 314 000 XAF
<b>Total:</b>	<b>\$137 000</b>	<b>\$106 000</b>	<b>\$106 000</b>	<b>\$106 000</b>	<b>\$106 000</b>	<b>\$561 000</b>	<b>277 134 000 XAF</b>
<b>Total:</b>	<b>\$3 406 400</b>	<b>\$3 623 900</b>	<b>\$7 023 900</b>	<b>\$4 508 900</b>	<b>\$4 568 900</b>	<b>\$23 132 000</b>	<b>11 427 208 000 XAF</b>
<b>Couts du personnel et du fonctionnement du CND</b>							
Remuneration du personnel	\$2 327 935	\$2 327 935	\$2 327 935	\$2 327 935	\$2 327 935	\$11 639 676	5 750 000 000 XAF
Fonctionnement CND	\$1 113 360	\$1 113 360	\$1 113 360	\$1 113 360	\$1 113 360	\$5 566 802	2 750 000 000 XAF
<b>Total:</b>	<b>\$3 441 296</b>	<b>\$17 206 478</b>	<b>8 500 000 000 XAF</b>				
<b>Grand Total:</b>	<b>\$6 847 696</b>	<b>\$7 065 196</b>	<b>\$10 465 196</b>	<b>\$7 950 196</b>	<b>\$8 010 196</b>	<b>\$40 338 478</b>	<b>19 927 208 000 XAF</b>
<b>Contribution nationale au programme de l'action contre les mines</b>							
Remuneration du personnel	1 150 000 000 XAF	5 750 000 000 XAF	\$11 639 676				
Fonctionnement CND	550 000 000 XAF	2 750 000 000 XAF	\$5 566 802				
Projets Nationaux	600 000 000 XAF	3 000 000 000 XAF	\$6 072 874				
<b>Total XAF:</b>	<b>2 300 000 000 XAF</b>	<b>11 500 000 000 XAF</b>	<b>\$23 279 352</b>				
<b>Total \$ USD:</b>	<b>\$4 655 870</b>	<b>\$23 279 352</b>					
<b>Taux contribution</b>	<b>68%</b>	<b>66%</b>	<b>44%</b>	<b>59%</b>	<b>58%</b>	<b>58%</b>	
<b>Contribution additionnelle externe</b>							
<b>Total \$ USD:</b>	<b>\$2 191 825</b>	<b>\$2 409 325</b>	<b>\$5 809 325</b>	<b>\$3 294 325</b>	<b>\$3 354 325</b>	<b>\$17 059 126</b>	
	<b>32%</b>	<b>34%</b>	<b>56%</b>	<b>41%</b>	<b>42%</b>	<b>42%</b>	



## Région du Tibesti: Secteurs à risque ouverts



Nombre total des secteurs à risque ouverts: 171



-  Axe direct Bardaï -Taona
-  Axe vers la frontière Nord du pays
-  Axe Zouarké - Bardaï
-  Axe Bardaï – Yebi Bou

- ✓ Les axes principaux sont reconnus.
- ✓ Les zones dangereuses découvertes sont:
  - ✓ Marquées,
  - ✓ Répertoireés,
  - ✓ Les secteurs à risques sont enregistrés dans la base de données nationale.
- ✓ Les équipes de liaisons communautaire:
  - ✓ Recensent les victimes,
  - ✓ Sensibilisent les communautés,
  - ✓ Communiquent les informations à la base de données nationale.
- ✓ L'opérateur renseigne sur:
  - ✓ La méthodologie,
  - ✓ La durée estimée,
  - ✓ Les moyens à déployer.
- ✓ L'autorité nationale:
  - ✓ Fixe les priorités
  - ✓ Planifie et ordonne le déminage/dépollution.
  - ✓ Contrôle les opérations.
  - ✓ Remet les terrains à disposition.

**Légende**

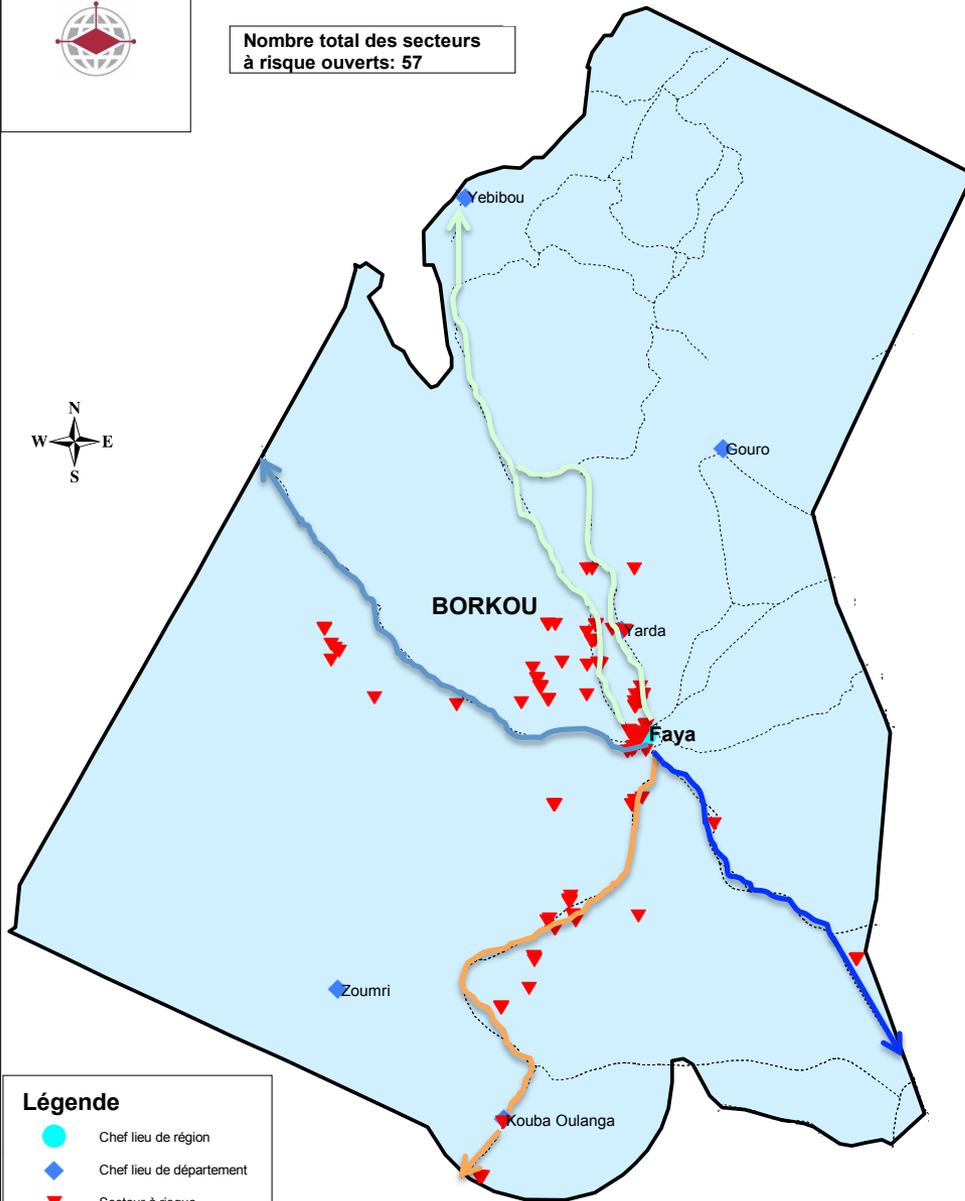
-  Chef lieu de région
-  Chef lieu de département
-  Secteurs à risque
-  Pistes
-  Limite région

Mise à jour des données: 25-03-2013  
IMSMA: Centre National de Déminage



## Région de Borkou: Secteur à Risque Ouverts

Nombre total des secteurs  
à risque ouverts: 57



Axe Faya Largeau - Zouar



Axe Faya Largeau - Kouba  
Oulanga



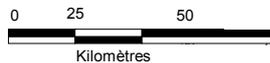
Axes Faya Largeau - Yebibou



Axes Faya Largeau - Fada

### Légende

- Chef lieu de région
- Chef lieu de département
- Secteur à risque
- Piste
- Limite de région

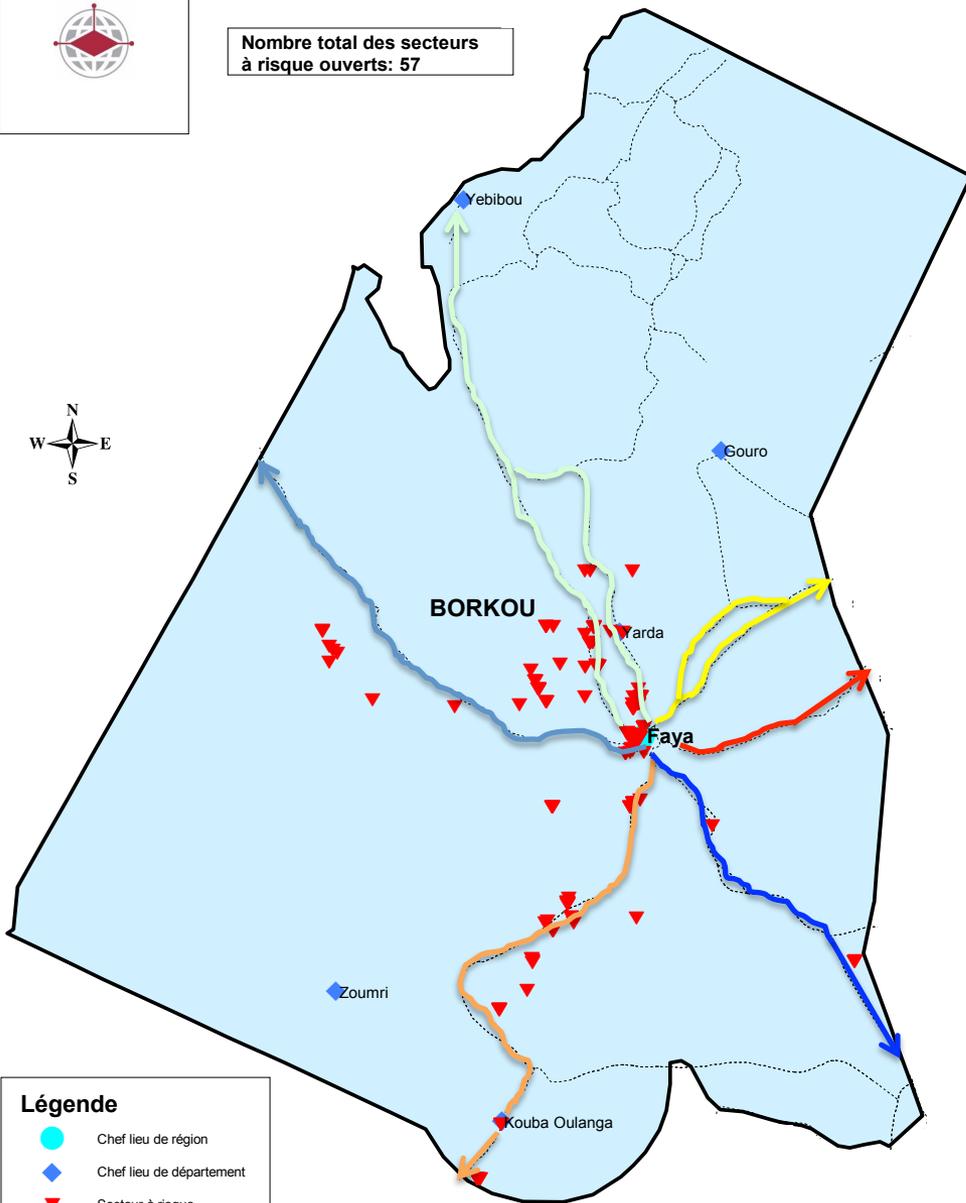


Mise à Jour des données: 02/04/2013  
IMSMA: Centre National de Déménagement

## Région de Borkou: Secteur à Risque Ouverts



Nombre total des secteurs  
à risque ouverts: 57



### Légende

- Chef lieu de région
- Chef lieu de département
- Secteur à risque
- Piste
- Limite de région

0 25 50  
Kilomètres

Mise à Jour des données: 02/04/2013  
IMSMA: Centre National de Déménagement

- Axe Faya Largeau - Zouar
- Axe Faya Largeau - Kouba Olanga
- Axes Faya Largeau - Yebibou
- Axes Faya Largeau - Kalaït
- Axes Faya Largeau - Fada
- Axes Faya Largeau - Fada

- ✓ Les axes principaux sont reconnus.
- ✓ Les zones dangereuses découvertes sont:
  - ✓ Marquées,
  - ✓ Répertoirees,
  - ✓ Les secteurs à risques sont enregistrés dans la base de données nationale.
- ✓ Les équipes de liaisons communautaire:
  - ✓ Recensent les victimes,
  - ✓ Sensibilisent les communautés,
  - ✓ Communiquent les informations à la base de données nationale.
- ✓ L'opérateur renseigne sur:
  - ✓ La méthodologie,
  - ✓ La durée estimée,
  - ✓ Les moyens à déployer.
- ✓ L'autorité nationale:
  - ✓ Fixe les priorités
  - ✓ Planifie et ordonne le déminage/dépollution.
  - ✓ Contrôle les opérations.
  - ✓ Remet les terrains à disposition.

## Région de l'Ennedi: Secteurs à Risque Ouverts

Nombre total des secteurs  
à risque ouverts: 44

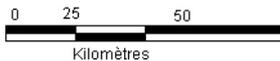
-  Axe Ounianga - Bardaï
-  Axe Ouadi Doum - Ounianga
-  Axe Fada - Kalait
-  Axe Fada – Faya Largeau

- ✓ Les axes principaux sont reconnus.
- ✓ Les zones dangereuses découvertes sont:
  - ✓ Marquées,
  - ✓ Répertoireés,
  - ✓ Les secteurs à risques sont enregistrés dans la base de données nationale.
- ✓ Les équipes de liaisons communautaire:
  - ✓ Recensent les victimes,
  - ✓ Sensibilisent les communautés,
  - ✓ Communiquent les informations à la base de données nationale.
- ✓ L'opérateur renseigne sur:
  - ✓ La méthodologie,
  - ✓ La durée estimée,
  - ✓ Les moyens à déployer.
- ✓ L'autorité nationale:
  - ✓ Fixe les priorités
  - ✓ Planifie et ordonne le déminage/dépollution.
  - ✓ Contrôle les opérations.
  - ✓ Remet les terrains à disposition.



### Légende

-  Chef lieu de région
-  Chef lieu de département
-  Secteurs à risque
-  Piste
-  Limite région



Mise à jour des données: 02/04/2013  
IMSMA: Centre National de Déminage